

# RAPPORT ANNUEL 2019-2020

MINISTÈRE

DE L'ÉDUCATION ET

DE L'ENSEIGNEMENT

SUPÉRIEUR



Cette publication a été réalisée par la Direction générale des politiques et de la performance ministérielle en collaboration avec la Direction des communications du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site [www.quebec.ca/gouv/ministere/ministere-de-leducation-et-de-lenseignement-superieur/publications/](http://www.quebec.ca/gouv/ministere/ministere-de-leducation-et-de-lenseignement-superieur/publications/).

Pour plus d'information :

Renseignements généraux  
Direction des communications  
Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur  
1035, rue De La Chevrotière  
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095  
Ligne sans frais : 1 866 747-6626  
Site Web : [www.education.gouv.qc.ca](http://www.education.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – Septembre 2020  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-87624-3 (Version imprimée)  
ISBN 978-2-550-87389-1 (Version électronique PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2020

# RAPPORT ANNUEL 2019-2020

MINISTÈRE

DE L'ÉDUCATION ET

DE L'ENSEIGNEMENT

SUPÉRIEUR



# NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

---

Les éléments suivants permettront de bien comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le présent rapport annuel de gestion.

- 1-** Précision sur les années : Ce rapport rend compte des activités du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et des résultats qu'il a obtenus. Sauf indication contraire, les données qu'il contient font référence à l'exercice financier, ou année financière, soit à la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020. De plus, lorsqu'elle est mentionnée, l'année scolaire couvre, sauf indication contraire, la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, à l'exception du milieu universitaire, pour lequel elle s'étend du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020.
- 2-** Contexte de fermeture des établissements (printemps 2020) : La crise sanitaire liée à la COVID-19 du printemps 2020 a forcé la mise en place de mesures exceptionnelles et de nouvelles façons de faire, autant dans les établissements d'enseignement que dans la fonction publique. Cette situation pourrait avoir des répercussions sur l'atteinte de certaines cibles de résultats.
- 3-** Transformation des commissions scolaires en centres de services scolaires : Le 15 juin 2020, les commissions scolaires francophones sont devenues des centres de services scolaires en vertu de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, sanctionnée en février 2020. Pour le réseau anglophone, le mandat des commissaires est maintenu jusqu'au 5 novembre 2020. Dans un souci d'allègement, l'utilisation de « centres de services scolaires » a été préconisée dans ce rapport.
- 4-** Création d'un ministère : Le premier ministre du Québec a annoncé, le 22 juin 2020, la nomination de M<sup>me</sup> Danielle McCann à titre de ministre de l'Enseignement supérieur, créant du même coup le ministère de l'Enseignement supérieur. Dans la mesure où l'exercice financier se termine le 31 mars 2020, le présent rapport regroupe les résultats des domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, du loisir et du sport ainsi que ceux du Secrétariat à la condition féminine.



# MESSAGE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION



## Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chap. A-6.01), nous avons le plaisir de déposer à l'Assemblée nationale le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce rapport couvre l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020.

Encore une fois, la dernière année aura été l'occasion de placer les élèves au centre de nos actions. Notre objectif est simple, mais non moins ambitieux : donner à tous les jeunes les outils nécessaires pour qu'ils atteignent leur plein potentiel, que ce soit sur les bancs d'école ou dans leur cheminement personnel.

Au cours des derniers mois, notre travail s'est traduit en de multiples actions et réalisations, qui avaient toutes pour but de forger l'avenir du Québec, un avenir que nous souhaitons prospère, innovant et dynamique. Parmi elles, notons l'ouverture de nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein, l'élaboration et le dépôt du Plan stratégique 2019-2023, l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le lancement du Cadre de référence de la compétence numérique et, finalement, le soutien à la reconnaissance et à la valorisation du développement professionnel du personnel scolaire.

Les réalisations de nos différents secteurs, dont le loisir et le sport ainsi que la condition féminine, montrent notre engagement pour la réussite des élèves, au bénéfice de toute la collectivité québécoise.

Nous voulons également souligner le travail et le dévouement de tout le personnel dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Devant cette crise d'une ampleur à laquelle personne n'était préparé, nos équipes ont démontré plus d'une fois leur capacité à s'adapter rapidement et à atteindre leurs objectifs. Nous ne pourrions être plus reconnaissants de leur immense contribution.

Nous désirons donc attirer les projecteurs sur l'ensemble des équipes du Ministère, sans qui tout cela ne serait pas possible. Chacune à sa façon, avec leurs expertises variées, leur rigueur et leur professionnalisme, elles concourent à la réussite des élèves et au rayonnement de la société québécoise. Nos remerciements sont sincères et grandement mérités.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.



**Jean-François Roberge**  
Ministre de l'Éducation



**Isabelle Charest**  
Ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable  
de la Condition féminine



# MESSAGE DE LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



## **M. François Paradis**

Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de déposer à l'Assemblée nationale, en compagnie de mes collègues, le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui couvre l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020.

Depuis que notre gouvernement est entré en fonction, le bien-être et la réussite des étudiantes et des étudiants se sont trouvés au centre de nos interventions en enseignement supérieur. S'il est une période marquante dans la vie d'un jeune adulte, c'est bien son passage dans nos collèges et nos universités. C'est donc le devoir du gouvernement de fournir aux étudiantes et aux étudiants les meilleures conditions possibles pour favoriser leurs apprentissages et leur développement.

Plus précisément, la dernière année aura été l'occasion de lancer le Chantier sur la réussite en enseignement supérieur, en appui à l'atteinte des grands objectifs du nouveau plan stratégique. Le dépôt d'un plan d'action visant l'augmentation des taux de diplomation à l'enseignement collégial et universitaire est prévu pour l'hiver 2021.

Par ailleurs, le Ministère accompagne le scientifique en chef, les Fonds de recherche du Québec et leurs partenaires dans une réflexion sur l'université québécoise du futur et participe activement aux nombreuses discussions sur ce sujet fort important pour l'avenir de notre société.

Le Ministère a également présenté au réseau collégial le nouveau cadre de gestion de l'offre de formation collégiale. Les travaux se poursuivront au cours de 2020-2021. Ce cadre permet au Ministère d'assumer un plus grand leadership dans la gestion de l'offre de formation, de mieux répondre aux besoins de formation et de favoriser une meilleure complémentarité de l'offre dans une perspective de développement régional.

J'aimerais enfin saluer le travail de l'ensemble des membres du personnel des cégeps et des universités pendant la pandémie. Comme tous les étudiants et étudiantes du Québec, ils ont eu à s'adapter rapidement à une nouvelle réalité. Leur dévouement est certainement une preuve de la force de nos équipes en place. Je les en remercie du fond du cœur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Danielle McCann**

Ministre de l'Enseignement supérieur



# MESSAGE DU SOUS-MINISTRE DE L'ÉDUCATION



Madame la Ministre,  
Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce rapport fait état des résultats du Ministère pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Du fait de sa situation privilégiée auprès de la jeunesse québécoise, le Ministère joue un rôle fondamental dans le développement de notre collectivité. Porté de main de maître par des travailleurs dévoués et professionnels, il encadre notre système d'éducation et s'assure de son bon fonctionnement, voyant ainsi à la réussite et au développement global de milliers de jeunes, citoyennes et citoyens actifs du Québec de demain.

Le 4 décembre 2019, le Ministère déposait son Plan stratégique 2019-2023 à l'Assemblée nationale. Celui-ci réitère la volonté du gouvernement de faire de l'éducation sa priorité ultime. Selon l'analyse effectuée par le Secrétariat du Conseil du trésor, le Ministère se classe parmi les cinq meilleurs ministères pour la qualité de son plan stratégique. Le Rapport annuel de gestion 2019-2020 porte sur la première année du nouveau cycle de gestion axée sur les résultats.

L'élaboration du Plan stratégique 2019-2023 a été guidée, d'une part, par les engagements du gouvernement en matière d'éducation et, d'autre part, par l'application rigoureuse des nouvelles normes prescrites par le Secrétariat du Conseil du trésor à l'égard des plans stratégiques et, plus largement, de la performance gouvernementale. La vision stratégique ministérielle propose une réponse aux enjeux éducatifs, sociaux, culturels, démographiques et technologiques. Elle est résolument axée sur les résultats ainsi que sur l'engagement des partenaires du système éducatif et du milieu du loisir et du sport.

Évidemment, de nombreuses autres actions ont été réalisées au bénéfice des élèves et des étudiants du Québec, lesquelles ont prouvé de nouveau la portée des interventions du Ministère. Chaque fois, la réussite éducative et le développement global de la personne se trouvaient au centre des préoccupations.

Je tiens donc à remercier tous les membres du personnel du Ministère. Leur engagement constant et les efforts qu'ils ont déployés démontrent hors de tout doute que le Ministère peut compter sur une équipe aguerrie ayant à cœur le bien de la collectivité qui lui permet de remplir avec brio les missions qui lui sont confiées. Je ne pourrais être plus fier de faire partie d'une équipe aussi talentueuse et dévouée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.



**Eric Blackburn**

Sous-ministre de l'Éducation



# MESSAGE DU SOUS-MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui fait état des résultats du Ministère pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

L'importance du Ministère pour des milliers d'étudiantes et d'étudiants des cégeps et des universités du Québec ainsi que pour l'avenir de notre collectivité n'est plus à prouver. Ses activités d'encadrement et de coordination permettent à ces jeunes femmes et hommes de poursuivre leur cheminement intellectuel et personnel au contact d'enseignantes et d'enseignants de qualité, pour finalement devenir, quelques années plus tard, des acteurs majeurs de notre société.

Avec le dépôt du Plan stratégique 2019-2023 à l'Assemblée nationale, le 4 décembre 2019, le Ministère est venu réitérer la volonté du gouvernement de voir l'enseignement supérieur se dresser comme un pilier du développement du Québec. Le Ministère continuera à jouer un rôle majeur dans les activités d'enseignement.

Axée sur les résultats, la vision stratégique du Ministère en appelle aux différents partenaires de ses réseaux pour poursuivre la collaboration déjà bien établie et la consolider encore davantage, et cela, toujours au bénéfice de milliers d'étudiantes et d'étudiants qui peuvent compter sur son accompagnement dans leur processus de formation.

Naturellement, je tiens à remercier sincèrement tout le personnel du Ministère. Je suis convaincu de son professionnalisme et de son engagement dans la poursuite de notre mission.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Matte'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'B' and 'M'.

**Bernard Matte**

Sous-ministre de l'Enseignement supérieur



# TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Faits saillants	18
2. LES RÉSULTATS	23
2.1 Plan stratégique	23
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	48
2.3 Secrétariat à la condition féminine	61
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	66
3.1 Utilisation des ressources humaines	66
3.2 Utilisation des ressources financières	69
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	74
4. LES AUTRES EXIGENCES	77
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	77
4.2 Développement durable	78
4.3 Occupation et vitalité des territoires	94
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	108
4.5 Accès à l'égalité en emploi	108
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	113
4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	116
4.8 Égalité entre les femmes et les hommes	117
4.9 Politique de financement des services publics	123
4.10 Aide financière aux études accordée par dérogation	132
4.11 Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais	133
ANNEXES	134
Annexe I : Rapports d'activité 2019-2020 des fonds spéciaux	134
Annexe II : Organigramme du Ministère au 31 mars 2020	142
Annexe III : Tableau synoptique du Plan stratégique 2019-2023	144
Annexe IV : Lois et règlements	147
Annexe V : Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes 2019-2020	154



# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

À notre avis, l'information contenue dans le présent document ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2020.

Les membres du comité de direction,



Eric Blackburn  
Sous-ministre de l'Éducation



Bernard Matte  
Sous-ministre de l'Enseignement supérieur



Éric Bergeron  
Sous-ministre adjoint aux politiques  
et aux relations du travail dans les réseaux  
Ministère de l'Éducation



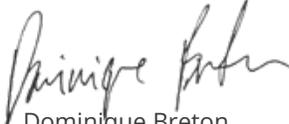
Catherine Ferembach  
Sous-ministre adjointe au  
Secrétariat à la condition féminine  
Ministère de l'Éducation



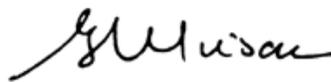
Simon Bergeron  
Sous-ministre adjoint au développement et  
au soutien des réseaux  
Ministère de l'Enseignement supérieur



Anne-Marie Lepage  
Sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire  
et à l'enseignement primaire et secondaire  
Ministère de l'Éducation



Dominique Breton  
Sous-ministre adjointe au loisir et au sport  
Ministère de l'Éducation



Geneviève Moisan  
Sous-ministre adjointe aux territoires,  
aux statistiques et à l'enseignement privé  
Ministère de l'Éducation



Steven Colpitts  
Sous-ministre adjoint aux relations interculturelles, aux  
Autochtones et au réseau éducatif anglophone  
Ministère de l'Éducation



Nathalie Parenteau  
Sous-ministre adjointe à la performance, au financement  
et au soutien à la gestion  
Ministère de l'Enseignement supérieur



Sylvain Périgny  
Sous-ministre adjoint à l'accessibilité aux études, aux  
infrastructures et aux ressources informationnelles  
Ministère de l'Enseignement supérieur

Québec, septembre 2020



# RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

## **M. Eric Blackburn**

Sous-ministre de l'Éducation  
1035, rue De la Chevrotière, 15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

## **M. Bernard Matte**

Sous-ministre de l'Enseignement supérieur  
1035, rue De La Chevrotière, 15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

Messieurs les Sous-Ministres,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction des deux ministères.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne* élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne,



**Anne DeBlois, CPA, CA**

Québec, septembre 2020



# 1. L'ORGANISATION

## 1.1 L'organisation en bref

### Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
1 473 en 2019-2020	Effectif du Ministère
111 464 en 2018-2019	Effectif enseignant du réseau public (enseignants permanents et occasionnels ainsi que personnel d'appoint <sup>1</sup> au préscolaire, au primaire et au secondaire)
21,1 G\$ en 2019-2020	Dépenses du Ministère
1 892 459 <sup>2</sup> en 2018-2019	Élèves et étudiants (réseau scolaire et réseau collégial et universitaire)
3 222 <sup>3</sup> en 2018-2019	Établissements d'enseignement publics et privés (réseau scolaire, réseau collégial et universitaire)
715,5 M\$ en 2019-2020	Aide financière aux études (prêts et bourses aux étudiants admissibles)

<sup>1</sup> La catégorie du personnel d'appoint est constituée des autres statuts. Elle comprend le personnel remplaçant, le personnel surnuméraire, le personnel sous octroi, le personnel suppléant, le personnel enseignant à tarif horaire et diverses catégories d'employées et d'employés de soutien (service de garde, surveillance d'élèves, travail en cafétéria moins de 10 heures par semaine, etc.).

<sup>2</sup> Ce chiffre exclut les 1 803 étudiantes et étudiants des écoles gouvernementales, qui ne sont pas financées par le Ministère.

<sup>3</sup> Ce chiffre exclut les 11 écoles gouvernementales.

### 1.1.1 Mission

Depuis plus de 50 ans, le système éducatif est, sans contredit, un phare pour le Québec. Il l'a soutenu dans son passage à la modernité et a contribué à son ouverture sur le monde. Il a été l'un des leviers de la Révolution tranquille, de la construction de l'État et de l'affirmation de l'identité québécoise. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les réseaux d'enseignement ont accompagné les citoyennes et les citoyens dans leur évolution sociale, culturelle et économique. Aujourd'hui, ils poursuivent cette mission dans un univers de changements et de possibilités de tous ordres qui touchent les Québécoises et Québécois collectivement et individuellement.

Le Secteur du loisir et du sport, fort d'un héritage historique important, a rejoint le Ministère en 2005. Il répond à une préoccupation de l'État qui remonte à 1968, année au cours de laquelle le gouvernement du Québec a créé le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Au rang des priorités compte la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air par tous les citoyens et citoyennes, de tous âges et de toutes conditions, pour le mieux-être des personnes, leur qualité de vie et leur rapprochement avec la nature.

La réussite de toutes et de tous au sein d'une société physiquement active résume une raison d'être du Ministère et l'idéal qu'il poursuit :

*Offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, des milieux de vie inclusifs, sains et respectueux de la diversité des personnes, de leurs besoins et de leurs conditions.*

## 1.1.2 Vision

Au Québec comme ailleurs, le système éducatif joue un rôle central dans le développement économique, social et culturel des personnes et des communautés. La société attend du système éducatif qu'il forme des citoyennes et des citoyens responsables qui participent activement à la vie démocratique, sociale, culturelle et économique du Québec, à son essor collectif et à son rayonnement sur la scène internationale. La mission éducative est un défi de société, et le relever implique la responsabilisation, la mobilisation et la concertation des personnes, des communautés, des organisations publiques et privées ainsi que de l'ensemble de la population.

Dans un monde qui connaît des bouleversements de tous ordres, le système éducatif doit demeurer innovant. La vision ministérielle propose une réponse à des enjeux éducatifs, sociaux, culturels, démographiques et technologiques auxquels font face le système éducatif et le milieu du loisir et du sport. Cette vision, résolument axée sur les résultats, mise sur la réussite et l'excellence :

*Un système éducatif inclusif, à l'ère du numérique, qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires, qui forme des citoyennes et des citoyens responsables, compétents, créatifs et engagés dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, sportives, de loisir et de plein air de façon sécuritaire.*

## Des indicateurs phares

Parmi les indicateurs définis dans le Plan stratégique 2019-2023, trois ont été retenus pour figurer au tableau de bord du gouvernement. Considérés comme les plus étroitement associés à la vision ministérielle, ils concernent les domaines suivants :

- la diplomation aux différents ordres d'enseignement ;
- l'état des infrastructures ;
- la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air.

## 1.1.3 Valeurs et principes

Les valeurs et les principes d'action et de gouvernance protègent les idéaux que le Ministère veut atteindre au bénéfice des personnes, des communautés et de la société québécoise dans son ensemble. Ils sous-tendent sa vision et les orientations de son plan stratégique.

## Valeurs liées à la mission du Ministère

- **Valeurs sociales et individuelles** : l'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion, l'ouverture à la diversité des personnes et des besoins, la persévérance et le dépassement de soi.
- **Valeurs inhérentes au système éducatif québécois** : l'universalité, l'accessibilité, l'équité et l'égalité des chances.
- **Valeurs de l'administration publique québécoise** : la compétence, la loyauté, l'impartialité, l'intégrité et le respect.
- **Valeurs relatives à l'action ministérielle** : la transparence, la participation citoyenne, l'engagement des communautés, la mobilisation des acteurs et des partenaires des différents milieux ainsi que le leadership ministériel.

## Valeurs organisationnelles

- L'engagement et la considération des personnes dans la réalisation de la mission du Ministère.
- L'équité dans toute décision pouvant avoir une incidence sur les personnes et leur développement.
- La qualité du travail accompli.
- La collaboration entre les personnes et les organisations.
- La créativité et l'innovation au service des clientèles, des citoyennes et des citoyens.

## Principes d'action et de gouvernance

### Analyse différenciée selon les sexes

L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chap. C-12) du Québec et dans les objectifs de développement durable des Nations Unies. L'analyse différenciée selon les sexes, en fonction des réalités et des besoins différents des élèves et des étudiantes et étudiants, permet notamment de discerner, de façon préventive, les effets des diverses actions sur les filles et les garçons ou les femmes et les hommes. À cet égard, le Secrétariat à la condition féminine, rattaché au Ministère, a pour mission de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

### Partenariat

Le Ministère ne peut exercer pleinement ses responsabilités en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de loisir et de sport ou de condition féminine sans porter le partenariat au rang de ses principes d'action et de gouvernance. Que ce soit sur le plan de l'élaboration des politiques publiques et de la législation ou sur celui de l'amélioration des programmes et des services, le partenariat à l'échelle locale, régionale et nationale est une voie de communication et de coopération qui présente une importante valeur ajoutée aux interventions du Ministère, notamment en ce qui a trait à leur pertinence et à leur acceptabilité sociale.

### Subsidiarité

La subsidiarité est un principe de décentralisation des processus et des décisions qui a pour but d'accroître la rapidité et l'efficacité d'une décision ou d'une action, sa responsabilité étant confiée à l'entité compétente la plus proche des personnes qu'elle vise directement. La subsidiarité permet aussi de mieux prendre en considération les réalités locales et régionales, de définir les besoins et de bien les intégrer dans les choix et les décisions.

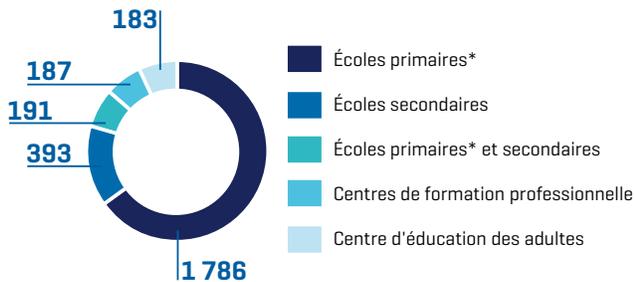
## Développement durable

Le développement durable est l'élément intégrateur des valeurs et des principes qui inspirent la vision ministérielle, tant pour le développement du système éducatif que pour celui de la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air. L'éducation est non seulement au cœur des enjeux du développement durable, car elle constitue la principale source d'équité sociale et économique, mais un levier essentiel au déploiement d'une conscience environnementale collective et citoyenne. En vertu de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chap. D-8.1.1), l'élaboration de ce rapport annuel de gestion a pris en compte trois principes de développement durable : l'accès au savoir, l'équité et la solidarité sociales ainsi que la santé et la qualité de vie.

### 1.1.4 Portrait du réseau de l'éducation et l'enseignement supérieur

#### Portrait du réseau de l'éducation

##### Répartition des établissements d'enseignement du réseau public selon l'ordre d'enseignement, année scolaire 2018-2019



\* Les écoles primaires incluent le préscolaire.

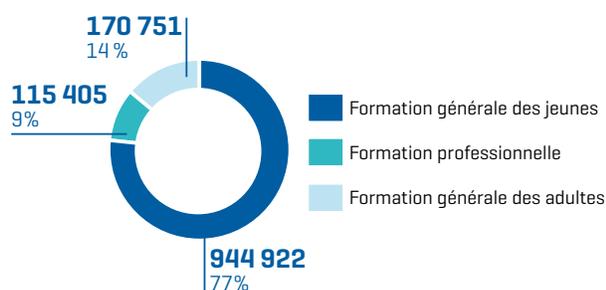
Le réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Québec est composé de 72 centres de services scolaires et commissions scolaires (60 francophones, 9 anglophones et 3 à statut particulier). En 2018-2019<sup>1</sup>, les services éducatifs étaient offerts à plus d'un million de personnes dans 2 740 écoles publiques<sup>2</sup>. La figure ci-dessus présente la répartition des écoles publiques selon l'ordre d'enseignement.

En 2018-2019, le réseau public a accueilli 1 231 078 élèves, dont 77 % étaient inscrits en formation générale des jeunes, 14 % en formation générale des adultes et 9 % en formation professionnelle. À la formation générale des jeunes, l'effectif se répartit comme suit : 11 % à l'éducation préscolaire, 55 % à l'enseignement primaire et 34 % à l'enseignement secondaire. Les figures suivantes montrent la répartition des élèves du réseau public selon le type de formation et l'ordre d'enseignement à la formation générale des jeunes.

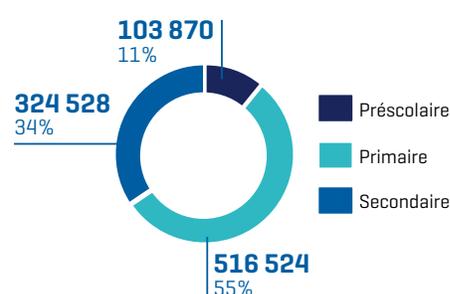
1. Année la plus récente pour laquelle des données finales sont disponibles. Les données relatives à l'effectif scolaire datent du 30 janvier 2020, et celles relatives aux organismes et aux établissements datent de décembre 2019.

2. Tout établissement d'enseignement établi par un centre de services scolaire est inclus dans le calcul, indépendamment de la présence ou non d'élèves durant l'année.

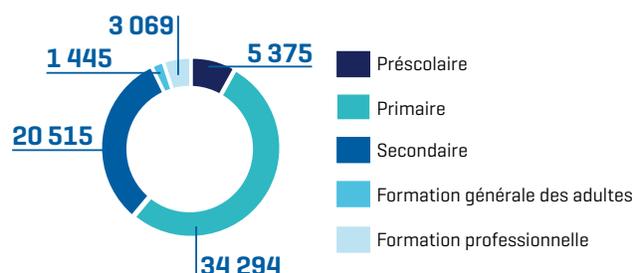
**Répartition de l'effectif scolaire selon le type de formation, au réseau public, année scolaire 2018-2019**



**Répartition de l'effectif scolaire à la formation générale des jeunes selon l'ordre d'enseignement, au réseau public, année scolaire 2018-2019**



**Répartition de l'effectif enseignant permanent selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, au réseau public, année scolaire 2018-2019**

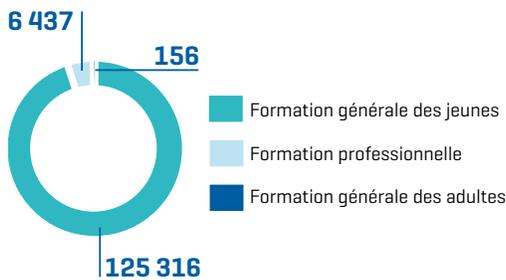


En 2018-2019, le réseau public comptait un effectif enseignant de 111 464 individus, dont 64 698 permanents, 25 843 non permanents et 20 923 membres du personnel d'appoint. Plus des trois quarts (78,2 %) du personnel enseignant permanent étaient des femmes. La figure ci-dessus montre la répartition de l'effectif enseignant du réseau public selon l'ordre d'enseignement et le type de formation.

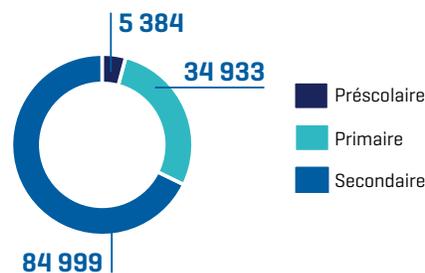
Le Québec est également doté d'un réseau privé dont les établissements offrent l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. En 2018-2019, 264 titulaires<sup>3</sup> d'un permis les autorisant à tenir un établissement d'enseignement privé en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chap. E-9.1) géraient 349 installations offrant des services éducatifs. Pendant cette année, le réseau privé a accueilli 131 909 élèves, dont 125 316 à la formation générale des jeunes. Les figures suivantes montrent la répartition des élèves du réseau privé selon le type de formation et l'ordre d'enseignement à la formation générale des jeunes.

3. Tout établissement titulaire d'un permis obtenu en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* est inclus dans le calcul, indépendamment de la présence ou non d'élèves durant l'année.

### Répartition de l'effectif scolaire selon le type de formation, au réseau privé, année scolaire 2018-2019



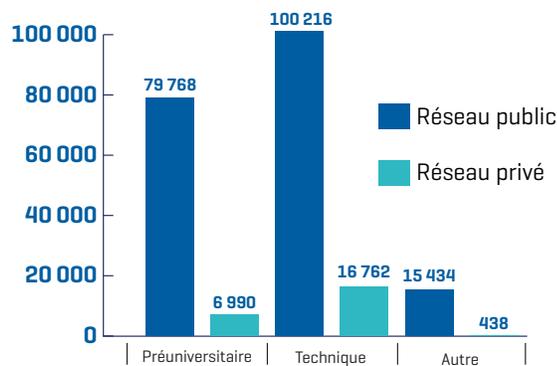
### Répartition de l'effectif scolaire à la formation générale des jeunes selon l'ordre d'enseignement, au réseau privé, année scolaire 2018-2019



## Portrait du réseau de l'enseignement supérieur

### Enseignement collégial

#### Effectif étudiant collégial à l'automne 2018 selon le type de formation et le réseau<sup>1 et 2</sup>



Source : Direction des indicateurs et des statistiques, données en date du 22 février 2020.

1 Ce tableau exclut les étudiants inscrits dans les établissements du réseau gouvernemental.

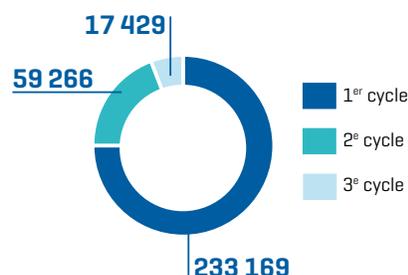
2 La catégorie « Autre » comprend les types de formation « Accueil ou transition », « Préalable universitaire » et « Hors programme ».

Le réseau collégial public compte 48 cégeps, dont 5 anglophones. À l'automne 2018, 195 418 étudiantes et étudiants y étaient inscrits, dont 28 321 en formation continue<sup>4</sup>. Le réseau collégial privé est, quant à lui, composé de 67 établissements qui, à l'automne 2018, ont accueilli 24 190 étudiantes et étudiants, dont 10 255 en formation continue. Toujours à l'automne 2018, les 11 écoles gouvernementales ont comptabilisé 1 803 étudiantes et étudiants. La figure ci-contre montre la répartition des étudiantes et des étudiants selon le type de formation et selon le réseau.

4. Plusieurs services de formation continue des cégeps offrent une gamme élargie de programmes pouvant mener à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC). Leurs programmes les plus populaires sont, sans contredit, ceux qui conduisent à une AEC.

## Enseignement universitaire

### Répartition des effectifs étudiants universitaires à l'automne 2018 selon le cycle



Source : Direction des indicateurs et des statistiques, données en date du 15 mai 2020.

À l'automne 2018, le Québec comptait 18 universités, dont 10 faisaient partie du réseau de l'Université du Québec, et 3 étaient des universités anglophones. Le nombre d'étudiantes et étudiants s'y est élevé à 309 864. Parmi eux, plus de 75 % suivaient un programme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire. La figure ci-contre montre la répartition des étudiantes et étudiants selon le cycle d'études.

### 1.1.5 Contexte externe

Le système éducatif évolue au gré de transformations et de tendances sociétales de différents ordres qui exercent une influence déterminante sur les interventions du Ministère et sur les conditions dans lesquelles il doit accomplir sa mission. Ce sont aussi ces éléments du contexte externe qui permettent à l'organisation d'enrichir sa vision à l'égard des résultats qu'il doit atteindre, ou qu'il doit permettre à ses réseaux d'atteindre.

## Nouvelles orientations gouvernementales en éducation

Le gouvernement a réaffirmé de façon concrète la priorité que constitue l'éducation pour le développement social, économique et culturel du Québec. À cet effet, il a pris plusieurs engagements majeurs et ambitieux pour le développement du système éducatif et le cheminement des personnes vers leur réussite. Ces engagements phares touchent les sujets suivants :

- les services professionnels spécialisés ;
- l'état du parc immobilier scolaire ;
- la maternelle 4 ans ;
- les périodes de détente (récréations) ;
- l'encadrement réglementaire de l'enseignement à la maison ;
- les bibliothèques scolaires ;
- les activités parascolaires au secondaire ;
- la valorisation de la profession enseignante et la formation initiale et continue ;
- la réussite en enseignement supérieur.

La gouvernance scolaire n'y figure pas, puisque la volonté de transformer les commissions scolaires en centres de services scolaires n'est pas considérée comme un résultat mesurable ni une fin en soi, mais comme un moyen. La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, sanctionnée en février 2020, vise principalement à modifier le modèle d'organisation des commissions scolaires (voir la note aux lectrices et aux lecteurs).

## Diversité croissante des personnes, des besoins et des populations

Les engagements et la vision du gouvernement en matière d'éducation tiennent compte de nombreuses transformations et tendances sociétales qui ont des répercussions importantes sur le profil et les besoins des personnes et des organisations ainsi que sur les choix stratégiques du Ministère.

L'immigration, la diversité culturelle, ethnique et linguistique, le vieillissement de la population, la présence accrue d'élèves et d'étudiants et étudiantes autochtones ainsi que la mobilité géographique des personnes sont les principaux vecteurs de changement qui transforment, depuis plusieurs décennies, le portrait démographique des clientèles du système éducatif québécois. Il en résulte différents phénomènes de croissance ou de décroissance qui varient en intensité selon les groupes d'âge, les communautés et les régions, urbanisées, rurales ou éloignées des grands centres. Ces changements se font inévitablement sentir dans les établissements d'enseignement, entraînant des effets variables selon les communautés et les régions.

### Évolution prévisible des effectifs scolaires et étudiants

L'effectif scolaire total du Québec, tous réseaux confondus, au secteur des jeunes, devrait passer de 1 053 338 en 2018-2019 à 1 126 549 en 2023-2024, ce qui a une incidence importante sur les besoins en ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles. À l'enseignement supérieur, les prévisions de l'effectif étudiant montrent une croissance plus ou moins importante selon l'ordre d'enseignement. Au collégial, après l'observation entre 2013 et 2018 d'une baisse du nombre d'étudiantes et étudiants inscrits au trimestre d'automne, une remontée se dessine pour la période 2019-2028. Ainsi, entre 2013 et 2018, l'effectif étudiant est passé de 180 933 à 173 878, soit une diminution de près de 4 %, tandis que, pour la période allant de 2019 à 2028, les prévisions indiquent une hausse considérable de 21 %, soit de 175 480 à 213 138 personnes inscrites.

À l'université, la période 2013-2018 montre une légère croissance de 3 % pour l'ensemble de l'effectif étudiant des trois cycles, passant de 227 124 à 234 951. Les prévisions pour 2019-2028 laissent toutefois entrevoir une décroissance de quelques milliers d'étudiantes et d'étudiants. L'effectif serait donc en baisse à 229 800 en 2025-2026, pour ensuite revenir au niveau de 2019, soit à un peu plus de 233 000. C'est surtout le 1<sup>er</sup> cycle qui explique ces variations, car il représente 80 % de l'effectif étudiant universitaire. Aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, l'effectif étudiant demeurera relativement stable au cours des années, soit autour de 34 000 à la maîtrise et de 11 000 au doctorat.

### Clientèles vulnérables dans le réseau scolaire

La diversité des besoins est aussi liée aux conditions particulières d'autres clientèles en croissance, comme les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ou encore les personnes issues de milieux économiquement défavorisés.

Parallèlement, d'autres réalités persistent : le taux de décrochage scolaire plus important chez les garçons que chez les filles ; des indices élevés de défavorisation dans les communautés autochtones et les milieux éloignés des grands centres ; et l'abandon plus rapide de l'activité physique chez les filles. Dans tous les cas, l'importance d'agir tôt et tout au long du parcours doit constamment être réaffirmée.

## Place du numérique dans la mission éducative

L'omniprésence du numérique entraîne de multiples transformations dans toutes les sphères de l'activité humaine mais, surtout, elle modifie la forme et le contenu des connaissances ainsi que les façons d'y accéder. D'un point de vue éducatif, l'enjeu du numérique va au-delà de la technologie, car il interpelle la mission de l'école québécoise, qui est d'*instruire*, de *socialiser* et de *qualifier*. Les compétences numériques et l'accès au numérique sont deux vecteurs importants d'inclusion, d'équité et d'égalité des chances en vue d'une insertion réussie dans la société et d'une vie professionnelle active. Le système éducatif doit donc, d'une part, pouvoir former des citoyennes et des citoyens aux compétences inhérentes au numérique et les rendre aptes à en maîtriser les possibilités et, d'autre part, assurer un accès optimal aux ressources éducatives numériques et aux outils technologiques appropriés.

Le Ministère met actuellement en œuvre le Plan d'action numérique. Celui-ci vise une intégration efficace et une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, pour leur permettre de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie.

Le numérique représente aussi un important levier de communication et de collaboration avec les partenaires du gouvernement et l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Le Ministère adhère donc aux orientations de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale et contribue activement à l'atteinte de ses objectifs.

## Activités physiques, sportives, de loisir et de plein air

L'atteinte d'une meilleure qualité de vie par la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air est une valeur à laquelle adhère une proportion de plus en plus grande de la population. Effectuée de façon sécuritaire, cette pratique est reconnue pour ses effets tangibles tant sur la santé physique et le bien-être psychologique que sur la satisfaction et la réalisation personnelles. Elle a aussi des effets positifs sur la persévérance, car elle stimule la volonté d'apprendre, de se développer et de réussir. Grâce aux valeurs de participation, d'esprit d'équipe, de respect des autres et de respect des règles qu'elle implique, la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air contribue à la socialisation.

L'offre de services doit prendre en considération les besoins particuliers de certaines personnes, comme les personnes handicapées, âgées, à faible revenu, immigrantes, autochtones ou membres de communautés culturelles et celles vivant dans un milieu rural ou un territoire éloigné.

## Infrastructures

Au fil des décennies, l'état des établissements scolaires s'est détérioré de façon naturelle. Au fur et à mesure des inspections réalisées, des actions ont été menées pour apporter les correctifs appropriés et assurer une condition adéquate. Cependant, la dégradation des bâtiments s'est accélérée de façon importante dans les dernières années, ce qui peut nuire au développement et à la réussite des élèves de tous âges. Les besoins en construction, en rénovation ou en agrandissement se sont accrus à un rythme qui, aujourd'hui, place le gouvernement devant l'urgence d'agir.

Le gouvernement a d'ailleurs investi massivement dans les infrastructures afin de rénover les établissements désuets et d'agrandir certains de ceux-ci. Il a procédé à la présentation du projet « belles écoles » pour la construction d'une nouvelle génération d'établissements mieux adaptés et favorisant le développement des élèves. Ces investissements consentis visent à assurer aux élèves d'aujourd'hui et de demain des milieux de vie et d'apprentissage sains et sécuritaires, où ils pourront développer leurs talents et réaliser leurs ambitions. Toutes et tous doivent bénéficier des meilleures conditions pour se développer, apprendre et réussir.

## 1.1.6 Contexte interne

L'examen du contexte organisationnel fait ressortir deux éléments qui ont une incidence déterminante sur la capacité du Ministère à réaliser pleinement sa mission. Ils sont relatifs, d'une part, aux ressources humaines et, d'autre part, aux ressources informationnelles.

### Expertise des personnes et compétence organisationnelle

Comme toutes les organisations, le Ministère a des défis considérables à relever pour maintenir et développer l'expertise des gestionnaires et du personnel et, conséquemment, assurer la compétence organisationnelle nécessaire à la réalisation de sa mission. L'attraction, la formation et la rétention du personnel, dans un contexte généralisé de pénurie de main-d'œuvre et de forte concurrence sur le marché de l'emploi, constituent alors assurément un enjeu incontournable.

La concurrence sur le marché de l'emploi ainsi que l'évolution des centres d'intérêt des jeunes générations à l'égard de leur vie professionnelle confèrent à l'attractivité de l'administration publique une dimension particulièrement importante. Pour assurer la transmission et le développement des compétences, le Ministère doit être perçu et reconnu comme un lieu de travail motivant, caractérisé par l'excellence et l'innovation, et favoriser l'accomplissement personnel et professionnel dans l'atteinte de résultats significatifs pour les clientèles et la société québécoise.

### Valeur stratégique des ressources informationnelles

Les ressources informationnelles jouent un rôle stratégique dans le pilotage du système éducatif ainsi que l'élaboration des politiques publiques, des programmes et des services. Elles offrent un énorme potentiel qui doit être mis en valeur au bénéfice de toutes et de tous. Les informations sur les résultats scolaires, les diverses statistiques socioéconomiques et toutes les données probantes pertinentes sont indispensables pour que le Ministère puisse définir des orientations conséquentes et proactives au regard des besoins et des attentes des clientèles et de la population. De plus, ces ressources représentent un vecteur central et intégrateur de la capacité organisationnelle, d'où la nécessité de développer une intelligence informationnelle pour que tout le potentiel en soit exploité et que le Ministère en assure une gestion sécuritaire, éthique et responsable.

### 1.1.7 Secrétariat à la condition féminine

Relevant de la ministre responsable de la Condition féminine, le Secrétariat à la condition féminine a pour mission de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, il :

- fournit l'expertise professionnelle et le soutien administratif nécessaires à la réalisation du mandat de la ministre responsable de la Condition féminine ;
- coordonne les actions du gouvernement en matière d'égalité des sexes, assure le suivi de ces actions et assume la responsabilité de l'application de certaines mesures ;
- accorde du financement aux organismes du milieu pour favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- entretient des liens avec les groupes de femmes et le milieu de la recherche universitaire pour bien saisir les réalités, les préoccupations et les aspirations des Québécoises ;
- conseille le gouvernement pour assurer le rayonnement du Québec sur les scènes intergouvernementales canadienne et internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- produit des analyses, recherche des solutions novatrices et joint ses efforts à ceux de nombreux groupes de travail pour que le Québec demeure progressiste en la matière.

Non seulement le Secrétariat à la condition féminine participe à plusieurs interventions relevant d'autres ministères et organismes gouvernementaux, mais il coordonne des politiques publiques, des stratégies et des plans d'action gouvernementaux découlant de chacun de ces champs d'intervention :

- Égalité entre les femmes et les hommes (Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021) ;
- Agression et exploitation sexuelles (Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021) ;
- Violence conjugale (Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023).

Par ailleurs, l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut se réaliser qu'avec la participation engagée des différents acteurs de la société. C'est pourquoi l'un des mandats de la ministre responsable de la Condition féminine est de sensibiliser, d'encourager et de soutenir les instances nationales, régionales et locales pour qu'elles prennent pleinement en compte dans leurs actions cette égalité et le respect des droits des femmes.

Enfin, le Secrétariat à la condition féminine intervient auprès de divers partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux préoccupés par l'égalité entre les femmes et les hommes ou pouvant y contribuer. À cet effet, il collabore avec des groupes de femmes et une multitude d'acteurs dans plusieurs secteurs d'intervention : partenaires nationaux (ministères et organismes gouvernementaux collaborateurs, organismes non gouvernementaux, etc.), régionaux et locaux (municipalités, municipalités régionales de comté, organismes communautaires, etc.) et sectoriels (milieu universitaire, entreprises privées, etc.).

## 1.2 Faits saillants

### Maternelle 4 ans à temps plein

Parmi les engagements phares du gouvernement touchant les services aux élèves figure celui d'offrir la maternelle 4 ans à tous les parents qui souhaitent y scolariser leur enfant. Cette mesure vise à dépister les difficultés d'apprentissage le plus tôt possible et à fournir rapidement les services appropriés aux enfants qui en ont besoin de sorte que chacun d'eux puisse développer son plein potentiel. Pour l'année scolaire 2019-2020, le ministre a autorisé l'ouverture de 266 nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein, ce qui a porté le total à 660 classes ouvertes à travers le Québec et a permis à environ 7 223 enfants de bénéficier de ce service éducatif. Le déploiement de la mesure se poursuit en 2020-2021.

### ***Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires***

Le 8 février 2020, la Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* a été sanctionnée. Autre engagement phare du gouvernement, cette loi vise principalement à modifier le modèle d'organisation des commissions scolaires, qui deviennent des centres de services scolaires. Cette gouvernance renouvelée du réseau scolaire permettra la mise en œuvre de moyens adaptés aux défis propres à chaque établissement et à chaque région, tout en garantissant une action cohérente et concertée entre tous les niveaux de gouvernance du réseau scolaire. Elle facilitera l'atteinte des objectifs ambitieux dont s'est doté le Québec pour favoriser la réussite éducative et le développement du plein potentiel de toutes et de tous.

### Nouvelle génération d'écoles

Le Ministère a actualisé son approche en matière de planification immobilière d'établissements scolaires primaires pour les rendre rien de moins qu'exemplaires. Il s'agit de penser l'école de demain en plaçant l'élève au centre des préoccupations et de concevoir des infrastructures scolaires répondant à des normes de qualité et de performance. Sans être exhaustif, le guide de planification immobilière couvre plusieurs préoccupations et vise autant le bâtiment et le site scolaires que les relations entre l'école, la communauté et l'environnement bâti avoisinant. Cette nouvelle approche guidera les nombreux chantiers de rénovation et de construction à venir pour que soit offert un environnement sain, sécuritaire, stimulant et adapté aux besoins des élèves.

## Valorisation de la profession enseignante

Le Ministère a entrepris plusieurs actions pour élargir les voies d'accès à la profession enseignante, la reconnaître et la valoriser davantage :

- Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le *Règlement sur les autorisations d'enseigner* (RLRQ, chap. 13.3, r. 2.01) a subi une refonte complète en vue d'élargir les voies d'accès à la profession ;
- Un soutien financier a été accordé pour assurer la poursuite des activités du Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation pour le 21<sup>e</sup> siècle (CADRE21) pour la période 2019-2022. Ce financement contribue notamment à élargir la gratuité de la formation continue du CADRE21, qui offre au personnel enseignant et professionnel des réseaux des occasions d'apprentissage en ligne personnalisé ;
- De nouvelles bourses d'excellence sont allouées aux futurs enseignants depuis 2019-2020. Les objectifs de ce programme de bourses consistent à rehausser le nombre d'inscriptions dans les programmes en enseignement et à encourager la persévérance et l'excellence des étudiantes et étudiants du 1<sup>er</sup> cycle universitaire qui se destinent à cette importante profession. Ce programme novateur figure parmi les plus généreux de tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ce qui témoigne de l'importance que le gouvernement du Québec accorde à la profession enseignante ;
- Une nouvelle initiative ministérielle a permis de regrouper et de vulgariser à l'intérieur d'une même plateforme en ligne (Québec.ca/Devenirenseignant) l'ensemble des informations concernant la profession enseignante, pour en faciliter l'accès.

## Initiatives pour les élèves ayant des besoins particuliers

Deux mesures ont permis de mettre en place, depuis 2019-2020, des seuils minimaux de services, pour les centres de services scolaires ainsi que pour les écoles, afin d'offrir des services professionnels et de soutien à tous les élèves et un appui aux enseignants. Ce double seuil de services facilite l'intervention précoce. Il permet, en établissant un niveau minimal de ressources professionnelles pour l'ensemble des organismes scolaires, une réponse plus rapide aux besoins des élèves. Il assure aussi la présence d'adultes significatifs et bienveillants au sein du milieu scolaire pour un meilleur soutien des élèves, particulièrement les plus vulnérables.

En outre, l'ouverture de classes spéciales a été financée à compter de 2019-2020. En effet, bien que la majorité des élèves vulnérables bénéficient d'une intégration en classe ordinaire, cette intégration se fait plus difficilement pour d'autres. Certains élèves sont regroupés dans une classe spéciale, ce qui permet de mieux adapter les activités pédagogiques à leur situation. Ces élèves peuvent ainsi recevoir les services et le soutien dont ils ont besoin, ce que la classe ordinaire ne peut pas toujours leur offrir. Au total, grâce à cette mesure, près de 240 nouvelles classes spéciales ont été ouvertes au cours de l'année scolaire 2019-2020.

## **Bonification de l'aide alimentaire**

En 2019-2020, dans la volonté de s'assurer que l'actualisation des indices de défavorisation n'aurait pas pour effet d'affecter la qualité des services offerts dans les écoles, l'enveloppe budgétaire destinée à l'aide alimentaire a été bonifiée et les modalités de répartition des ressources financières, révisées. Notamment, l'aide alimentaire a été élargie aux écoles dont le rang décile de l'indice socioéconomique est de 7, et les pondérations ont été modifiées. Ainsi, tous les élèves qui bénéficiaient d'une aide alimentaire en 2018-2019 ont pu y avoir accès en 2019-2020.

L'élargissement de l'aide alimentaire s'est poursuivi en 2020-2021; la mesure est désormais accessible à toutes les écoles préscolaires, primaires et secondaires, ce qui vise à soutenir tous les élèves qui en ont besoin, peu importe le milieu socioéconomique.

## **Pandémie de la COVID-19 et réponse du réseau scolaire**

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le gouvernement a dû procéder, dès le 16 mars 2020, à la fermeture de tout le réseau de l'éducation afin de réduire au maximum la propagation et la transmission du virus et d'assurer la sécurité et la santé des élèves, des intervenants scolaires et de l'ensemble des Québécoises et Québécois. Plusieurs mesures ont alors été déployées en vue de répondre adéquatement à cette situation sans précédent au Québec, notamment :

- ouverture de services de garde en milieu scolaire d'urgence accessibles gratuitement : plus de 225 000 inscriptions recensées entre mars et juin 2020 ;
- mise en place de la plateforme Web L'école ouverte, offrant des ressources variées pour la réalisation d'activités, dans toutes les matières et à tous les niveaux scolaires, dans le but de parfaire les connaissances des élèves, de stimuler leurs apprentissages et de maintenir leurs acquis : près de 1 800 ressources pédagogiques répertoriées et indexées et près de 800 millions de visites en juin 2020 ;
- partenariat avec Télé-Québec pour assurer une présence éducative à la maison par une offre d'émissions éducatives destinées aux enfants du préscolaire, du primaire et du secondaire visant à les stimuler par un contenu pédagogique accessible, ludique et invitant : 150 épisodes produits et disponibles au 30 juin 2020 ;
- bonification de l'accès au matériel numérique et de la formation à distance par une opération majeure de prêt de matériel numérique visant à équiper rapidement tous les élèves du réseau scolaire et à leur permettre ainsi de compléter l'apprentissage des savoirs essentiels, peu importe leur situation : réservation de 15 000 iPad LTE à l'intention du réseau scolaire et connexion cellulaire offerte gratuitement.

## **Initiatives en matière de prévention**

Le Ministère et le Secrétariat à la condition féminine ont mené des actions en matière de prévention au cours de l'année 2019-2020 :

- Le Rendez-vous national sur les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, regroupant les partenaires des réseaux de l'enseignement supérieur, a eu lieu le 24 février 2020 à Shawinigan. Le Ministère a ainsi offert aux réseaux l'occasion d'apprendre et d'échanger sur des situations problématiques vécues ou anticipées par les différents acteurs des milieux d'enseignement ;

- À l'hiver 2020 se sont tenus la première rencontre du Comité de travail sur la violence conjugale et le Forum des partenaires en égalité. Ces activités visaient à favoriser le dialogue et la recherche de solutions en collaboration avec l'ensemble des partenaires en violence conjugale et en égalité entre les femmes et les hommes.

### **Promotion et positionnement du Québec sur la scène internationale en matière d'éducation**

Le Ministère a entrepris un ensemble d'actions pour mieux positionner l'offre éducative québécoise et promouvoir le Québec comme destination d'études auprès des étudiants internationaux :

- appui financier de 4,9 millions de dollars pour encourager les universités à mieux structurer et développer leur offre de services et leurs partenariats, de même que pour soutenir globalement l'internationalisation et intensifier le recrutement de francophones ;
- coordination et accompagnement des établissements d'enseignement québécois dans des salons de recrutement tenus dans des régions prioritaires, avec l'appui du ministère des Relations internationales et de la Francophonie et du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans certains cas ;
- participation à plusieurs rencontres d'organisations et d'instances internationales d'envergure, permettant de positionner le Québec sur la scène internationale et de faire rayonner l'expertise québécoise en matière d'éducation.

### **Offre d'activités parascolaires variées au secondaire**

Cette mesure soutient les établissements d'enseignement secondaire pour qu'ils offrent gratuitement à l'ensemble de leurs élèves une programmation diversifiée d'activités parascolaires. Elle vise ainsi à favoriser la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, la participation, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de créer un milieu de vie stimulant, propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative. Pour l'année scolaire 2019-2020, première année de cette mesure, le nombre d'établissements secondaires par centre de services scolaire pouvant bénéficier de ce soutien financier devait correspondre à 26,5 % de l'effectif des écoles secondaires du territoire. Il est prévu que de nouveaux établissements puissent s'ajouter chaque année scolaire, jusqu'à ce que tous aient accès à la mesure à l'année scolaire 2021-2022.

### **Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir**

À la suite d'une motion unanime le 12 juin 2018 à l'Assemblée nationale, l'Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir a été présenté le 25 novembre 2019. Dès lors, des travaux ont été amorcés, de concert avec les partenaires ministériels, dans le but de mettre en place un organisme indépendant de traitement de plaintes ainsi qu'une politique d'intégrité. Un partenariat avec Sport'Aide a été établi en vue d'offrir des activités d'information, de sensibilisation et de formation. Une chaire de recherche à l'Université Laval serait également mise en place en ce qui a trait aux enjeux de violence en contexte sportif. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, les fédérations sportives voulant accéder au Programme de reconnaissance des fédérations sportives québécoises doivent adhérer à l'Énoncé ministériel et bénéficient à cette fin de l'accompagnement du Ministère.

## **Lancement du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives**

L'appel de projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives a été lancé le 8 novembre 2019. Les organismes admissibles au programme avaient jusqu'au 21 février 2020 pour soumettre des demandes. Doté d'une enveloppe financière fédérale-provinciale de 294 millions de dollars, le Programme vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives. L'annonce des projets retenus devrait se faire à compter de l'automne 2020 et permettre des investissements de plus de 441 millions de dollars en infrastructures sportives et récréatives.

## **Politique de l'activité physique, du sport et du loisir : réalisation des 36 mesures prévues pour les trois premières années**

La pratique régulière d'activités physiques, sportives et de loisir a plusieurs effets bénéfiques individuels et collectifs, non seulement en matière de santé, mais aussi en ce qui a trait à la détente, au divertissement, à la camaraderie, au bien-être, à la satisfaction, à l'accomplissement et au rapprochement avec la nature, de même qu'en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative. La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir s'articule autour de quatre grands enjeux : l'accessibilité, la qualité de l'expérience, la promotion et le leadership, et la concertation. En 2019-2020, le bilan de la mise en œuvre de la Politique révèle que les 36 mesures prévues pour les trois premières années ont été réalisées.

## 2. LES RÉSULTATS

### 2.1 Plan stratégique

#### 2.1.1 Résultats relatifs au Plan stratégique<sup>5</sup>

##### Sommaire des résultats 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

**Orientation 1 : Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie**

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
<b>1.1</b> Agir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves	1. Nombre total de classes de maternelle 4 ans dans le réseau public	660	660 Cible atteinte	p. 26
	2. Nombre de nouvelles intervenantes et de nouveaux intervenants en soutien aux élèves (ajouts annuels)	1 540	1 825,5 Cible atteinte	p. 26
<b>1.2.1</b> Accroître la réussite des élèves	3. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après 5 ans	73,3 %	73,2 % Estimation	p. 28
	4. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après 7 ans PEVR <sup>6</sup>	83,0 %	81,9 % Estimation	p. 28
	Écarts de réussite (réduction en points de pourcentage) PEVR :			
	5. Garçons et filles	7,3	8,9 Estimation	p. 29
	6. EHDA et élèves réguliers (réseau public seulement)	27,8	29,7 Estimation	p. 30
	7. Élèves des écoles défavorisées (réseau public seulement)	7,4	6,9 Estimation	p. 30
	8. Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	82,0 %	82,5 % Estimation	p. 31

5. La fermeture des établissements au printemps 2020 ainsi que les répercussions multiples liées à la pandémie dans les différentes sphères de vie des élèves et des étudiantes et étudiants, en particulier les plus en difficulté et à risque de décrochage, pourrait avoir un effet sur l'atteinte des cibles du Plan stratégique 2019-2023.

6. Objectif retenu dans les plans d'engagement vers la réussite des centres de services scolaires (PEVR).

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
	9. Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public <b>PEVR</b>	11,9 %	10,6 % <i>Estimation</i>	p. 32
	10. Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4 <sup>e</sup> année du primaire dans le réseau public <b>PEVR</b>	87,1 %	91,3 % <i>Cible atteinte</i>	p. 32
<b>1.2.2</b> Accroître la réussite des étudiantes et des étudiants	11. Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales 2 ans après la durée prévue du programme initial	65,3 %	64,5 % <i>Estimation</i>	p. 33
	12. Taux global de réussite des cours suivis au 1 <sup>er</sup> trimestre au collégial	84,0 %	83,5 % <i>Estimation</i>	p. 34
	13. Taux global de réussite des cours suivis au 1 <sup>er</sup> trimestre à l'université (baccalauréat)	À déterminer	95,1 %	p. 34
	14. Taux d'accès au baccalauréat chez les 18 à 25 ans	42,0 %	42,5 % <i>Estimation</i>	p. 36
	Taux d'obtention d'un diplôme universitaire :			
	15. Baccalauréat 6 ans après l'inscription	79,7 %	80,4 % <i>Cible atteinte</i>	p. 36
	16. Maîtrise 4 ans après l'inscription	78,0 %	78,4 % <i>Cible atteinte</i>	p. 37
<b>1.3.1</b> Accroître la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air dans l'ensemble de la population	Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge			
	17. Chez les 12 à 17 ans	59,3 %	2018 (année civile) 51,9 % <i>Cible non atteinte</i>	p. 38
	18. Chez les 18 ans et plus	56,9 %	2018 (année civile) 50,6 % <i>Cible non atteinte</i>	p. 39
<b>1.3.2</b> Soutenir l'excellence sportive	19. Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en pourcentage des médailles canadiennes) :		Aucuns Jeux n'ont eu lieu en 2019-2020	p. 39
	• Jeux olympiques d'été 2020	s. o. <sup>7</sup>		
	• Jeux paralympiques d'été 2020	s. o.		
	• Jeux olympiques d'hiver 2022	s. o.		
	• Jeux paralympiques d'hiver 2022	s. o.		
	• Jeux d'été du Canada 2021	s. o.		
• Jeux d'hiver du Canada 2023	s. o.			

7. Les cibles sont fixées pour chaque année de tenue des Jeux. Aucuns Jeux n'ont eu lieu pendant l'exercice financier 2019-2020.

**Orientation 2 : Offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires**

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	PAGE
<b>2.1</b> Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes	20. Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge ! ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire <b>PEVR</b>	37,0 %	42 % <b>Cible atteinte</b>	p. 41
	21. Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires	25,0 %	52,7 % <b>Cible atteinte</b>	p. 41
<b>2.2</b> Accroître le nombre d'enseignantes et d'enseignants dans le réseau scolaire	22. Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement	10,0 %	-5,6 % <b>Cible non atteinte</b>	p. 42
	23. Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement	10,0 %	2018 (année scolaire) -0,09 % <b>Cible non atteinte</b>	p. 44
<b>2.3</b> Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures	24. Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant <b>PEVR</b>	46,0 %	47,5 % <b>Cible atteinte</b>	p. 46
	Taux annuel de réalisation des investissements			
	25. En ajout d'espaces du réseau scolaire	80,0 %	97,53 % <b>Cible atteinte</b>	p. 46
	26. En maintien des actifs pour tous les ordres d'enseignement	80,0 %	122,89 % <b>Cible atteinte</b>	p. 46

**2.1.2 Résultats détaillés 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023**

**ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE DE TOUTES ET DE TOUS**

**Orientation 1 : Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie**

**AXE 1 : LA PRÉVENTION, LE DÉPISTAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT**

**OBJECTIF 1.1 : AGIR TÔT, RAPIDEMENT ET DE FAÇON CONCERTÉE AUPRÈS DES ÉLÈVES**

**Contexte lié à l'objectif :** Une intervention précoce, continue et concertée prépare mieux les enfants et les personnes de tous âges aux différentes transitions qui jalonnent leur parcours scolaire. Elle implique non seulement l'équipe-école et différents spécialistes, mais au premier chef les parents. L'intervention précoce permet de détecter des difficultés en bas âge, de réaliser les actions qui s'imposent et de recourir à des services

spécialisés. Elle donne la possibilité d’offrir tôt une réponse adaptée aux besoins de l’enfant, ce qui favorise sa capacité d’apprendre et de réussir.

Parmi les mesures phares du gouvernement figurent l’implantation des classes de maternelle 4 ans ainsi que l’ajout d’intervenantes et intervenants en soutien aux élèves. Leurs cibles annuelles seront fixées selon l’évolution de différents facteurs liés à la demande et aux conditions de mise en œuvre. Le projet de déploiement des classes de maternelle 4 ans, en cours de réalisation, a un statut particulier puisqu’il contribuera à l’atteinte d’un objectif commun que poursuit le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Famille, soit de réduire l’indice de vulnérabilité des enfants au Québec. Par ailleurs, le gouvernement fera un suivi rigoureux de l’évolution du nombre de professionnelles et professionnels qui interviennent en soutien aux élèves, avec le souci d’offrir les meilleurs services.

**Indicateur 1 :** Nombre total de classes de maternelle 4 ans dans le réseau public

Valeur de départ : 394 classes de maternelle 4 ans en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	660	1 010	1 410	1 960
<b>Résultats</b>	660 <i>Cible atteinte</i>			

Sources : Collecte d’information *ad hoc* par le biais du portail ministériel CollecteInfo et déclaration de l’effectif scolaire dans le système Charlemagne.

**Explication du résultat obtenu en 2019-2020**

Pour l’année scolaire 2019-2020, le ministre a autorisé l’ouverture de 266 nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein, ce qui a porté le total à 660 classes à travers le Québec. Cela permet à 7 223 enfants (donnée provisoire) de bénéficier de ce service éducatif.

Le Ministère travaille de concert avec les centres de services scolaires pour s’assurer de mettre en place les actions nécessaires à l’atteinte des objectifs dans les prochaines années.

**Indicateur 2 :** Nombre de nouvelles intervenantes et de nouveaux intervenants en soutien aux élèves (ajouts annuels)

Valeur de départ : 1 600 ressources additionnelles en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	1 540	980	1 000	1 040
<b>Résultats</b>	1 825,5 <i>Cible atteinte</i>			

Source : Collecte d’information auprès des centres de services scolaires, en date du 20 décembre 2019.

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Selon les données recueillies auprès des centres de services scolaires en décembre 2019, 4 903 postes sont occupés en équivalents temps complet (ETC) par des enseignants et enseignantes, professionnels et professionnelles et membres du personnel de soutien supplémentaires répartis dans les écoles partout au Québec. Lors de la collecte d'information du mois de mars 2019, 3 077,5 ETC avaient été comptabilisés. Cela représente une variation de 1 825,5 ETC entre les deux années.

La répartition par catégories de personnel des 4 903 postes ETC est la suivante :

- 1 288,8 ETC (26,3 %) : enseignants et enseignantes ;
- 1 170,1 ETC (23,9 %) : professionnels et professionnelles ;
- 2 444,1 ETC (49,8 %) : membres du personnel de soutien.

Le type de personnel embauché varie selon le choix et les besoins des établissements ainsi que la disponibilité des ressources dans leur milieu.

## AXE 2 : LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION

### OBJECTIF 1.2.1 : ACCROÎTRE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

**Contexte lié à l'objectif :** La diplomation et la qualification représentent les extrants les plus tangibles et mesurables issus de la performance du système éducatif. Bien qu'ils soient, à cet égard, les indicateurs d'effet les plus probants, ils ne doivent pas masquer les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves et d'étudiantes et étudiants, dont les plus importants sont ceux observés chez les garçons, les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les personnes issues de milieux défavorisés. Les principes d'équité et d'égalité des chances conduisent le Ministère à analyser ces écarts et à prendre les moyens nécessaires pour les réduire le plus possible.

Par ailleurs, la littératie est un facteur déterminant de réussite, car cette compétence fondamentale assure la progression des personnes dans leur trajectoire éducative. Il est important de déceler tôt les élèves qui rencontrent des difficultés, et l'épreuve de 4<sup>e</sup> année du primaire est un moment opportun pour le faire. De 2009 à 2013, les taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture ont progressé de 80,8 % à 86,9 %<sup>8</sup>. Il est essentiel de maintenir cette progression dans les prochaines années pour atteindre la cible ultime de 90 % en 2030.

À cet égard, il subsiste des ressources informationnelles auxquelles le Ministère n'a pas pleinement accès, notamment les résultats aux épreuves obligatoires des élèves du primaire (4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année) et du secondaire (2<sup>e</sup> année) qui marquent la fin d'un cycle. Cette situation peut nuire à l'élaboration de politiques publiques, de programmes ou de mesures qui seraient pertinents et mieux ciblés. Des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chap. I-13.3) en vue de permettre au Ministère d'avoir accès aux résultats des épreuves obligatoires et à des données centralisées.

---

8. Les collectes de données pour cet indicateur ont été réalisées sur la base d'un échantillon d'épreuves transmises par les centres de services scolaires.

**Indicateur 3:** Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après cinq ans d'études

Valeur de départ : 72,7 % global après 5 ans (cohorte 2013)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	73,3 % (cohorte 2015)	74,3 % (cohorte 2016)	75,3 % (cohorte 2017)	76,2 % (cohorte 2018)
<b>Résultats</b>	73,2 % <sup>1</sup>			

Source : TSEP, DGSRG, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.

<sup>1</sup> Estimation.

**Explication du résultat obtenu en 2019-2020**

Le taux de diplomation et de qualification par cohorte après cinq ans est la proportion (en pourcentage) des élèves d'une cohorte ayant obtenu un premier diplôme ou une première qualification cinq ans après leur entrée au secondaire à la formation générale des jeunes (FGJ). Le diplôme ou la qualification peut avoir été obtenu à la FGJ, à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle (FP).

L'estimation est basée sur la variation de ce taux observée entre les trois dernières cohortes (2012, 2013 et 2014). En effet, pour la cohorte de 2014 (suivie jusqu'en 2018-2019), le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après cinq ans est de 72,8 %, soit 0,1 point de pourcentage de plus que celui de la cohorte de 2013 (suivie jusqu'en 2017-2018), qui représente la valeur de départ de la planification stratégique.

Cette faible progression peut s'expliquer par le fait que l'amélioration globale du taux de diplomation et de qualification par cohorte après cinq ans n'est pas chose aisée et peut prendre beaucoup de temps, cette progression reposant notamment sur celle de la réussite des catégories d'élèves les plus en difficulté. Des efforts accrus sont nécessaires pour assurer la persévérance scolaire et le succès éducatif de ces groupes. L'effet positif de l'ajout de certaines mesures budgétaires visant à soutenir les élèves particulièrement vulnérables peut prendre plusieurs années avant de se matérialiser. Par ailleurs, l'attractivité conjoncturelle du marché du travail représente un facteur susceptible de pousser certains jeunes à interrompre leurs études avant l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification.

**Indicateur 4:** Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après 7 ans (PEVR)

Valeur de départ : 81,8 % (cohorte 2011)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	83,0 % (cohorte 2013)	83,5 % (cohorte 2014)	84,0 % (cohorte 2015)	84,5 % (cohorte 2016)
<b>Résultats</b>	81,9 % <sup>1</sup>			

Source : TSEP, DGSRG, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.

<sup>1</sup> Estimation.

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le taux de diplomation et de qualification par cohorte après sept ans est la proportion (en pourcentage) des élèves d'une cohorte ayant obtenu un premier diplôme ou une première qualification sept ans après leur entrée au secondaire à la formation générale des jeunes (FGJ). Le diplôme ou la qualification peut avoir été obtenu à la FGJ, à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle (FP).

L'estimation est basée sur la variation de ce taux observée entre les trois dernières cohortes (2010, 2011 et 2012). En effet, pour la cohorte de 2012 (suivie jusqu'en 2018-2019), le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après sept ans est de 81,7 %, soit 0,1 point de pourcentage de moins que celui de la cohorte de 2011 (suivie jusqu'en 2017-2018), qui représente la valeur de départ de la planification stratégique.

Comme cela a été mentionné pour le résultat précédent, cette faible progression peut s'expliquer par le fait que l'amélioration globale du taux de diplomation et de qualification par cohorte après sept ans n'est pas chose aisée et peut prendre beaucoup de temps, cette progression reposant notamment sur celle de la réussite des catégories d'élèves les plus en difficulté. Des efforts accrus sont nécessaires pour assurer la persévérance scolaire et le succès éducatif de ces groupes. L'effet positif de l'ajout de certaines mesures budgétaires visant à soutenir les élèves particulièrement vulnérables peut prendre plusieurs années avant de se matérialiser. Par ailleurs, l'attractivité conjoncturelle du marché du travail représente un facteur susceptible de pousser certains jeunes à interrompre leurs études avant l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification.

### Indicateur 5 : Écart de réussite entre les garçons et les filles (réduction en points de pourcentage) (PEVR)

Valeur de départ : 8,5 (cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	7,3 (cohorte 2013)	6,7 (cohorte 2014)	6,1 (cohorte 2015)	5,6 (cohorte 2016)
Résultats	8,9 <sup>1</sup>			

Source : TSEP, DGSRG, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.

<sup>1</sup> Estimation.

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

L'écart de réussite entre les garçons et les filles est un indicateur permettant une analyse différenciée de la réussite scolaire selon le sexe. Il est établi d'après le calcul du taux de diplomation et de qualification par cohorte après sept ans, séparément pour les garçons et pour les filles. L'écart de réussite est donc la différence entre ces deux taux, exprimée en points de pourcentage.

L'écart de réussite entre les garçons et les filles pour la cohorte de 2012 (suivie jusqu'en 2018-2019) est supérieur à celui de la cohorte de 2011. En effet, des écarts respectifs de 9,1 et de 8,5 points de pourcentage sont observés pour ces deux cohortes. Le résultat présenté est une estimation considérant l'évolution de ce taux au cours des dernières années.

Un léger recul du taux de diplomation ou de qualification chez les garçons fréquentant le réseau public semble expliquer ce résultat. L'attractivité conjoncturelle du marché du travail représente, particulièrement pour ce groupe d'élèves considérés comme plus fragiles en ce qui a trait à la diplomation, un facteur susceptible de les inciter à interrompre leurs études avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. Des efforts accrus sont nécessaires pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires de tous les élèves, notamment des garçons, et encore plus lorsqu'ils présentent d'autres sources de vulnérabilité.

**Indicateur 6 :** Écart de réussite entre les élèves handicapés ou avec des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves réguliers dans le réseau public seulement (réduction en points de pourcentage) (PEVR)

Valeur de départ : 30,2 (cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	27,8 (cohorte 2013)	26,6 (cohorte 2014)	25,3 (cohorte 2015)	24,1 (cohorte 2016)
<b>Résultats</b>	29,7 <sup>1</sup>			

Source : TSEP, DGSRG, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.

<sup>1</sup> Estimation.

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

L'écart de réussite entre les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) et les élèves réguliers est une donnée essentielle pour l'établissement d'un portrait des différences de réussite scolaire entre ces deux groupes. Il est calculé d'après le taux de diplomation et de qualification par cohorte après sept ans au réseau public, établi séparément pour les EHDAA et pour les élèves réguliers. L'écart de réussite représente la différence entre ces deux taux, exprimée en points de pourcentage.

Pour la cohorte de 2012 (suivie jusqu'en 2018-2019), l'écart de réussite entre les EHDAA et les élèves réguliers est de 30,1 points de pourcentage, soit une légère baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'écart avec la cohorte 2011 (suivie jusqu'en 2017-2018). Le résultat présenté est une estimation considérant l'évolution de ce taux au cours des dernières années.

Les défis multiples auxquels font face les EHDAA exigent des efforts continus pour que leur réussite scolaire soit assurée. La fermeture temporaire des établissements scolaires et les répercussions multiples de la pandémie sur l'aggravation des facteurs de vulnérabilité que présentent les EHDAA pourraient avoir une incidence sur l'atteinte des cibles pour 2020-2021.

**Indicateur 7 :** Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et les autres élèves, dans le réseau public seulement (réduction en points de pourcentage) (PEVR)

Valeur de départ : 8,2 (cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	7,4 (cohorte 2013)	7,0 (cohorte 2014)	6,5 (cohorte 2015)	6,2 (cohorte 2016)
<b>Résultats</b>	6,9 <sup>1</sup>			

Source : TSEP, DGSRG, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.

<sup>1</sup> Estimation.

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

L'écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et les autres élèves permet d'établir un portrait des disparités socioéconomiques en matière de réussite scolaire. Il est calculé d'après le taux de diplomation et de qualification par cohorte après sept ans au réseau public, établi séparément pour les élèves des écoles défavorisées (écoles ayant un indice de milieu socioéconomique de rangs déciles 8, 9 ou 10) et pour les autres élèves. L'écart de réussite représente la différence entre ces deux taux, exprimée en points de pourcentage.

Pour la cohorte de 2012 (suivie jusqu'en 2018-2019), l'écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et les autres élèves est de 7,5 points de pourcentage. Selon l'écart observé de 8,2 points avec la cohorte de 2011 (suivie jusqu'en 2017-2018), il s'agit d'une diminution de 0,7 point. Le résultat présenté est une estimation considérant l'évolution de ce taux au cours des dernières années.

Si des efforts accrus ont été consacrés au soutien des élèves fréquentant des écoles défavorisées, ils sont toujours nécessaires pour que la persévérance de cette catégorie d'élèves se concrétise et que leur décrochage scolaire diminue. La présence accrue de facteurs de vulnérabilité dans l'environnement familial, communautaire et scolaire des élèves issus de milieux défavorisés nécessite la mise en place de conditions dont il est reconnu qu'elles atténuent l'incidence de ces facteurs. De plus, l'attractivité conjoncturelle du marché du travail peut s'avérer un facteur susceptible de pousser certains jeunes vivant dans des contextes plus défavorisés à interrompre leurs études avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. La fermeture temporaire des établissements scolaires et les répercussions multiples de la pandémie pourraient aggraver les facteurs de vulnérabilité qui pèsent sur les élèves des écoles de milieux défavorisés, et donc avoir une incidence sur l'atteinte des cibles pour 2020-2021.

### Indicateur 8 : Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans

Valeur de départ : 81,7 % (année 2015-2016 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	82,0 % (année 2017-2018 suivie jusqu'en 2019-2020)	82,3 % (année 2018-2019 suivie jusqu'en 2020-2021)	82,6 % (année 2019-2020 suivie jusqu'en 2021-2022)	82,9 % (année 2020-2021 suivie jusqu'en 2022-2023)
Résultats	82,5 % <sup>1</sup>			

Source : TSEP, DGSRG, DIS, Indicateurs nationaux.

<sup>1</sup> Estimation.

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après trois ans représente la proportion des nouveaux inscrits dans un programme d'études à temps plein qui obtiennent un diplôme en formation professionnelle dans les trois années qui suivent leur nouvelle inscription. Le diplôme peut être obtenu dans le programme d'études initial ou dans un autre.

Pour les nouveaux inscrits dans un programme d'études en 2017-2018 (suivis jusqu'en 2019-2020), le taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après trois ans est de 82,5 % (donnée estimée), comparativement à 82,2 % pour ceux inscrits en 2016-2017 (suivis jusqu'en 2018-2019). Il s'agit donc d'une hausse de 0,3 point de pourcentage. Le résultat présenté est une estimation sur la base de l'évolution de ce taux au cours des dernières années. Il faudra attendre février 2021 pour obtenir une donnée complète finale.

**Indicateur 9 :** Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public (PEVR)

Valeur de départ : 12,1 % (année 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	11,9 %	11,7 %	11,5 %	11,1 %
<b>Résultats</b>	10,6 % <sup>1</sup>			

Source : TSEP, DGSRG, DIS, Indicateurs nationaux.

<sup>1</sup> Estimation.

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

La proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public est un indicateur de réussite éducative. Il permet d'exprimer en pourcentage la part des élèves de 13 ans ou plus inscrits pour la première fois en 1<sup>re</sup> secondaire sur l'ensemble des élèves inscrits pour la première fois en 1<sup>re</sup> secondaire, dans le réseau public. Un élève sans retard au primaire entre normalement en 1<sup>re</sup> secondaire à l'âge de 12 ans. Tous les élèves qui s'inscrivent pour la première fois en 1<sup>re</sup> secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur sont considérés comme se trouvant en situation de retard.

Une baisse continue de la part des élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public est observée depuis l'année scolaire 2014-2015. Le résultat présenté est une estimation considérant l'évolution de ce taux au cours des dernières années.

**Indicateur 10 :** Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4<sup>e</sup> année du primaire dans le réseau public (PEVR)

Valeur de départ : 86,9 % (année 2013)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	87,1 %	87,2 %	87,3 %	87,4 %
<b>Résultats</b>	91,3 % <sup>1</sup> Cible atteinte			

Source : TSEP, DGSRG, DMR, Épreuve d'écriture de 4<sup>e</sup> année, 2019.

<sup>1</sup> De ce taux sont exclus les écoles privées et les établissements anglophones ou à statut particulier. Les élèves possédant un plan d'intervention dans lequel les exigences du programme ont été modifiées ainsi que ceux inscrits en francisation, en classe d'accueil, en classe spéciale, en classe de langage ou dans une école spéciale ont aussi été exclus de l'échantillon.

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Ce taux a été mesuré à partir d'un échantillon représentatif d'élèves de 4<sup>e</sup> année du primaire fréquentant une école publique au cours de l'année 2018-2019.

Pour 2019-2020, le taux de réussite de 91,3 % marque l'atteinte de la cible ministérielle visée. Ce constat pourrait s'expliquer par la familiarisation croissante des enseignants avec les exigences de l'épreuve, de même que par le perfectionnement des stratégies pédagogiques visant à préparer les élèves tout au long de leur cheminement au primaire. L'évolution des exigences et des critères d'évaluation depuis 2017 constitue un autre élément potentiellement explicatif dans le dépassement observé pour cette cible. À noter que l'effet de cohorte peut expliquer le taux pour l'année 2019-2020. Le suivi de cet indicateur au cours des prochaines années permettra d'évaluer le maintien de cette progression importante.

## OBJECTIF 1.2.2 : ACCROÎTRE LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

**Contexte lié à l'objectif :** L'évolution du marché du travail exige une transformation des compétences et, à cet égard, le fait que de plus en plus de personnes détiennent un diplôme d'études supérieures constitue un levier essentiel au développement de l'économie québécoise. Cela se vérifie encore plus dans un contexte généralisé de rareté de la main-d'œuvre qui peut mettre un frein à la croissance des entreprises et aux processus d'innovation.

Les indicateurs retenus portent sur l'accès aux études, la persévérance et la diplomation. Étant nouveau, l'indicateur qui concerne la réussite des cours suivis au premier trimestre du baccalauréat demande que les universités collaborent à la consignation de données et à la détermination de cibles probantes pour les prochaines années. Il est important de préciser que certaines cibles visent à maintenir le niveau de performance, le défi étant de contrer une tendance à la baisse.

**Indicateur 11 :** Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales 2 ans après la durée prévue du programme initial

Valeur de départ : 65 % (cohorte 2012 suivie jusqu'en 2016-2017)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	Cohorte 2015 65,3 %	Cohorte 2016 65,6 %	Cohorte 2017 66 %	Cohorte 2018 68 %
<b>Résultats</b>	64,5 % <sup>1</sup>			

Source : TSEP, DGSRG, DIS, CSE, Indicateurs Cheminement collégial, version 2019.

<sup>1</sup> Estimation.

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue du programme initial est la proportion des nouveaux inscrits à l'enseignement collégial qui ont obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) deux ans après la durée prévue du programme initial. Les étudiants considérés fréquentent un établissement du réseau public, privé subventionné ou gouvernemental.

Le taux d'obtention d'une sanction d'études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue du programme initial, relativement stable, oscille autour de 64,7 % pour les 10 dernières cohortes observées, soit celles de 2004 à 2013. Le résultat présenté est une estimation considérant l'évolution de ce taux au cours des dernières années. Un chantier sur la réussite en enseignement supérieur a été lancé en février 2020 pour favoriser le succès des étudiantes et des étudiants au collégial et à l'université. Toutefois, le contexte de pandémie a nécessité une révision du calendrier de travail.

L'amélioration du taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) implique que soit contrecarrée la tendance durable observée des étudiants à prolonger de manière importante leurs études au-delà du temps requis. En parallèle, les gains en ce qui a trait à leur diplomation reposent en partie sur la performance des groupes d'étudiants les plus en difficulté ou confrontés à diverses sources de vulnérabilité. Des efforts accrus sont nécessaires pour que leur réussite se concrétise. Finalement, l'attractivité conjoncturelle du marché du travail s'avère un facteur susceptible de pousser certains jeunes à interrompre leurs études avant l'obtention d'une sanction collégiale.

**Indicateur 12:** Taux global de réussite des cours suivis au 1<sup>er</sup> trimestre au collégial

Valeur de départ : 83,7 % (cohorte 2017)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	Cohorte 2019 84 %	Cohorte 2020 85 %	Cohorte 2021 86 %	Cohorte 2022 87 %
<b>Résultats</b>	83,5 % <sup>1</sup>			

Source : TSEP, DGSRG, DIS, CSE, Indicateurs Cheminement collégial, version 2019.

<sup>1</sup> Estimation.

**Explication du résultat obtenu en 2019-2020**

Le taux global de réussite des cours suivis au premier trimestre de l'enseignement collégial correspond au pourcentage de cours réussis (note scolaire supérieure ou égale à 60 %) par rapport à l'ensemble de tous les cours suivis (réussis et ratés) par les étudiantes et étudiants de la cohorte durant cette période. Les étudiantes et étudiants pris en compte fréquentent un établissement du réseau public, privé subventionné ou gouvernemental.

Le résultat présenté est une estimation considérant l'évolution de ce taux au cours des dernières années. Dans le contexte de pandémie, des efforts importants seront nécessaires pour que soit assurée la réussite des étudiants inscrits au premier trimestre de l'enseignement collégial pour l'année 2020-2021.

**Indicateur 13:** Taux global de réussite des cours suivis au 1<sup>er</sup> trimestre du baccalauréat

Valeur de départ : 95,1 %

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	Cohorte 2019 -	Cohorte 2020 -	Cohorte 2021 -	Cohorte 2022 -
<b>Résultats</b>	95,1 %			

Source : TSEP, DGSRG, DIS.

## **Explication du résultat obtenu en 2019-2020**

Le taux global de réussite des cours suivis au premier trimestre d'un grade de 1<sup>er</sup> cycle à l'université est un nouvel indicateur. Sa création répond au besoin du Ministère de mieux évaluer le cheminement et la réussite des étudiantes et des étudiants qui entrent à l'université. Il a pour objectif de mesurer la proportion (en pourcentage) des crédits réussis par rapport à l'ensemble des crédits suivis (réussis et échoués) au premier trimestre d'un grade de 1<sup>er</sup> cycle, par les étudiantes et étudiants de la cohorte inscrits à l'automne, à temps plein. La réussite du premier trimestre d'un grade de 1<sup>er</sup> cycle constitue l'un des éléments déterminants de la diplomation à l'université.

Ainsi, pour la cohorte de nouveaux inscrits à l'automne 2019, le taux global de réussite des crédits suivis au premier trimestre universitaire d'un grade de 1<sup>er</sup> cycle était de 95,1 % (ce qui constitue la valeur de départ pour cet indicateur).

Le Ministère, conjointement avec les universités, a mis en place un comité de travail dans le but d'établir la méthodologie nécessaire à l'élaboration de cet indicateur et de convenir d'une définition. La définition retenue comprend les postulats suivants :

- Les cours hors programme, les cours sans note, les cours à six crédits répartis sur deux trimestres, les équivalences, les exemptions, les cours considérés en reconnaissance des acquis et des compétences et les cours préparatoires sont exclus du calcul de l'indicateur ;
- Dans le but d'assurer la comparabilité entre les universités, les cours abandonnés par les étudiantes et les étudiants sont exclus du calcul de l'indicateur.

Enfin, un travail de réflexion est amorcé en vue d'améliorer l'indicateur pour les années à venir. Ainsi, à la lumière du résultat obtenu pour l'année 2019-2020, différents postulats dans le calcul de l'indicateur seront envisagés, comme la prise en compte des crédits abandonnés avec échec.

## **Explication quant au calcul par rapport aux crédits**

Étant donné qu'un cours universitaire réussi correspond à un nombre de crédits obtenus, le taux de réussite des cours du premier trimestre est lié au taux d'obtention des crédits du premier trimestre. L'utilisation des crédits plutôt que des cours se justifie par la prise en compte des étudiantes et étudiants inscrits à temps plein, mais qui suivent un ou plusieurs cours équivalant à moins de trois crédits ou à plus de trois crédits. Indépendamment de la nature même de l'abandon enregistré, il faut tenir compte du fait que les cours abandonnés sont exclus du calcul de cet indicateur. Ils ne font donc pas partie du total de crédits suivis.

## **Explication concernant la cohorte**

Les étudiantes et étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'une étudiante ou un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des sessions subséquentes n'a pas d'importance. La détermination des nouveaux inscrits requiert l'examen du passé de l'étudiante ou de l'étudiant pour un certain nombre de sessions (quatre sessions pour un grade de 1<sup>er</sup> cycle). Donc une étudiante ou un étudiant qui change d'établissement, mais pas de programme, sera considéré comme nouvel inscrit dans l'établissement d'accueil, après quatre sessions d'interruption.

### Indicateur 14 : Taux d'accès au baccalauréat chez les 18 à 25 ans

Valeur de départ : 41,8 % (2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	42,0 %	42,8 %	43,8 %	44,8 %
Résultats	42,5 % <sup>1</sup>			

Sources : TSEP, DGSRG, DIS, Compilation spéciale des indicateurs de l'éducation et Statistique Canada : estimations de population au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

<sup>1</sup> Estimation.

#### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le taux d'accès au baccalauréat chez les 18 à 25 ans mesure la probabilité (en pourcentage), pour la population des 18 à 25 ans, d'accéder au baccalauréat.

Il s'agit d'une estimation, compte tenu de l'évolution de ce taux au cours des dernières années.

### Indicateur 15 : Taux d'obtention d'un diplôme universitaire – Baccalauréat 6 ans après l'inscription

Valeur de départ : 79,6 % (cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Cohorte 2013 79,7 %	Cohorte 2014 79,8 %	Cohorte 2015 79,9 %	Cohorte 2016 80 %
Résultats	80,4 % Cible atteinte			

Source : TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 15 mai 2020.

#### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le taux d'obtention d'un baccalauréat six ans après l'inscription mesure la proportion (en pourcentage) d'une cohorte d'étudiantes et étudiants nouvellement inscrits à temps plein (au trimestre d'automne) dans un programme de baccalauréat, et qui obtiennent leur diplôme six ans après leur inscription.

Le taux de réussite au baccalauréat, six ans après l'inscription pour la cohorte 2013, a atteint la cible de 79,7 % fixée pour 2019-2020.

## Indicateur 16 : Taux d'obtention d'un diplôme universitaire – Maîtrise 4 ans après l'inscription

Valeur de départ : 77,6 % (cohorte 2013 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Cohorte 2015 78,0 %	Cohorte 2016 78,5 %	Cohorte 2017 79,0 %	Cohorte 2018 80,0 %
Résultats	78,4 % Cible atteinte			

Source : TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 15 mai 2020.

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le taux d'obtention d'une maîtrise quatre ans après l'inscription mesure la proportion (en pourcentage) d'une cohorte d'étudiantes et étudiants nouvellement inscrits à temps plein (au trimestre d'automne) dans un programme de maîtrise qui obtiennent leur diplôme quatre ans après leur inscription.

Le taux de réussite à la maîtrise quatre ans après l'inscription, de la cohorte 2015, a atteint la cible de 78,0 % fixée pour 2019-2020.

### Précisions concernant les indicateurs 14, 15 et 16

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de forte demande du marché du travail, la réussite des étudiantes et étudiants représente un défi important. Les occasions d'emploi entrant en concurrence avec la poursuite et l'obtention d'un diplôme sont multiples et peuvent conduire à réduire le nombre d'étudiantes et étudiants en mesure d'obtenir un diplôme selon la durée prévue. Les diplômes courts sont aussi omniprésents et représentent une possibilité de reconnaissance professionnelle auprès des employeurs, ce qui peut diminuer l'attractivité et les bénéfices d'une formation plus longue.

## AXE 3 : LES ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES, DE LOISIR ET DE PLEIN AIR

**Contexte lié aux objectifs 1.3.1 et 1.3.2 :** La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir a comme objectif, d'ici 2027, de faire augmenter d'au moins 10 % la proportion de la population qui fait le volume recommandé d'activité physique pendant ses temps libres. Pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans, l'augmentation ciblée est de 20 %. À cet égard, développer le goût de bouger chez les élèves et les étudiantes et étudiants des différents ordres d'enseignement est une démarche qui doit s'ancre dans leur quotidien pour devenir une habitude qui persistera tout au long de leurs études et de leur vie. Non seulement la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air a une incidence positive sur la persévérance et la réussite, mais elle favorise aussi l'inclusion des personnes dans un groupe ou une communauté.

Le taux de pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air repose principalement sur l'accessibilité des infrastructures, des sites et des équipements. Le gouvernement réaffirme donc l'importance de proposer une offre de services de qualité qui favorise la régularité et le maintien de l'activité physique dans l'ensemble de la population. Une expérience positive et sécuritaire augmente beaucoup la fréquence et la récurrence de cette pratique.

Par ailleurs, le soutien aux athlètes et aux sportifs de haut niveau est important, tant pour favoriser le rayonnement international du Québec que pour faire valoir l'exemplarité de leurs efforts. Leur réussite est inspirante pour les jeunes, et l'excellence sportive est une valeur positive à promouvoir, d'autant plus que la performance du Québec sur les scènes nationale et internationale est déjà très enviable. Le résultat visé pour les prochaines années est d'augmenter la proportion des médailles remportées par des athlètes québécois par rapport à la moyenne obtenue lors des cinq derniers Jeux olympiques et Jeux du Canada. Les Jeux olympiques d'été 2020, reportés en 2021, et d'hiver 2022, ainsi que les Jeux du Canada d'été 2021 et d'hiver 2023, s'avèrent les indicateurs les plus probants pour la mesure de la performance des athlètes du Québec.

### **OBJECTIF 1.3.1 : ACCROÎTRE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES, DE LOISIR ET DE PLEIN AIR DANS L'ENSEMBLE DE LA POPULATION**

**Indicateur 17 :** Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge – Chez les 12 à 17 ans

Valeur de départ : 54,5 % (2017)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	59,3 %	60,4 %	61,5 %	62,6 %
<b>Résultats</b>	2018 (année civile) 51,9 % Cible non atteinte			

Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0096-01. Caractéristiques de la santé, estimations annuelles.  
DOI : <https://doi.org/10.25318/1310009601-fra>

#### **Explication du résultat obtenu en 2019-2020**

Le niveau d'activité physique chez les Québécois et Québécoises âgés de 12 à 17 ans est demeuré relativement stable (différence statistiquement non significative) entre 2017 et 2018, alors que la moyenne canadienne a connu une diminution durant la même période. En fonction de la tendance canadienne et de la compétition entre les différentes activités auxquelles les jeunes de cet âge peuvent s'adonner, le maintien de ce niveau est un pas dans la bonne direction.

Les activités parascolaires au secondaire, mises en place par une mesure en 2019-2020, contribueront à multiplier les occasions pour les jeunes d'être actifs.

**Indicateur 18 :** Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge – Chez les 18 ans et plus

Valeur de départ : 54,6 % (2017)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	56,9 %	57,4 %	58,0 %	58,5 %
<b>Résultats</b>	2018 (année civile) 50,6 % <b>Cible non atteinte</b>			

Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0096-01. Caractéristiques de la santé, estimations annuelles  
DOI : <https://doi.org/10.25318/1310009601-fra>

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le niveau d'activité physique chez les Québécois et Québécoises de 18 ans et plus a connu une baisse entre 2017 et 2018, tout comme ce fut le cas pour la moyenne canadienne pour la même période. Ce résultat montre qu'il faut poursuivre les efforts. Le budget du Ministère visant à soutenir le loisir et le sport a augmenté de près de 13 % entre 2018-2019 et 2019-2020.

### OBJECTIF 1.3.2 : SOUTENIR L'EXCELLENCE SPORTIVE

**Indicateur 19 :** Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en pourcentage des médailles canadiennes)

Valeur de départ : Moyenne des cinq dernières éditions

		VALEURS DE DÉPART (%)	RÉSULTATS	CIBLES (%)		
				2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>Indicateur</b>	<b>Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec</b> (en pourcentage des médailles canadiennes)	<b>Moyenne des cinq dernières éditions</b>				
	• Jeux olympiques d'été • Jeux paralympiques d'été	<b>32,1</b> <b>39,2</b>	Aucuns Jeux n'ont eu lieu en 2019-2020	33,7 41,2		
	• Jeux olympiques d'hiver • Jeux paralympiques d'hiver	<b>49,9</b> <b>4,2</b>			52,4 4,4	
	• Jeux du Canada d'été • Jeux du Canada d'hiver	<b>19,4</b> <b>27,1</b>			20,4	28,4

Source : Direction du sport, du loisir et de l'activité physique.

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Aucuns Jeux olympiques et paralympiques ni Jeux du Canada n'ont eu lieu pendant l'exercice financier 2019-2020. Néanmoins, les programmes mis en œuvre pour développer le talent sportif sont toujours en vigueur, et les activités de préparation des différentes équipes du Québec sont toujours soutenues par le Ministère pour que tous les athlètes, avec ou sans handicap, puissent performer sur les scènes canadienne et internationale.

À titre d'exemple, les mesures et programmes suivants sont en vigueur :

- Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises ;
- Programme de soutien au développement de l'excellence ;
- Programme Équipe Québec ;
- Crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau ;
- Programme de soutien aux centres régionaux d'entraînement multisports ;
- Programme de soutien aux centres d'entraînement unisports.

Les dépenses qui visent le développement du talent sportif des athlètes vivant avec un handicap sont intégrées dans ces programmes.

## ENJEU 2 : LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE

**Orientation 2 : Offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires**

### AXE 1 : LE BIEN-ÊTRE ET L'ENGAGEMENT À L'ÉCOLE

#### OBJECTIF 2.1 : ACCROÎTRE LE TEMPS CONSACRÉ AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES ET PARASCOLAIRES CHEZ TOUS LES ÉLÈVES, JEUNES ET ADULTES

**Contexte lié à l'objectif :** De nombreux apprentissages se réalisent hors de la classe. Les activités physiques et parascolaires engendrent des effets bénéfiques variés sur le développement des personnes, que ce soit à la formation générale des jeunes, à la formation professionnelle ou à la formation générale des adultes. Elles contribuent à consolider l'effort, la persévérance et la confiance des personnes dans leur engagement vers la réussite. Ces activités favorisent également des relations humaines saines et ouvertes à la diversité, et développent la participation, l'esprit de collaboration et l'esprit d'équipe. Elles s'inscrivent dans la mission de socialisation de l'école québécoise et dans le registre des compétences du 21<sup>e</sup> siècle.

**Indicateur 20 :** Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge ! ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire (PEVR)

Valeur de départ : 25 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	37,0 %	48,0 %	57,0 %	65,0 %
<b>Résultats</b>	42,0 % Cible atteinte			

Source : Collecte de données réalisée par l'entremise du portail ministériel CollecteInfo.

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, 743 écoles primaires (42 %) ont bénéficié de la mesure À l'école, on bouge !. Ce nombre inclut 578 écoles qui en étaient à leur deuxième ou troisième année de participation à cette mesure et 165 nouvelles écoles. Les écoles sélectionnées par les centres de services scolaires reçoivent un soutien financier du Ministère. Elles peuvent s'inscrire gratuitement à Force 4, un programme de soutien qui leur offre de l'équipement et leur propose des idées pour faire bouger les jeunes au moins une heure par jour.

**Indicateur 21 :** Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires

Valeur de départ : Début en 2019-2020

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	25,0 %	48,0 %	100 %	100 %
<b>Résultats</b>	52,7 % Cible atteinte			

Source : Collecte de données réalisée par l'entremise du portail ministériel CollecteInfo.

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Pour l'année scolaire 2019-2020, 278 des 528 écoles secondaires ont confirmé leur adhésion à la mesure concernant les activités parascolaires au secondaire. Cela représente 52,7 % des écoles secondaires publiques. L'écart important avec la cible s'explique par le fait que toutes les conditions prévues à la règle budgétaire ont été respectées. Celle-ci prévoyait qu'un minimum de 26,5 % des écoles et de l'effectif scolaire seraient soutenus.

## AXE 2 : LE PERSONNEL ENSEIGNANT DU RÉSEAU SCOLAIRE

### OBJECTIF 2.2 : ACCROÎTRE LE NOMBRE D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE

**Contexte lié à l'objectif :** Le renforcement de l'éducation dans les valeurs collectives québécoises implique que la profession enseignante soit pleinement mise en valeur et que l'autonomie professionnelle du personnel enseignant soit adéquatement soutenue et reconnue. Pour être mieux valorisée, la profession enseignante doit, d'une part, attirer les jeunes et leur proposer une carrière enrichissante et, d'autre part, retenir les personnes qui en ont déjà fait leur vocation.

La formation du personnel enseignant doit évoluer au rythme du développement des connaissances et des meilleures pratiques en matière de pédagogie, d'enseignement et d'apprentissage. Elle doit aussi intégrer des dimensions, à la fois sociales et technologiques, qui prennent une place de plus en plus importante dans l'exercice de la profession enseignante et des compétences qu'elle requiert. La diversité des personnes et des besoins doit aussi être prise en considération pour que les pratiques éducatives et pédagogiques soient adaptées aux capacités et aux caractéristiques socioculturelles des personnes.

Le Ministère entend déployer en ce sens un ensemble de mesures pour répondre aux besoins liés au contexte de rareté de la main-d'œuvre en apportant des solutions aux problèmes de recrutement, d'insertion professionnelle et de rétention du personnel enseignant. Ces mesures devraient induire une hausse du nombre d'inscriptions au programme de formation ainsi que du nombre de permis d'enseigner, de brevets d'enseignement et de tolérances d'engagement. La première hausse témoigne des effets d'attraction à plus court terme des mesures, tandis que les autres reflètent, à plus long terme, la consolidation des choix professionnels de celles et ceux qui amorceront leur formation ou qui y sont déjà engagés.

Par ailleurs, le Ministère portera aussi une attention particulière à d'autres catégories d'emploi dont la contribution à la réussite des élèves est essentielle, notamment le personnel d'encadrement, de soutien technique et professionnel.

#### **Indicateur 22 :** Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement

Valeur de départ : 17 248 inscriptions en 2018-2019 (remplacée par 19 938, voir l'explication ci-après)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<b>Cibles</b>	10,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
<b>Résultats</b>	-5,6 % Cible non atteinte			

Source : TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU), données au 15 mai 2020.

#### **Explication du résultat obtenu en 2019-2020**

#### **Explication quant au changement de valeur de départ**

Les données ministérielles relatives aux programmes agréés de formation à l'enseignement ont fait l'objet de travaux de révision pour que la liste des programmes de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> cycle universitaire du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) concorde avec les composantes aux fins de financement (CAFF) déclarées dans le système informationnel de gestion des données sur l'effectif universitaire (DGEU). En conséquence, la valeur de départ de l'année 2018-2019 a été établie à 19 938.

Cet indicateur est calculé à partir de l'effectif étudiant annuel réel sur l'année scolaire.

## Explication des résultats

Le taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement permet de mesurer l'attractivité de ces programmes au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> cycle universitaire, à temps plein et à temps partiel.

Les dernières années ont été marquées par une décroissance de l'effectif étudiant dans les programmes agréés de formation à l'enseignement. Les variations statistiques rendent compte de cette tendance : le nombre d'étudiantes et étudiants est passé de 20 780 en 2016-2017 à 18 827 en 2019-2020. Le taux de croissance se traduit de la manière suivante : -2,2 % entre 2016-2017 et 2017-2018 ; -1,9 % entre 2017-2018 et 2018-2019 ; et -5,6 % entre 2018-2019 et 2019-2020.

Il est important de préciser la trajectoire évolutive différenciée du taux de croissance entre l'effectif étudiant à temps partiel et l'effectif étudiant à temps plein. En effet, au cours de la même période, le taux de croissance à temps partiel est passé de 0,3 % entre 2016-2017 et 2017-2018 à -14,2 % entre 2018-2019 et 2019-2020. Le taux de croissance à temps plein, bien que demeurant à une valeur négative, arrive à ralentir la diminution générale : -3,2 % entre 2016-2017 et 2017-2018, et -1,5 % entre 2018-2019 et 2019-2020. Le taux de croissance général de -5,6 % est, par conséquent, plus révélateur de la diminution importante de l'effectif étudiant à temps partiel que de celle de l'effectif à temps plein.

Le Ministère a effectué des efforts importants pour que le nombre d'étudiantes et étudiants augmente dans les programmes agréés de formation à l'enseignement et que plus de diplômés permettent de contrer la rareté de la main-d'œuvre au sein de la profession enseignante du Québec. Ce sont les répercussions de ces engagements qui devraient stimuler l'augmentation de l'effectif étudiant.

Les initiatives mises en place au cours de la dernière année auront des effets à moyen et à long terme :

- Dans le but d'inciter les étudiantes et étudiants ayant un dossier scolaire de grande qualité à s'inscrire dans un programme de formation en enseignement et à y persévérer, de nouvelles bourses d'excellence totalisant 15,8 millions de dollars en 2019-2020 ont été créées et annoncées le 12 décembre 2019. Ce programme figure parmi les plus généreux de tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Pour l'année 2019-2020, 2 652 bourses d'excellence ont été attribuées par les universités, soit 1 560 bourses de 7 500 \$ et 1 092 bourses de 3 600 \$ ;
- Une tournée de promotion de la profession enseignante a été amorcée à l'automne 2019. Elle s'inscrit dans la volonté de contrer la rareté de la main-d'œuvre dans les milieux scolaires en communiquant à un public élargi l'ensemble des mesures déployées pour valoriser la profession enseignante et, d'un point de vue plus large, l'éducation. Les événements de la tournée 2019-2020 ont visé le recrutement de futurs candidats à la profession enseignante. Ainsi, les représentants du Ministère ont rencontré 2 767 personnes au cours des cinq salons formation-emploi, du congrès regroupant des professionnels ainsi que des 18 journées portes ouvertes dans les différentes universités offrant des programmes de formation en enseignement. Trois événements prévus en mars 2020 ont été annulés en raison de la pandémie.

Les mesures mises en place en vue de l'atteinte des cibles de l'indicateur 22 auront également une incidence sur l'atteinte des cibles de l'indicateur 23.

**Indicateur 23:** Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement

Valeur de départ : 7 395 documents délivrés en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
Résultats	2018 (année scolaire) -0,09 % Cible non atteinte			

Source : Données extraites du système QE par le Service des systèmes du parcours scolaire (SSPS) – DGTNRI – DSI et compilées par la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire.

**Explication du résultat obtenu en 2018-2019**

Une diminution de 0,09 % du nombre de brevets d'enseignement, de permis probatoires d'enseigner et de tolérances d'engagement délivrés est constatée par rapport à l'année scolaire 2017-2018.

Plusieurs motifs expliquent cette diminution, contraire à l'objectif établi. Tout d'abord, il est à noter que, depuis 2018, le Ministère délivre des tolérances d'engagement pour des périodes de deux années scolaires consécutives au lieu d'une seule. Ce changement induit une diminution du nombre de demandes reçues.

De plus, il est habituel que le nombre d'autorisations d'enseigner et de tolérances d'engagement délivrées par le Ministère fluctue selon les années. En moyenne, au cours des 10 dernières années, une diminution annuelle moyenne de plus ou moins 200 autorisations d'enseigner et tolérances d'engagement délivrées est observée. Les diverses mesures mises en place par le Ministère devraient contrer cette baisse. Il est toutefois trop tôt pour percevoir le résultat des efforts déployés.

Le nombre de documents délivrés par le Ministère est en outre tributaire des inscriptions (et des réussites) dans les différents programmes d'enseignement agréés des universités québécoises. Si plusieurs actions ont été entreprises pour valoriser davantage la profession enseignante, ce n'est que dans environ quatre années, soit la durée habituelle du cursus, que le résultat de ces efforts pourra être constaté dans le nombre d'autorisations délivrées.

En janvier 2020, un formulaire Web a été publié. Ce formulaire permet notamment de déposer des demandes d'autorisation d'enseigner. Le Ministère reçoit ainsi un nombre considérable de demandes, qui lui parviennent d'un peu partout à travers le monde. Cependant, en raison de la mise en place récente de cet outil, il est impossible, compte tenu de la période de référence du rapport annuel, d'y apprécier les effets de ce nouveau formulaire.

Au cours des derniers mois, le Ministère a accompagné certains centres de services scolaires lors de missions de recrutement de personnel enseignant en France. Bien que ces missions aient été fructueuses, leur incidence ne peut être constatée à ce stade-ci puisque les enseignantes et enseignants recrutés ne sont pas encore arrivés au Québec et n'ont pas encore obtenu leur autorisation d'enseigner. Le contexte pandémique actuel risque également de retarder l'effet positif de ces missions sur le recrutement.

Par ailleurs, le *Règlement sur les autorisations d'enseigner* (RLRQ, chap. I-12.3, r. 2-01) a été modifié. Il propose dorénavant, entre autres, une nouvelle voie d'accès à l'enseignement propre à l'éducation préscolaire : la multiplication des classes de maternelle 4 ans accentuera certainement l'intérêt pour cette voie d'accès. Le Règlement contribue également à la valorisation de la profession enseignante en assurant l'équité entre le personnel enseignant de la formation générale et celui de la formation professionnelle. Il introduit aussi la notion de reconnaissance des acquis pour favoriser et accélérer l'accès à la profession.

### **AXE 3 : LES INFRASTRUCTURES**

#### **OBJECTIF 2.3 : ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION, LA CONSTRUCTION ET L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES**

**Contexte lié à l'objectif :** L'amélioration des infrastructures, notamment dans le réseau scolaire, passe non seulement par la construction, l'agrandissement ou la rénovation de bâtiments, mais aussi par des solutions architecturales ou d'ingénierie. L'aménagement des lieux d'apprentissage doit favoriser les échanges et les rencontres : ils devraient être ouverts, modulables et permettre l'intégration des nouvelles technologies. Un apport de lumière et d'ensoleillement de même qu'une ouverture sur l'environnement naturel font aussi partie des caractéristiques recherchées. L'environnement interne doit offrir une saine qualité de l'air, et l'utilisation d'énergies renouvelables et de systèmes de chauffage et de climatisation minimisant l'émission de gaz à effet de serre doit être privilégiée. L'environnement extérieur doit offrir des surfaces dures, des zones ombragées et des espaces verts.

L'état des bâtiments est mesuré par un indice de vétusté physique qui est mis en relation avec les seuils établis par le Conseil du trésor : une cote (A, B, C, D ou E), appelée indice d'état gouvernemental, est alors établie. Étant donné qu'il est impossible d'intervenir simultanément sur l'ensemble des infrastructures, il est important de préciser que les cibles relatives à l'état des bâtiments du réseau scolaire doivent tenir compte de la dégradation continue des bâtiments jusqu'en 2023.

Par ailleurs, le taux annuel de réalisation des investissements mesure les sommes dépensées au cours d'une année par rapport aux investissements prévus. Ainsi, si des sommes prévues pour une année donnée ne sont que partiellement dépensées en raison de délais ou de reports liés à divers facteurs, elles sont reportées à l'année suivante, ce qui explique qu'un taux annuel de réalisation puisse excéder 100 %.

#### **Précisions concernant les indicateurs 24, 25 et 26**

L'atteinte des cibles pour les indicateurs 24, 25 et 26 s'explique notamment par :

- les investissements gouvernementaux substantiels faits pour maintenir et remettre les bâtiments en bon état et pour créer des classes dans le parc immobilier des réseaux ;
- l'amélioration des façons de faire (par exemple, des annonces triennales d'enveloppes de maintien des actifs permettent aux centres de services scolaires une planification optimale des travaux de rénovation à réaliser) ;
- la volonté de tous les intervenants concernés de mettre à la disposition des élèves et des étudiantes et étudiants des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires.

**Indicateur 24 :** Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant (PEVR)

Valeur de départ : 47,5 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	46,0 %	47,0 %	48,0 %	50,0 %
Résultats	47,5 % Cible atteinte			

Source : Direction générale des infrastructures, Direction de la coordination des investissements.

**Explication du résultat obtenu en 2019-2020**

Voir les précisions concernant les indicateurs 24, 25 et 26 à la page précédente.

**Indicateur 25 :** Taux annuel de réalisation des investissements en ajout d'espaces du réseau scolaire

Valeur de départ : 58 % en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	80,0 %	80,0 %	80,0 %	80,0 %
Résultats	97,53 % Cible atteinte			

Source : Direction générale des infrastructures, Direction de la coordination des investissements.

**Explication du résultat obtenu en 2019-2020**

Au moment où il élaborait le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029, le Ministère avait ciblé une dépense probable de 426,5 millions de dollars pour l'année 2018-2019. Lors de l'opération de reddition de comptes de cette même année dans le cadre du PQI 2020-2030, une dépense réelle de 416 millions de dollars a été constatée, soit 97,53 % de la dépense probable fixée. Cette dépense est donc supérieure à la cible de 80 % établie pour cet indicateur.

**Indicateur 26 :** Taux annuel de réalisation des investissements en maintien des actifs pour tous les ordres d'enseignement

Valeur de départ : 107 % en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	80,0 %	80,0 %	80,0 %	80,0 %
Résultats	122,89 % Cible atteinte			

Source : Direction générale des infrastructures, Direction de la coordination des investissements.

## Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Au moment où il élaborait le PQI 2019-2029, le Ministère avait ciblé une dépense probable de 1 316,1 millions de dollars pour l'année 2018-2019 pour l'ensemble des réseaux. Lors de l'opération de reddition de comptes de cette même année dans le cadre du PQI 2020-2030, une dépense réelle de 1 363,1 millions de dollars a été constatée. En fonction du poids relatif de la superficie des bâtiments de chacun des réseaux, 122,89 % de la dépense probable fixée a été réalisée. Cette dépense est donc supérieure à l'objectif de 80 % déterminé pour cet indicateur.

L'écart important entre le résultat et la cible est dû, notamment :

- au devancement de l'annonce des projets en maintien des actifs. En effet, les annonces tardives pour les projets dans les années précédant 2018-2019 n'ont pas permis de lancer les projets rapidement ;
- au fait qu'un important rattrapage a été effectué par les centres de services scolaires, qui avaient des sommes non dépensées d'années antérieures ;
- au fait que les centres de services scolaires sont en mesure de mieux planifier leurs projets grâce à des annonces importantes (ressources réservées aux projets, rodage des processus), ce qui leur permet de réaliser davantage de travaux.

Il faut souligner que la méthodologie de calcul a été légèrement modifiée par rapport à celle de l'an dernier pour tenir compte du poids relatif de chaque réseau en fonction de la superficie de ses bâtiments. Cette façon de faire est plus logique qu'une simple moyenne des deux taux.

## 2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens (DSC) traduit l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à l'ensemble de la population. En 2019-2020, ce dernier a respecté la majorité de ses engagements.

### Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC (%)	RÉSULTATS 2019-2020 (%)	RÉSULTATS 2018-2019 (%)	RÉSULTATS 2017-2018 (%)
<b>Renseignements généraux</b>					
Fournir un renseignement général aux demandes écrites dans un délai de 10 jours <sup>9</sup>	Pourcentage de demandes écrites de renseignement général traitées dans un délai de 10 jours	100	99,8	99,8	99,9
Fournir un renseignement général aux demandes téléphoniques dans un délai de 5 jours	Pourcentage de demandes téléphoniques de renseignement général traitées dans un délai de 5 jours	100	100	Nouvel engagement à partir de 2019-2020	s. o.
<b>Aide financière aux études</b>					
Répondre à une première demande d'aide financière aux études dans un délai de 40 jours	Taux de premières demandes d'aide financière aux études traitées dans un délai de 40 jours	100	99,8	Nouvel engagement à partir de 2019-2020	s. o.
Répondre à une demande de renouvellement d'aide financière aux études dans un délai de 5 jours	Taux de demandes de renouvellement d'aide financière aux études traitées dans un délai de 5 jours	100	84,8	Nouvel engagement à partir de 2019-2020	s. o.

9. Tous les engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens sont exprimés en jours ouvrables.

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC (%)	RÉSULTATS 2019-2020 (%)	RÉSULTATS 2018-2019 (%)	RÉSULTATS 2017-2018 (%)
Répondre à un appel téléphonique sur l'aide financière aux études dans un délai maximal de 5 minutes à partir du moment où le citoyen a demandé à parler à un préposé	Pourcentage d'appels téléphoniques sur l'aide financière aux études qui obtiennent réponse en moins de 5 minutes	100	81,9	Nouvel engagement à partir de 2019-2020	s. o.
Répondre à une demande de révision d'aide financière aux études dans un délai de 20 jours	Pourcentage de demandes de révision d'aide financière aux études traitées dans un délai de 20 jours	100	94,4	99,5	99,9
<b>Admissibilité à l'enseignement en anglais</b>					
Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante dans un délai de 10 jours	Pourcentage de demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante traitées dans un délai de 10 jours	100	100	Nouvel engagement à partir de 2019-2020	s. o.
Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante dans un délai de 20 jours	Pourcentage de demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante traitées dans un délai de 20 jours	100	100	Nouvel engagement à partir de 2019-2020	s. o.
<b>Preuves d'études secondaires</b>					
Délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations le jour même si la demande est faite en personne	Pourcentage des demandes de relevés de notes, de relevé des apprentissages de diplômes ou d'attestations traitées le jour même	100	100	100	100

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC (%)	RÉSULTATS 2019-2020 (%)	RÉSULTATS 2018-2019 (%)	RÉSULTATS 2017-2018 (%)
Délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations dans un délai de 10 jours	Pourcentage des demandes écrites de relevé de notes, de relevé des apprentissages de diplômes ou d'attestations traitées en 10 jours	100	94,3	85,5	72,0
<b>Preuves d'études collégiales</b>					
Transmettre le duplicata d'un diplôme ou une attestation de délivrance d'un diplôme d'études collégiales dans un délai de 10 jours	Pourcentage des demandes de duplicata ou d'attestation de délivrance d'un diplôme d'études collégiales traitées dans un délai 10 jours	100	99,6	99,9	99,8
Confirmer la validité d'un diplôme délivré par le Ministère dans un délai de 5 jours	Pourcentage de demandes de confirmation de validité d'un diplôme traitées dans un délai de 5 jours	100	100	99,3	98,3
Transmettre le duplicata d'un bulletin d'études collégiales ou d'une attestation d'études, lorsque ces documents ont été délivrés par un collège privé fermé, dans un délai de 10 jours	Pourcentage de demandes de copies d'un document délivré par un collège privé fermé traitées dans un délai de 10 jours	100	100	87,3	92,8
<b>Autorisation d'enseigner</b>					
Répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours	Pourcentage de demandes d'autorisation d'enseigner traitées dans un délai de 60 jours	100	95,9	97,2	97,4

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC (%)	RÉSULTATS 2019-2020 (%)	RÉSULTATS 2018-2019 (%)	RÉSULTATS 2017-2018 (%)
<b>Aide financière en matière de sport</b>					
Répondre à une demande de subvention pour les programmes de soutien dans le domaine du sport dans un délai de 45 jours	Pourcentage de demandes d'octroi de subvention pour les programmes de soutien dans le domaine du sport traitées dans un délai de 45 jours	100	67,9	100	100
<b>Plaintes</b>					
Prendre en charge une plainte en 2 jours	Taux de plaintes prises en charge en 2 jours	100	90,7	Nouvel engagement à partir de 2019-2020	s. o.
Répondre à une plainte dans un délai de 20 jours	Taux de plaintes traitées dans un délai de 20 jours	100	86,3	81,0	81,5

## 2.2.1 Renseignements généraux

**Engagement :** Le Ministère s'engage à fournir un renseignement général aux demandes écrites dans un délai de 10 jours.

CIBLE	2019-2020	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à des demandes écrites de renseignement général dans un délai de 10 jours ouvrables	13 028 <sup>1</sup>	99,8 <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Nombre global.

<sup>2</sup> Moyenne pondérée.

UNITÉ ADMINISTRATIVE	2019-2020	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
Direction générale des services de l'Aide financière aux études	10 683	99,8
Direction de l'enseignement privé	1 012	100
Service des affaires institutionnelles (affaires étudiantes)	603	99,3
Service des affaires institutionnelles (sanction des études)	730	99,9

Source : Données compilées par la Direction générale des services de l'Aide financière aux études, la Direction de l'enseignement privé et le Service des affaires institutionnelles.

## Direction générale des services de l'Aide financière aux études

En 2019-2020, la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens a été révisée, et les différents modes de prestation de service, soit par téléphone soit par courriel, ont été séparés. En 2019-2020, sur le total de 10 683 demandes reçues, 10 666 ont été traitées dans un délai de 10 jours ouvrables.

Le soutien à la population en lien avec le dossier de l'élève en ligne a été ajouté aux rôles du secteur des renseignements généraux au cours de juin 2019, ce qui a créé une augmentation substantielle des demandes, soit près de 3 190 demandes, tous modes de prestation confondus.

## Direction de l'enseignement privé

En 2019-2020, la Direction de l'enseignement privé a répondu à 1 012 demandes d'information. Comme les années précédentes, elles ont toutes été traitées à l'intérieur du délai prévu de 10 jours ouvrables. Il s'agit d'une augmentation de 81 demandes par rapport à l'année précédente. Les demandes portaient sur la procédure à suivre pour l'obtention d'un permis du Ministère en vue de tenir un établissement d'enseignement privé, sur les effets pour le privé du projet de loi de la maternelle 4 ans ainsi que sur le cadre légal et réglementaire applicable. En mars 2020, plusieurs demandes concernaient la crise sanitaire de la COVID-19.

## Service des affaires institutionnelles

Le Ministère a répondu à 99,3 % des demandes touchant les affaires étudiantes dans le délai prévu de 10 jours. Quant aux 730 demandes qui portaient sur la sanction des études, le délai de 10 jours ouvrables a été respecté dans 99,9 % des cas.

**Engagement :** Le Ministère s'engage à fournir un renseignement général aux demandes téléphoniques dans un délai de 5 jours ouvrables (*nouvel engagement à partir de 2019-2020*).

CIBLE	2019-2020	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à des demandes téléphoniques de renseignement général dans un délai de 5 jours ouvrables	18 265	100

Source : Données compilées par la Direction générale des services de l'Aide financière aux études.

## Direction générale des services de l'Aide financière aux études

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens a été révisée en 2019-2020. Les différents modes de prestation de service, soit par téléphone soit par courriel, ont été séparés, et des délais de réponse différents leur ont été attribués. La réponse à une demande téléphonique de renseignements généraux est passée de 10 à 5 jours ouvrables.

En 2019-2020, sur le total de 18 265 demandes reçues, 18 256 demandes (99,95 %) liées au mode téléphonique ont été traitées dans le délai visé de 5 jours ouvrables.

## 2.2.2 Aide financière aux études

**Engagement :** Le Ministère s'engage à répondre à une première demande d'aide financière aux études dans un délai de 40 jours ouvrables (*nouvel engagement à partir de 2019-2020*).

CIBLE	2019-2020	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à une première demande d'aide financière aux études traitées dans un délai de 40 jours ouvrables	53 550	99,8

Source : Données compilées par la Direction générale des services de l'Aide financière aux études.

Le résultat de l'exercice 2019-2020 indique une proportion de 99,8 % de demandes traitées, ce qui représente 53 451 décisions rendues dans le délai prévu.

Ces résultats sont dus aux efforts consacrés à la planification, à la coordination et au suivi rigoureux de la disponibilité et de l'affectation du personnel chargé de traiter les demandes d'aide financière aux études. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour optimiser les processus tant dans l'organisation du travail liée aux opérations courantes que dans la gestion des ressources humaines.

**Engagement :** Le Ministère s'engage à répondre à une demande de renouvellement d'aide financière aux études dans un délai de 5 jours ouvrables (*nouvel engagement à partir de 2019-2020*).

CIBLE	2019-2020	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à une demande de renouvellement d'aide financière aux études traitées dans un délai de 5 jours ouvrables	111 852	84,8

Source : Données compilées par la Direction générale des services de l'Aide financière aux études.

Ce nouvel indicateur de performance fait référence au traitement des demandes de renouvellement d'aide financière aux études automatisées et de celles effectuées par le personnel. Pour l'année 2019-2020, l'Aide financière aux études a répondu à 111 852 demandes de renouvellement, dont 94 871 dans le délai de 5 jours ouvrables. Bien que la cible ne soit pas atteinte, 93,7 % ont été traitées en moins de 10 jours ouvrables. L'implantation de méthodes de travail est en cours pour que la capacité organisationnelle soit adaptée à l'achalandage, notamment durant les mois de mai à septembre (inclusivement). En effet, cette période a représenté 79,8 % des demandes de renouvellement manuel.

**Engagement :** Le Ministère s’engage à répondre aux appels téléphoniques sur l’aide financière aux études dans un délai maximal de 5 minutes (*nouvel engagement à partir de 2019-2020*).

CIBLE	2019-2020	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponse aux appels téléphoniques sur l’aide financière aux études dans un délai maximal de 5 minutes	204 132	81,9

Source : Données compilées par la Direction générale des services de l’Aide financière aux études.

Ce nouvel indicateur correspond au temps d’attente pour qu’un usager parle à un agent des Services des relations à la clientèle de l’Aide financière aux études sur l’une des lignes d’affaires, soit celle qui est destinée aux étudiants, aux tiers et à la population générale. Il est à noter que les mêmes agents répondent aux appels d’autres lignes d’affaires.

Depuis les deux dernières années, le secteur de la téléphonie de l’aide financière travaille ardemment pour améliorer l’accessibilité téléphonique. Une stratégie d’accessibilité téléphonique couvrant différents volets d’activité a permis d’améliorer les performances. Bien que la cible n’ait pas été atteinte en 2019-2020, il est à noter que les résultats se sont améliorés comparativement à ceux de l’année précédente. Ce sont 204 132 appels qui ont été traités, comparativement à 198 098 en 2018-2019. Cette hausse de 6 034 appels s’inscrit dans une baisse du temps moyen d’attente, qui est passé de 5 minutes 12 secondes en 2018-2019 à 2 minutes 26 secondes en 2019-2020. Il s’agit d’une augmentation du nombre d’appels traités pour une deuxième année consécutive.

En juillet 2019, des modifications au système téléphonique ont été apportées pour que l’objectif soit mieux atteint. La performance du centre d’appels a été grandement affectée par des mouvements de personnel dans les dernières années. Des efforts ont été déployés en cours d’année pour stabiliser l’effectif par trois processus d’embauche.

**Engagement :** Le Ministère s’engage à traiter les demandes de révision d’une décision de l’Aide financière aux études dans un délai de 20 jours ouvrables.

CIBLE	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées dans un délai de 20 jours ouvrables	1 006	94,4	1 170	99,5	1 212	99,9

Source : Données compilées par le Bureau des recours de l’aide financière aux études.

La *Loi sur l'aide financière aux études* (RLRQ, chap. A-13.3) autorise la présentation d'une demande de révision d'une décision prise par le ministre concernant le Programme de prêts et bourses et le Programme de prêts pour études à temps partiel. Depuis le printemps 2015, ces demandes sont analysées par le Bureau des recours de l'Aide financière aux études, qui s'est doté de nouvelles règles de fonctionnement pour atteindre la cible établie dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Les résultats des dernières années confirment l'efficacité des améliorations effectuées. Pour l'année financière 2019-2020, sur un total de 1 006 dossiers de révision traités, le Ministère a pu répondre, dans le délai prévu, à 950 demandes. Comme par les années précédentes, un certain volume de demandes a été reçu au mois de mars 2020. La réorganisation de la prestation du travail liée à la crise sanitaire due à la COVID-19 a cependant perturbé le traitement de ces demandes.

### 2.2.3 Admissibilité à l'enseignement en anglais

**Engagement :** Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante dans un délai de 10 jours ouvrables (*nouvel engagement à partir de 2019-2020*).

CIBLE	2019-2020	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	4 871	100

Source : Données compilées par le Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais.

Pour que les citoyens obtiennent le meilleur service possible en fonction de leurs besoins, la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens fait désormais la distinction entre les demandes concernant l'année scolaire courante et celles de l'année scolaire suivante. Ainsi, tous les dossiers complets (soit un total de 14 086 demandes) ont été divisés selon l'année scolaire courante (4 871 demandes) et l'année scolaire suivante (9 215 demandes). Pour tous les dossiers complets visant l'année scolaire courante (4 871 demandes), la cible a été atteinte.

**Engagement :** Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante dans un délai de 20 jours ouvrables (*nouvel engagement à partir de 2019-2020*).

CIBLE	2019-2020	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 20 jours ouvrables	9 215	100

Source : Données compilées par le Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais.

Ce nouvel engagement, qui permet 10 jours ouvrables supplémentaires pour le traitement des demandes concernant un enfant dont l'entrée à l'école est prévue dans 60 jours ou plus, permet d'assurer le traitement des demandes prioritaires. Pour tous les dossiers complets visant l'année scolaire suivante (9 215 demandes), la cible a été atteinte.

## 2.2.4 Preuves d'études secondaires

**Engagement :** Le Ministère s'engage à délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations le jour même si la demande est faite en personne.

**Engagement :** Le Ministère s'engage à délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations dans un délai de 10 jours ouvrables.

CIBLE	2019-2020	2018-2019	2017-2018
	Résultat (%)	Résultat (%)	Résultat (%)
100 % des demandes traitées le jour même	100	100	100
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	94,3	85,5	72,0

Source : Données compilées par la Direction de la sanction des études.

Au cours de l'année 2019-2020, le Ministère a traité au total 51 765 demandes de réimpression de documents officiels de sanction, comparativement à 49 270 en 2018-2019 et à 45 929 en 2017-2018. En ce qui concerne le traitement des demandes faites en personne, la cible a été atteinte.

En ce qui concerne les demandes transmises en ligne pour un document obtenu après 1978, 94,3 % ont été traitées dans le délai prescrit de 10 jours ouvrables, en 2019-2020. Le dépassement de ce délai pour le reste des demandes s'explique notamment par la hausse du nombre de demandes reçues (plus de 2 495 demandes de plus que l'année précédente). Des travaux ont débuté pour que l'optimisation des délais de traitement se poursuive. En ce qui a trait aux demandes de documents obtenus en 1978 ou avant, 100 % ont été traitées dans le délai prévu.

## 2.2.5 Preuves d'études collégiales

**Engagement :** Le Ministère s'engage à transmettre le duplicata d'un diplôme ou une attestation de délivrance d'un diplôme d'études collégiales dans un délai de 10 jours ouvrables.

CIBLE	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	15 939	99,6	14 933	99,9	14 577	99,8

Source : Données compilées par le Service des affaires institutionnelles.

Dans le cadre de la révision de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, il a été décidé de fusionner les indicateurs relatifs aux duplicatas et aux attestations de délivrance de diplômes.

La cible fixée pour la transmission du duplicata d'un diplôme ou d'une attestation de délivrance de diplôme a été atteinte à 99,6 %. L'écart de 0,4 % pour les duplicatas et pour les attestations s'explique par la hausse du nombre de demandes de la part des citoyennes et citoyens et par le roulement du personnel à l'intérieur de l'unité administrative.

**Engagement :** Le Ministère s'engage à confirmer la validité d'un diplôme qu'il a délivré dans un délai de 5 jours ouvrables.

CIBLE	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 5 jours ouvrables	6 269	100	7 313	99,3	7 251	98,3

Source : Données compilées par le Service des affaires institutionnelles.

Au cours de l'année 2019-2020, le Ministère a traité 6 269 demandes de confirmation de la validité d'un diplôme qu'il a délivré, comparativement à 7 313 en 2018-2019. La cible de 100 % des demandes traitées en 5 jours ouvrables a été atteinte.

**Engagement :** Le Ministère s'engage à transmettre le duplicata d'un bulletin d'études collégiales ou d'une attestation d'études, lorsque ces documents ont été délivrés par un collège privé fermé, dans un délai de 10 jours ouvrables.

CIBLE	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	73	100	71	87,3	111	92,8

Source : Données compilées par le Service de la formation préuniversitaire et de l'enseignement privé et par la Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé.

Toutes les demandes de copies de documents délivrés par un collège privé fermé reçues en 2019-2020 ont été traitées dans le délai prévu.

## 2.2.6 Autorisation d'enseigner

**Engagement :** Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours ouvrables.

CIBLE	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 60 jours ouvrables	2 603	95,9	2 951	97,2	3 227	97,4

Source : Données extraites du système QE par le Service des systèmes du parcours scolaire (SSPS) – DGTNRI – DSI et compilées par la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire.

Des 2 603 demandes de permis probatoires d'enseigner et de brevets d'enseignement qu'a reçues le Ministère, 95,9 % ont été traitées dans un délai de 60 jours ouvrables. Il s'agit d'une légère baisse (1,3 %) comparativement au pourcentage de 2018-2019. Les données demeurent semblables à celles des trois dernières années. Une diminution de 348 demandes a toutefois été enregistrée par rapport à l'exercice financier précédent.

## 2.2.7 Aide financière en matière de sport

**Engagement :** Le Ministère s'engage à répondre à une demande de subvention pour les programmes de soutien dans le domaine du sport dans un délai de 45 jours ouvrables.

CIBLE	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 45 jours ouvrables	955	67,9	959	100	928	100

Source : Données compilées par la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique.

En matière de sport, le Ministère donne du financement, entre autres, dans le cadre du programme Équipe Québec (deux volets : athlètes et entraîneurs), du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive, du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises et du Programme de soutien aux événements sportifs. Pour trois des cinq programmes, l'objectif de 100 % de demandes traitées dans un délai de 45 jours a été atteint. Concernant les deux autres programmes, des retards ont été occasionnés par des délais administratifs.

## 2.2.8 Plaintes

**Engagement :** Le Ministère s'engage à prendre en charge les plaintes des citoyennes et citoyens dans un délai de 2 jours ouvrables (*nouvel engagement à partir de 2019-2020*) et à y répondre dans un délai de 20 jours ouvrables.

CIBLE	2019-2020		2018-2019		2017-2018	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des plaintes prises en charge en 2 jours ouvrables	1 220	90,7	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
100 % des plaintes traitées en 20 jours ouvrables	1 220	86,3	1 138	81,0	1 138	81,5

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

Le Ministère s'est doté d'un nouvel indicateur en 2019-2020 pour mesurer sa capacité à assurer une première prise en charge rapide des personnes plaignantes. Cet indicateur cible le temps écoulé entre la réception d'une plainte et le début des démarches visant à la traiter. Le Ministère a réussi à assurer un suivi à l'intérieur du délai de 2 jours ouvrables pour 1 106 plaintes sur un total de 1 220. En moyenne, le délai de prise en charge d'une plainte a été de l'ordre de 0,75 jour. Ces données incluent les plaintes portant autant sur les réseaux d'enseignement que sur les activités et les services du Ministère.

En 2019-2020, le Ministère a modifié son indicateur sur le traitement des plaintes, dont la cible s'établit dorénavant à 20 jours ouvrables, plutôt que 28 jours civils en 2018-2019. Cela modifie légèrement l'interprétation des résultats par rapport à ceux de l'année précédente. Néanmoins, il faut noter une amélioration, puisqu'en 2019-2020, 86,3 % des plaintes reçues ont été traitées dans le délai établi de 20 jours ouvrables, contre 81 % dans le délai de 28 jours civils en 2018-2019.

Bien que demeure l'objectif ministériel de traiter 100 % des plaintes dans un délai de 20 jours ouvrables, certaines d'entre elles requièrent plus de temps en raison de différents facteurs. Il peut s'agir, par exemple, d'un groupe de plaintes portant sur un même événement et nécessitant une prise de position du Ministère, de plaintes complexes requérant un nombre important de démarches, de dossiers dont la résolution demande la consultation de divers intervenants au sein du Ministère ou du traitement de volets successifs d'une même plainte.

## Nature des plaintes adressées au Ministère

Parmi les 1 220 plaintes reçues, 410, soit 33,6 %, visaient une décision, un programme, une orientation ou un service ministériels. Ce nombre est toutefois plus élevé que celui de l'an dernier, alors que 393 plaintes de cette nature étaient recensées. Une légère augmentation de 4,3 % est donc enregistrée. La majorité des autres plaintes, soit 770, concernait un organisme des réseaux d'enseignement. Une hausse de 8,9 % des plaintes de cette nature par rapport à l'année 2018-2019 est donc constatée.

Sur les 410 plaintes portant sur les services et les activités du Ministère :

- 225 visaient le Secteur de l'aide financière aux études. Elles avaient trait notamment au manque d'information, au calcul de l'aide, aux délais de traitement, à l'accessibilité à la ligne téléphonique, au service du recouvrement, à des renseignements erronés et à des erreurs administratives.
- 185 touchaient le grand secteur de l'éducation. Elles concernaient, entre autres, les autorisations d'enseigner, la protection des renseignements personnels, les épreuves ministérielles, la délivrance de diplômes et de relevés de notes, les politiques et orientations ministérielles ou la mise en œuvre d'un programme. D'autres avaient pour objet le processus de révision, les droits de recours et les comités nommés par le ministre, notamment quant aux demandes dérogatoires à l'aide financière aux études et à l'admissibilité à l'enseignement en anglais.

Sur les 410 plaintes portant sur les services et les activités du Ministère, 386 ont été traitées et classées au cours de l'année 2019-2020, et 138 se sont avérées fondées, soit 35,8 %. De ce nombre, 84 visaient le Secteur de l'aide financière aux études, soit 60,9 %, et se rapportaient aux délais de traitement de dossiers, à des erreurs administratives, au calcul de l'aide et à l'accès difficile à la ligne téléphonique du service à la clientèle.

## Collaboration avec le Protecteur du citoyen

Chaque année, le Ministère collabore avec l'équipe du Protecteur du citoyen pour examiner les plaintes que ce dernier reçoit concernant les services ministériels. Dans son Rapport annuel d'activités 2018-2019, le Protecteur du citoyen a déclaré avoir traité 45 plaintes fondées visant le Ministère, dont 32 concernaient le Secteur de l'aide financière aux études. Il importe de préciser que les données du Protecteur du citoyen portant sur l'année financière 2019-2020 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

## 2.3 Secrétariat à la condition féminine

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a entrepris plusieurs actions en 2019-2020 dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023, de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 et du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

### 2.3.1 Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

En juin 2017, le gouvernement du Québec a rendu publique la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021. Coordinée par le SCF et mise en œuvre avec la collaboration de 24 ministères et organismes gouvernementaux, elle comporte 59 actions qui sont le résultat d'une vaste démarche de consultation. Elle s'articule autour de six grandes orientations qui abordent les thèmes suivants :

- une socialisation et une éducation égalitaires, sans stéréotypes sexuels et sans sexisme ;
- l'autonomisation économique des femmes ;
- un partage équitable des responsabilités familiales et un meilleur équilibre entre la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale et politique ;
- une approche différenciée selon les sexes en santé et en bien-être ;
- une société sans violence faite aux femmes ;
- la parité dans les lieux décisionnels.

Les résultats de mi-parcours de sa mise en œuvre peuvent être consultés sur le site Web du SCF<sup>10</sup>. Parmi les actions sous la responsabilité du SCF, celles qui ont été accomplies en 2019-2020 sont les suivantes :

- le financement de 44 projets totalisant 6,9 millions de dollars sur deux ans dans le cadre de l'appel de projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Celui-ci était composé de deux volets distincts :
  - un volet visant à soutenir des projets locaux et régionaux qui prennent en considération les réalités et les enjeux propres à chaque territoire du Québec (29 projets) ;
  - un volet ayant pour but d'appuyer des projets nationaux qui seront réalisés dans au moins deux régions (15 projets) ;
- la conclusion de quatre ententes sectorielles établies sur deux ans en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces ententes visent la réalisation de différents projets et initiatives qui favorisent l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les régions retenues dans le cadre de ce projet pilote sont la Chaudière-Appalaches, le Centre-du-Québec, l'Estrie et les Laurentides ;

10. [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/Bilan2019\\_VF.PDF](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/Bilan2019_VF.PDF)

- la conclusion des six avenants à l'entente sectorielle pour le soutien au développement des communautés en santé avec six municipalités régionales de comté de la Côte-Nord. Les avenants ont pour objet d'inclure le SCF dans les ententes intervenues entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le Centre intégré de santé et des services sociaux de la Côte-Nord et les municipalités régionales de comté de Caniapiscau, du Golfe-du-Saint-Laurent, de Minganie, de Sept-Rivières, de Manicouagan et de La Haute-Côte-Nord pour permettre la réalisation de projets et d'initiatives visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la diffusion de portraits de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle régionale à l'automne 2019 sur le site Web du SCF. La diffusion de ces portraits constitue un pas de plus dans la poursuite des travaux d'élaboration d'un indice québécois de l'égalité entre les femmes et les hommes permettant de mesurer son évolution. Ils décrivent son état d'avancement en se concentrant sur huit dimensions : la démographie, l'éducation, le travail, le revenu, la violence, la santé, le pouvoir et le transport. Ces portraits se veulent un outil de travail dynamique susceptible de guider la prise de décision et la mise en place d'actions concrètes en matière d'égalité dans les régions du Québec. Le sondage *Étude sur les perceptions des Québécoises et Québécois quant à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes* a également été publié sur le site Web du SCF à l'hiver 2020<sup>11</sup> ;
- la remise du prix Égalité Thérèse-Casgrain le 19 février 2020 à l'Assemblée nationale. Ce prix vise à souligner l'apport exceptionnel de personnes et d'organismes qui œuvrent pour l'égalité entre les femmes et les hommes. À l'occasion de cette 11<sup>e</sup> remise, la formule du concours a été renouvelée de façon que soient récompensées des personnes et des organisations plutôt que des projets. La nouvelle mouture du concours a permis la création de trois nouvelles catégories qui mettent en lumière la contribution de modèles inspirants, tout en reconnaissant collectivement la valeur de leur engagement personnel et professionnel en matière d'égalité ;
- la tenue du premier Forum des partenaires en égalité le 27 février 2020. Cet événement visait à favoriser le dialogue entre l'ensemble des partenaires travaillant sur les questions d'égalité en vue d'une action efficace et concertée. De nombreux thèmes ont été abordés lors de ce forum, dont plusieurs s'inscrivent dans les priorités ministérielles : l'entrepreneuriat féminin, la conciliation travail-famille-études ou encore la présence des femmes dans les lieux de pouvoir et d'influence.

### 2.3.2 Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023

Le 10 août 2018, le gouvernement du Québec a lancé le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023. Ce quatrième plan d'action depuis l'adoption de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale en 1995 propose 56 nouveaux engagements visant à consolider et à bonifier l'action gouvernementale sur des enjeux jugés prioritaires ou émergents.

11. [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/Rapport-perceptions-egalite-2019.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/Rapport-perceptions-egalite-2019.pdf)

Le Plan d'action est coordonné par le SCF et mis en œuvre avec la collaboration d'une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux. Il propose des mesures concrètes en réponse aux principaux enjeux soulevés par les représentantes et représentants du milieu, dont les maisons d'hébergement, les organismes pour conjoints ayant des comportements violents et le secteur de la recherche, lors des consultations tenues au printemps 2018. Ainsi, ce plan d'action vise notamment :

- à renforcer le travail de prévention, d'information et de sensibilisation auprès de la population ;
- à appuyer et à bonifier le travail de dépistage et l'intervention psychosociale ;
- à améliorer les capacités d'intervention des milieux judiciaire, policier et correctionnel ;
- à favoriser le développement des connaissances et le partage de l'expertise en matière de violence conjugale.

De plus, des actions visent spécialement des groupes de la population vivant dans des contextes de vulnérabilité en ce qui a trait à la violence conjugale, par exemple les personnes âgées et handicapées, celles issues des communautés LGBT et les jeunes.

Le bilan de la première année de mise en œuvre du Plan d'action peut être consulté sur le site Web du SCF<sup>12</sup>. Parmi les actions placées sous la responsabilité du SCF, celles qui ont été mises en œuvre en 2019-2020 sont les suivantes :

- la tenue d'une campagne gouvernementale de sensibilisation en matière de violence conjugale en février et mars 2020 sur différentes plateformes, notamment les médias sociaux et la télévision ;
- le lancement en décembre 2019 de l'appel de projets Sensibilisation en matière de violence conjugale 2020-2021, dont les objectifs sont de mener des actions de sensibilisation à l'intention :
  - des témoins de violence conjugale et de l'entourage des personnes qui la subissent dans le but de les aider à jouer un rôle actif ;
  - des hommes et des garçons de façon à les sensibiliser à l'importance de lutter contre la violence conjugale, qu'ils en soient auteurs ou témoins, pour qu'ils deviennent des alliés et des modèles positifs ;
- le financement de quatre projets par et pour les jeunes dans le cadre de l'appel de projets Sensibilisation à la violence exercée dans les relations intimes ou amoureuses chez les jeunes 2019-2021 ;
- la coordination des travaux interministériels visant à élaborer de nouvelles mesures en matière de violence conjugale pour donner suite au mandat reçu par la ministre responsable de la Condition féminine de la part du premier ministre en décembre 2019. Des investissements supplémentaires de 181 millions de dollars d'ici 2024-2025 pour contrer la violence conjugale ont été annoncés dans le budget du 10 mars 2020. Les nouvelles mesures seront présentées ultérieurement et permettront de bonifier le plan d'action actuel.

---

12. [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Bilan\\_PVC\\_VF.PDF](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Bilan_PVC_VF.PDF)

### 2.3.3 Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021

Le gouvernement du Québec a lancé, en octobre 2016, la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021. Coordonnée par le SCF, cette stratégie cible deux thèmes : les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle. Elle présente 55 actions concrètes engageant 12 ministères et organismes gouvernementaux.

Les résultats de mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie peuvent être consultés sur le site Web du SCF<sup>13</sup>. Parmi les actions sous la responsabilité du SCF, celles qui ont été accomplies en 2019-2020 sont les suivantes :

- la tenue d'une campagne gouvernementale de sensibilisation en matière d'agressions et d'exploitation sexuelles en février et mars 2020 sur différentes plateformes, notamment les médias sociaux ;
- la réalisation et la diffusion sur le site Web du SCF du sondage *Étude sur les perceptions des Québécoises et Québécois envers les agressions et l'exploitation sexuelles*<sup>14</sup> ;
- l'attribution d'une aide financière de 29 660 \$ au Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal en vue de la mise en œuvre du projet *Mise à jour du répertoire interne de ressources de la Ligne-ressource provinciale pour les victimes d'agression sexuelle*, qui vise à ce que les demandes des victimes d'exploitation sexuelle, qu'elles soient mineures ou majeures, qui voudraient sortir du milieu de la prostitution, obtiennent une meilleure réponse.

---

13. [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Bilan\\_SVS\\_VF.PDF](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Bilan_SVS_VF.PDF)

14. [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/annexe1-rap-leger.PDF](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/annexe1-rap-leger.PDF)

### 2.3.4 Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Le gouvernement du Québec a lancé, en juin 2017, le premier Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 (PAGDSPNI). Coordonné par le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), ce plan d'action compte plusieurs mesures spécialement consacrées aux femmes des Premières Nations et aux Inuites. Le SCF est responsable de la mise en œuvre de huit mesures consacrées aux femmes et aux filles autochtones, en lien avec la lutte contre les violences sexuelles, conjugales et familiales et avec l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le SCF a soutenu plusieurs projets et mené différentes actions en 2019-2020 dans le cadre de ce plan d'action, notamment par :

- l'attribution d'une aide financière de 346 229 \$ au Conseil de la Nation Atikamekw pour le projet *Recherche et évaluation de la situation sur les relations entre les hommes et les femmes dans les communautés Atikamekw* ;
- l'attribution d'une aide financière de 36 206 \$ à l'Université du Québec à Montréal pour le projet *École d'été sur la gouvernance autochtone au féminin* ;
- la tenue en septembre 2019 d'une première rencontre du Comité femmes autochtones, dont l'objectif vise particulièrement une concertation continue entre des organisations représentant les femmes autochtones et les principaux ministères et organismes du gouvernement du Québec.

En juin 2018, le SCF a aussi lancé, en collaboration avec le SAA, une démarche de travail collaborative en matière de violence conjugale et familiale. Il s'agit d'élaborer, dans ce domaine, de nouvelles mesures intégrées au PAGDSPNI et spécialement consacrées aux Premières Nations et aux Inuits. Pour que des initiatives se concrétisent durant les travaux de la démarche collaborative, le SCF a conclu, en mars 2020, six ententes ou avenants concernant l'Entente de partenariat en matière de sensibilisation et de prévention à la violence conjugale et familiale en milieu autochtone. En 2019-2020, ces ententes représentent un investissement total de 2 315 000 \$. Plus précisément, le SCF a signé :

- un avenant de 350 000 \$ avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) ;
- un avenant de 90 000 \$ avec le Conseil de la Nation Atikamekw (CNA) ;
- un avenant de 475 000 \$ avec l'Association des femmes crie de Eeyou Istchee (AFCEI) ;
- un avenant de 800 000 \$ avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador ;
- une entente de 500 000 \$ avec Femmes autochtones du Québec ;
- une entente de 100 000 \$ avec le conseil de bande de la Nation Naskapi de Kawawachikamach.

# 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

## 3.1 Utilisation des ressources humaines

### Répartition de l'effectif par secteurs d'activité

Pour mener à bien sa mission, le Ministère peut compter sur des employées et employés réguliers et occasionnels qui mettent leurs compétences et leurs habiletés au service des réseaux d'enseignement et de la population québécoise.

Au 31 mars 2020, l'effectif total du Ministère s'établissait à 1 473 personnes, dont 1 335 avaient un statut d'employé régulier et 138, un statut d'employé occasionnel.

**Effectif au 31 mars 2020, incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires<sup>1</sup>**

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2019-2020	2018-2019	ÉCART
Direction du Ministère	55	59	-4
Relations interculturelles, Autochtones et réseau éducatif anglophone	52	53	-1
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	299	277	22
Enseignement supérieur	160	151	9
Loisir et sport	58	58	0
Aide financière aux études	248	236	12
Gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources	342	338	4
Politiques et relations du travail dans les réseaux	105	87	18
Territoires, statistiques et enseignement privé	124	119	5
Secrétariat à la condition féminine	30	28	2
<b>Total</b>	<b>1 473</b>	<b>1 406</b>	<b>67</b>

Source : SAGIR.

<sup>1</sup> Effectif en poste au 31 mars 2020 : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel.

## Formation et perfectionnement du personnel

Pendant l'année civile 2019, le Ministère a investi 1 423 671,98 \$ dans des activités de formation et de perfectionnement, ce qui représente 1,4 % de sa masse salariale.

### Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champs d'activité<sup>1</sup>

CHAMP D'ACTIVITÉ	2019 (EN \$)	2018 (EN \$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	427 892,69	476 188,09
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	354 285,03	302 406,42
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	403 215,22	268 175,26
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	186 947,16	142 623,37
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	51 331,88	76 522,43
<b>Total</b>	<b>1 423 671,98</b>	<b>1 265 915,57</b>

Source : Système ODIN (Organisation dynamique des inscriptions).

<sup>1</sup> La reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

### Évolution des dépenses en formation<sup>1</sup>

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2019	2018
Proportion de la masse salariale (%)	1,38	1,32
Nombre moyen de jours de formation par personne <sup>2</sup>	2,12	2,17
Somme allouée par personne (en \$) <sup>2</sup>	919,09	856,51

Source : Système ODIN (Organisation dynamique des inscriptions).

<sup>1</sup> La reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

<sup>2</sup> Calcul selon le nombre total d'employés au 31 décembre 2019.

### Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi<sup>1</sup>

CATÉGORIE D'EMPLOI	2019	2018
Cadres	4,21 j-p. <sup>2</sup>	5,13 j-p.
Professionnels	2,89 j-p.	2,85 j-p.
Fonctionnaires	2,78 j-p.	3,11 j-p.

Source : Système ODIN (Organisation dynamique des inscriptions).

<sup>1</sup> La reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

<sup>2</sup> Jour-personne formée.

## Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier<sup>15</sup>

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (mutation, démission ou retraite) durant l'exercice financier, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période.

## Données accessibles concernant le taux de départ volontaire

### Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Taux de départ volontaire (%)	16,8	17,2	15,3

Source : SAGIR.

## Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

### Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée<sup>16</sup>

	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes (%) <sup>1</sup>	71,7
Taux d'employés dont la performance a été évaluée (%) <sup>2</sup>	58,0

Source : Compilation des attentes et évaluation par la Direction des ressources humaines.

- 1 Le taux est calculé pour le personnel employé depuis au moins un an et exclut les titulaires d'un emploi supérieur, les personnes affectées sporadiquement à la correction d'épreuves uniques ainsi que les personnes en absence prolongée qui n'ont pas reçu d'attentes en 2019-2020.
- 2 Le taux est calculé pour le personnel employé par le Ministère depuis plus de deux ans et exclut les titulaires d'un emploi supérieur, les personnes affectées sporadiquement à la correction d'épreuves uniques ainsi que les personnes en absence prolongée qui n'ont pas reçu d'évaluation en 2019-2020.

15. Calcul du taux :

$$\frac{\text{Nombre d'employés ayant quitté la fonction publique (retraite ou démission) et le ministère ou organisme (mutation) durant la période de référence} \times 100}{\text{Nombre moyen d'employés du ministère ou organisme durant la période de référence}}$$

16. Calcul des taux :

#### ***Taux d'employés ayant reçu des attentes***

$$\frac{\text{Nombre d'employés ayant reçu des attentes durant la période de référence} \times 100}{\text{Nombre d'employés de l'organisation depuis au moins un an au 31 mars 2020}}$$

#### ***Taux d'employés dont la performance a été évaluée***

$$\frac{\text{Nombre d'employés ayant reçu des attentes durant la période de référence} \times 100}{\text{Nombre d'employés de l'organisation depuis au moins un an au 31 mars 2020}}$$

## 3.2 Utilisation des ressources financières

Pour l'exercice financier 2019-2020, les dépenses du Ministère se sont élevées à 21 milliards de dollars. La majeure partie de cette somme, soit 18,6 milliards (88,1 %), représente des dépenses de transfert consacrées aux réseaux de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur. Le Ministère a aussi enregistré des revenus totalisant 288,8 millions de dollars et a effectué des investissements de 11,1 millions de dollars. Ces données sont présentées plus en détail dans les pages suivantes.

### Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses du Ministère sont réparties entre les différents secteurs d'activité sous sa responsabilité. Le tableau suivant compare les dépenses de 2019-2020 à celles de 2018-2019.

#### Dépenses et évolution par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES <sup>1</sup> 2019-2020 (k\$)	DÉPENSES PRÉVUES <sup>1</sup> AU 31 MARS 2020 (k\$)	DÉPENSES RÉELLES 2018-2019 (k\$) <sup>2</sup>	ÉCART <sup>3</sup> (k\$)	VARIATION <sup>4</sup> (%)
Administration	242 864,0	255 295,3	227 645,7	27 649,6	12,1
Soutien aux organismes	131 318,9	129 456,2	121 927,2	7 529,0	6,2
Aide financière aux études	786 601,1	715 454,2	732 707,1	(17 252,9)	-2,4
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	11 301 377,6	11 144 391,7	10 469 524,9	674 866,8	6,4
Enseignement supérieur	6 224 220,9	6 216 493,4	5 909 504,7	306 988,7	5,2
Développement du loisir et du sport	102 592,2	100 597,9	88 104,9	12 493,0	14,2
Régimes de retraite	1 337 309,9	1 264 930,8	1 214 886,0	50 044,8	4,1
Taxe scolaire – Subvention d'équilibre régionale	1 214 791,5	1 214 791,5	584 377,6	630 413,9	107,9
Condition féminine	20 259,3	19 190,8	15 114,9	4 075,9	27,0
<b>Total</b>	<b>21 361 335,4</b>	<b>21 060 601,7</b>	<b>19 363 793,0</b>	<b>1 696 808,7</b>	<b>8,8</b>

<sup>1</sup> États financiers du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 16 juin 2020 (données réelles à la fin de l'exercice 2019-2020).

<sup>2</sup> Source : Comptes publics 2018-2019.

<sup>3</sup> Écart entre les dépenses de l'exercice antérieur et celles de l'exercice financier terminé.

<sup>4</sup> Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'exercice antérieur.

En 2019-2020, les dépenses liées au Programme 01, Administration, se sont élevées à 255,3 millions de dollars, ce qui représente 1,2 % des dépenses du Ministère. Il s'agit d'une hausse de 12,1 % par rapport à 2018-2019. Les sommes utilisées ont été réparties comme suit : 113,3 millions de dollars pour la rémunération du personnel et 142 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement et de transfert. L'écart avec l'exercice précédent est principalement lié à la rémunération (10 millions de dollars) et à des dépenses de fonctionnement (15,9 millions de dollars).

Pour le Programme 02, Soutien aux organismes, des dépenses de 129,5 millions de dollars ont été engagées, ce qui représente 0,6 % des dépenses du Ministère, soit 6,2 % de plus qu'à l'exercice précédent. L'écart s'explique en majeure partie par une augmentation de 4,6 millions de dollars de l'enveloppe de Soutien à des partenaires en éducation. La dépense du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation a augmenté de 1,2 million par rapport à celle de l'exercice précédent, pour s'établir à 29,1 millions de dollars. L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a reçu une somme de 30,7 millions de dollars pour son fonctionnement, soit plus de 1,1 million qu'à l'exercice précédent. Le Conseil supérieur de l'éducation ainsi que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ont reçu respectivement 3,1 millions et 2,1 millions de dollars pour la rémunération de leur personnel et leurs frais de fonctionnement.

Les dépenses du Programme 03, Aide financière aux études, ont atteint 715,4 millions de dollars en 2019-2020, ce qui représente 3,4 % des dépenses totales engagées par le Ministère. Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les bourses ont entraîné des dépenses de 581,2 millions de dollars, ce qui représente 81,2 % des dépenses liées au Programme 03. Par rapport à 2018-2019, le coût des bourses a diminué de 53,7 millions de dollars, principalement en raison d'une baisse du nombre de bénéficiaires. Les dépenses liées aux prêts pour études (provisions, intérêts et remises de dette) s'élèvent à 92,3 millions de dollars, soit une augmentation de 18,5 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation des dépenses associées aux créances douteuses. Les autres bourses versées ont totalisé 41,9 millions de dollars, soit une hausse de 17,9 millions par rapport à 2018-2019, associée à l'implantation du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de certaines formations des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux du plan budgétaire du Québec de mars 2019.

Les dépenses liées au Programme 04, Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire, ont atteint environ 11 milliards de dollars en 2019-2020, soit 52,9 % des dépenses totales. La majeure partie de ces dépenses se rapporte aux activités éducatives, dont le fonctionnement des centres de services scolaires (un peu plus de 9 milliards) et le service de la dette de ces organismes (938,5 millions)<sup>17</sup>. De plus, 363,8 millions de dollars ont été consacrés au transport scolaire, et 536,5 millions à l'enseignement privé. En 2019-2020, les dépenses relatives au Programme 04 ont augmenté de 6,4 %, soit 674,9 millions de dollars de plus qu'en 2018-2019. Cette hausse s'explique principalement par les coûts de la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre du plan budgétaire du Québec de mars 2019, dont le déploiement graduel des classes de maternelle 4 ans, l'ajout de classes spécialisées et le soutien aux enseignants visant à assurer un seuil minimal de services aux élèves. Elle s'explique également par d'autres facteurs, soit par la variation de la rémunération du personnel des centres de services scolaires, par l'augmentation du nombre d'élèves ainsi que par l'ajout d'investissements pour faire face à la situation sanitaire exceptionnelle causée par la pandémie de la COVID-19.

---

17. La dépense de 938,5 millions de dollars au service de la dette des centres de services scolaires inclut une dépense d'un peu plus d'un milliard, diminuée d'une dépense négative sans crédits de 81,1 millions résultant de la variation à la baisse de la provision pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations.

Les dépenses du Programme 05, Enseignement supérieur, s'élèvent à un peu plus de 6 milliards de dollars, soit 29,5 % des dépenses totales en 2019-2020. Un peu plus de 2 milliards de dollars ont été consacrés au fonctionnement des cégeps, et 262,7 millions au service de leur dette. Dans le réseau universitaire, un peu plus de 3 milliards de dollars ont été alloués pour les activités éducatives et le fonctionnement, dont 25 millions au Fonds pour l'excellence et la performance universitaires. Le service de la dette représentait une dépense de 400 millions de dollars. De plus, 128,2 millions ont été attribués à l'enseignement collégial privé. En 2019-2020, les dépenses liées au Programme 05 ont augmenté de 307 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre des plans budgétaires précédents ainsi que par d'autres investissements, comme une bonification de l'aide apportée aux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) de près de 50 millions de dollars.

Dans le cadre du Programme 06, Développement du loisir et du sport, une somme totale de 100,6 millions de dollars a été allouée sous forme de subventions diverses en 2019-2020, ce qui représente 0,5 % des dépenses du Ministère. L'augmentation des dépenses de 12,5 millions de dollars par rapport à 2018-2019 s'explique notamment par la bonification de différentes mesures. La majeure partie de cette hausse est attribuable à la première année du Programme d'aide financière aux entreprises en matière d'activités physiques et à l'implantation du programme Placements Loisirs. De plus, elle est répartie en diverses augmentations ciblées dans certains programmes clés du Secteur du loisir et du sport.

Les dépenses relatives aux régimes de retraite, enregistrées dans le cadre du Programme 07, se chiffrent à un peu plus d'un milliard de dollars en 2019-2020, ce qui représente 6,0 % des dépenses du Ministère. Cette somme représente la contribution du gouvernement aux régimes de retraite du personnel des réseaux. La part de l'employeur s'est élevée à 124 millions de dollars pour le régime de retraite du personnel enseignant (RRE), à un peu plus d'un milliard pour celui des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et à 124,5 millions pour celui du personnel d'encadrement (RRPE). Par rapport à 2018-2019, la dépense a augmenté de 50 millions de dollars, soit une hausse de 4,1 %, principalement en raison de l'augmentation de 36,3 millions de dollars de la contribution à la caisse des participants du RREGOP.

Dans le cadre du Programme 08, Taxe scolaire – Subvention d'équilibre régionale, les dépenses 2019-2020 totalisent 1 214,8 millions de dollars, ce qui représente 5,8 % des dépenses du Ministère. En 2019-2020, les dépenses liées au Programme 08 ont augmenté de 630,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique principalement par la mise en application de la *Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire*, sanctionnée le 17 avril 2019, et par l'augmentation du financement pour les besoins locaux des centres de services scolaires. En effet, selon cette loi, le gouvernement investit annuellement des sommes importantes pour qu'une uniformisation complète des taux de taxation soit atteinte dans tous les centres de services scolaires et que leurs pertes de revenus attribuables à la baisse de ces taux soient compensées.

Dans le cadre du Programme 09, Condition féminine, les dépenses 2019-2020 sont de 19,2 millions de dollars, ce qui représente 0,1 % des dépenses du Ministère, et sont supérieures de 4,1 millions aux dépenses réelles de 2018-2019. La variation s'explique principalement par l'augmentation des investissements au Programme de soutien financier à des initiatives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que par la mise en œuvre des mesures autochtones en matière de prévention et de sensibilisation à la violence conjugale et familiale.

## Revenus par secteur d'activité

### Revenus

SECTEUR D'ACTIVITÉ	REVENUS PRÉVUS <sup>1</sup> AU 31 MARS 2020 (k\$)	REVENUS RÉELS 2018-2019 (k\$) <sup>2</sup>	ÉCART (k\$)	VARIATION (%)
Recouvrement auprès de tiers	7 064,8	6 698,9	365,9	5,5
Recouvrement de bourses d'études	20 348,4	14 740,5	5 607,9	38,0
Intérêts sur les prêts aux étudiants	19 204,4	18 587,6	616,8	3,3
Autres recouvrements et revenus	3 783,1	9 933,7	(6 150,6)	-61,9
Transfert du gouvernement du Canada (enseignement aux enfants autochtones) <sup>3</sup>	167 038,5	160 876,6	6 161,9	3,8
<b>Total partiel</b>	<b>217 439,2</b>	<b>210 837,3</b>	<b>6 601,9</b>	<b>3,1</b>
Comptes à fin déterminée financés par le gouvernement fédéral				
Langue de la minorité et langues secondes	24 826,7	24 827,1	(0,5)	0,0
Formation dans les pénitenciers fédéraux	310,9	306,9	3,9	1,3
Formation, partenariat et événements spéciaux	901,1	452,3	448,8	99,2
Financement des immobilisations de la Commission scolaire crie, de la Commission scolaire Kativik et de l'École des Naskapis	17 117,5	16 689,0	428,5	2,6
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	23 309,0	86 317,9	(63 008,9)	-73,0
<b>Total des transferts du gouvernement fédéral pour différents programmes</b>	<b>66 465,1</b>	<b>128 593,2</b>	<b>(62 128,1)</b>	<b>-48,3</b>
Financement des activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	4 736,8	1 972,9	2 763,9	140,1
Concours <i>Chapeau les filles!</i>	186,2	151,7	34,5	22,8
<b>Total des revenus</b>	<b>288 827,2</b>	<b>341 555,0</b>	<b>(52 727,8)</b>	<b>-15,4</b>

<sup>1</sup> États financiers du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 16 juin 2020 (données réelles à la fin de l'exercice).

<sup>2</sup> Source : Comptes publics 2018-2019.

<sup>3</sup> Le transfert s'applique aux nations conventionnées.

En 2019-2020, les revenus du Ministère ont diminué de 15,4 % par rapport à 2018-2019, soit une baisse de 52,7 millions de dollars qui s'explique principalement par la fin du protocole d'entente avec le Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires.

Les autres recouvrements et revenus ont diminué de 61,9 % en raison de l'absence d'un revenu de nature non récurrente comptabilisé en 2018-2019.

Les recouvrements des bourses d'études ont augmenté de 38,0 % en 2019-2020 par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique par les optimisations menées par le Ministère au cours des dernières années.

Le transfert du gouvernement du Canada pour l'enseignement aux enfants autochtones a augmenté de 6,2 millions de dollars cette année, à la suite notamment de la hausse du nombre d'élèves et de celle de la rémunération du personnel enseignant.

## Investissements

Les investissements du Ministère, qui excluent les immobilisations des réseaux, comprennent les coûts associés à la réalisation de projets qui s'étendent sur plusieurs années ainsi qu'à l'acquisition de biens pour le bon fonctionnement de ses activités. L'augmentation des investissements de 5,4 millions de dollars en 2019-2020 est notamment attribuable à l'augmentation des développements informatiques dans le cadre du Plan d'action numérique et à l'amélioration des infrastructures technologiques, qui assure le bon fonctionnement, l'intégrité et la pérennité des systèmes applicatifs.

### Investissements

SECTEUR D'ACTIVITÉ	DÉPENSES PRÉVUES <sup>1</sup> AU 31 MARS 2020 (k\$)	DÉPENSES RÉELLES 2018-2019 (k\$) <sup>2</sup>	ÉCART (k\$)	VARIATION (%)
Mobilier et équipement	1 042,1	1 509,8	(467,7)	-31,0
Développement informatique	10 053,6	4 232,8	5 820,8	137,5
<b>Total</b>	<b>11 095,7</b>	<b>5 742,6</b>	<b>5 353,1</b>	<b>93,2</b>

<sup>1</sup> États financiers du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 16 juin 2020 (données réelles à la fin de l'exercice 2019-2020).

<sup>2</sup> Source : Comptes publics 2018-2019.

## 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

### Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

En matière de ressources informationnelles, les activités réalisées par le Ministère en 2019-2020 visaient les objectifs suivants :

- maintenir l'encadrement du Plan d'action numérique ;
- Proposer des stratégies, des orientations et des planifications en matière de ressources informationnelles pour le Ministère et ses réseaux ;
- maintenir le développement, l'entretien, l'évolution et le pilotage des applications informatiques ;
- Déployer, entretenir et exploiter les infrastructures technologiques et logicielles ;
- effectuer et encadrer la reddition de comptes en matière de ressources informationnelles aux autorités gouvernementales pour le Ministère et ses réseaux selon les obligations de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chap. G-1.03) ;
- contribuer, par la réalisation et le financement de projets structurants, à l'amélioration de l'offre de services pour les usagers du Ministère et les partenaires des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à la mise en application d'exigences légales et réglementaires.

Le tableau suivant présente les dépenses prévues et réelles en ressources informationnelles du Ministère, en fonction des projets et des activités, pour l'exercice 2019-2020.

#### Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (k\$)	DÉPENSES (k\$)
Projet <sup>1</sup>	9 936,8	30 776,9
Activités <sup>2</sup>	1 131,4	808,7
<b>Total</b>	<b>11 068,2</b>	<b>31 585,6</b>

<sup>1</sup> Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

<sup>2</sup> Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

## Principaux projets liés aux ressources informationnelles

Les projets mentionnés dans cette section sont ceux qui se trouvent en phase de réalisation-exécution et dont le coût total est estimé à plus de 100 000 \$.

Les trois projets suivants, réalisés avec succès, se sont terminés au cours de l'exercice financier 2019-2020. Les paramètres en fonction desquels les projets ont été autorisés respectent les orientations gouvernementales et les bonnes pratiques de gestion de projet.

### 1- **Messagerie sécurisée pour l'Aide financière aux études**

Mise en place d'une fonctionnalité sécurisée pour la clientèle active de l'Aide financière aux études.

### 2- **Mise en place d'Office 365**

Mise en place d'un outil de collaboration multifonction d'Office 365 pour les employés du Ministère.

### 3- **Mise à niveau du progiciel de gestion intégrée SAGIR**

Ce projet consistait à reporter les données des ressources humaines, financières et matérielles dans la nouvelle version du progiciel de gestion intégrée.

Les 10 projets suivants ont poursuivi ou commencé leur phase de réalisation-exécution au cours de l'année 2019-2020.

### 1- **Information sur le personnel des organismes scolaires**

Optimisation des processus de gestion des informations du personnel des organismes scolaires et refonte du système Personnel des centres de services scolaires pour pallier l'obsolescence de la technologie héritée de la plateforme centrale.

### 2- **Gestion de la fermeture des cycles d'attribution de l'aide financière aux études**

Mise en place des mesures et des conditions qui rendront possible la fermeture définitive des cycles d'attribution dans le système existant d'attribution d'aide financière aux études.

### 3- **Gestion des infrastructures de l'éducation et de l'enseignement supérieur**

Mise en place d'une solution permettant la gestion des infrastructures du réseau scolaire et éventuellement du réseau collégial et universitaire.

### 4- **Modernisation de l'outil de gestion de projets**

Mise en place d'un outil récent et évolutif de gestion de projets permettant au Ministère d'assurer ses obligations en matière de gestion de projets, de portefeuille de projets et de reddition de comptes.

### 5- **Gestion de l'identité et des accès**

Mise en place d'une solution technologique d'identification et d'authentification au regard de la gestion des accès aux services du Ministère.

**6- Consolidation des autorisations des organismes scolaires relatives aux programmes d'études**

Mise à niveau des outils technologiques supportant les données associées aux autorisations ministérielles d'enseigner des programmes d'études.

**7- Conversion des services Open Enterprise Server et de la plateforme de messagerie GroupWise**

Mise en place d'une plateforme homogène de services de commodité des technologies informatiques pour favoriser le regroupement et la modernisation.

**8- Remplacement du composant Oracle Warehouse Builder**

Remplacement d'un composant logiciel permettant de créer des procédés d'extraction, de transformation et de chargement de données dans l'Entrepôt de données ministérielles.

**9- Consolidation des centres de traitement informatique**

Projet multiorganisme consistant à réduire considérablement le nombre de centres de traitement informatique actuels pour les consolider en deux pôles.

**10- Plateforme L'école ouverte**

Mise en place d'une plateforme de ressources éducatives pour que soit assurée la continuité scolaire pendant la crise de la COVID-19.

# 4. LES AUTRES EXIGENCES

## 4.1 Gestion et contrôle des effectifs

En 2019-2020, le Ministère a eu recours aux services de 1 481,6 équivalents temps complet (ETC), comparativement à 1 386,6 en 2018-2019, ce qui constitue une augmentation de 95 ETC (7 %). Cette hausse est due principalement à l'ajout de nouveaux mandats ainsi qu'à l'octroi par le Conseil du trésor d'heures rémunérées destinées à l'internalisation de personnel en prêt de services, à l'administration du Programme de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de certaines formations des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi qu'à l'analyse et au suivi des projets immobiliers.

Au 31 mars 2020, le niveau d'effectif autorisé pour le Ministère est de 2 500 395 heures rémunérées, soit 1 369 ETC. Le Ministère dépasse donc sa cible de 205 511,5 heures rémunérées, soit de 112,6 ETC. Pour respecter sa cible pour la prochaine année, il a adopté en janvier 2020 des mesures de contrôle de l'effectif et des heures rémunérées touchant, entre autres, les contrats occasionnels, la dotation relative aux postes laissés vacants par un départ à la retraite, les heures supplémentaires et les horaires majorés. Ces mesures seront en vigueur pour les trois prochaines années financières.

### Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020<sup>1</sup>

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS <sup>2</sup> [4] = [3] / 1 826,3	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2020
Personnel d'encadrement <sup>3</sup>	190 869,7	25,8 <sup>4</sup>	190 895,5	104,5	102
Personnel professionnel	1 669 654,8	12 981,0	1 682 635,8	921,3	910
Personnel de bureau, technicien et assimilé	816 793,0	3 755,6	820 548,6	449,3	457
Personnel ouvrier, d'entretien et de service	11 826,5	0,0	11 826,5	6,5	4
<b>Total 2019-2020</b>	<b>2 689 144,0</b>	<b>16 762,4</b>	<b>2 705 906,5</b>	<b>1 481,6</b>	<b>1 473</b>

Sources : Systèmes SINBAD du Secrétariat du Conseil du trésor et SAGIR.

- <sup>1</sup> Inclut les données de la Commission consultative de l'enseignement privé et du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.
- <sup>2</sup> Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.
- <sup>3</sup> Inclut les titulaires d'emplois supérieurs.
- <sup>4</sup> Nombre d'heures supplémentaires qui ont été travaillées par des professionnelles ou des professionnels et qui doivent être payées automatiquement lors d'une promotion à un poste de cadre, puisque le personnel d'encadrement n'a pas droit aux heures supplémentaires.

## 4.1.1 Contrats de service

### Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020

	NOMBRE	VALEUR (k\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	26	1 558,8
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>1</sup>	86	63 241,3
<b>Total des contrats de service</b>	<b>112</b>	<b>64 800,1</b>

Source : Données compilées par la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle.

1 Cette catégorie inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

## 4.2 Développement durable

Le Ministère a rendu public en juin 2017 son Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD 2016-2020). Ce document précise la contribution du Ministère à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD). Celle-ci présente la vision du gouvernement en matière de développement durable ainsi que les enjeux, les orientations et les objectifs qui devront guider les actions de l'administration publique.

### Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2020

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
1. Mettre en place des mesures pour que les communications entre l'Aide financière aux études et sa clientèle s'effectuent principalement de façon électronique	Pourcentage de relevés fiscaux transmis uniquement de façon électronique	60 % des relevés fiscaux transmis de façon électronique	85 %	Atteinte
	Pourcentage de documents transmis à l'Aide financière aux études de façon électronique	50 % des documents transmis de façon électronique	78 %	Atteinte
	Nombre de demandes d'aide imprimées sur papier	Réduction de 50 % du volume d'impression des demandes d'aide	3 100	Atteinte
	Pourcentage de certificats de garantie remis de façon électronique	90 % des certificats de garantie transmis de façon électronique	93 %	Atteinte

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
2. Réaliser des projets de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable pour les bureaux administratifs du Ministère	Pourcentage de mètres carrés de cloisons écoresponsables par opposition à la construction de cloisons traditionnelles	100 %	s. o.	s. o.
3. Prendre en compte des principes de développement durable dans le contexte du processus d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants	Traces écrites de la prise en compte des principes de développement durable dans les réflexions et les décisions liées aux travaux	Poursuivre la réflexion sur la possibilité d'inclure les principes de développement durable dans les travaux d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants	Référentiel en cours d'approbation	Atteinte
4. Suivre l'évolution des programmes de formation pertinents et de leurs clientèles	Nombre de diplômés des programmes de formation visant le développement de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable	s. o. <sup>1</sup>	203 diplômés en formation professionnelle ; 647 diplômés collégiaux ; 788 diplômés universitaires	s. o.
5. Suivre l'évolution de l'occupation des emplois reliés aux domaines des filières vertes et du développement durable	Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation professionnelle – DEP)	s. o.	36,8 % (Résultat 2018-2019 : 41,5 %)	s. o.
	Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation collégiale – DEC)	s. o.	43,4 % (Résultat 2018-2019 : 42,4 %)	s. o.

<sup>1</sup> En fonction des exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), certaines cibles n'ont pas été établies au moment de la publication du PADD 2016-2020, mais pourraient l'être d'ici la fin de sa période de validité.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
	Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation universitaire – baccalauréat)	s. o.	50,9 % (Résultat 2018-2019 : 44,5 %)	s. o.
	Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation universitaire – maîtrise)	s. o.	63,3 % (Résultat 2018-2019 : 48,8 %)	s. o.
6. Analyser les moyens pour la prise en compte du développement durable dans le cadre du développement des programmes d'études professionnelles et techniques, et réviser les documents méthodologiques afférents	Production de documents méthodologiques adaptés à l'élaboration des programmes d'études professionnelles et techniques	Documents révisés en 2018	Atteint	Atteinte
7. Suivre l'évolution annuelle de la proportion de la population qui obtient un premier diplôme ou une première qualification	Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire	s. o.	100 %	s. o.
8. Accélérer l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé	Mise sur pied des groupes selon la norme d'allocation et la décision ministérielle	266 nouvelles classes en 2019-2020	Atteint	Atteinte

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
9. Bonifier les investissements du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances au moyen d'une contribution financière du milieu privé à hauteur de 15 % de la valeur nette investie pour l'achat de l'équipement nécessaire	Proportion de la valeur nette de la contribution du partenaire privé pour l'achat de l'équipement nécessaire	Bonifier de 15 % l'économie consentie à l'achat d'équipement dans les camps de vacances bénéficiaires du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances	S. o.	S. o.
10. Interpeller les entreprises d'économie sociale qui souhaitent établir un contrat de service avec le Ministère lorsque des conditions s'y prêtent et intégrer cette pratique aux activités courantes de gestion administrative en favorisant les entreprises d'insertion sociale	Nombre d'entreprises de service en gestion immobilière qui favorisent l'insertion sociale dans leurs activités de gestion administrative	1	1	Atteinte
11. Élaborer et mettre en place un plan d'action en matière de bien-être, de santé et de sécurité en milieu de travail au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Rapports d'étape annuels	S. o.	S. o.	S. o.
	Promotion et diffusion du plan d'action	Diffusion de la Politique ministérielle sur la santé et le bien-être en milieu de travail et du Plan d'action 2017-2018 en santé et bien-être en milieu de travail	Atteint en 2018-2019	Atteinte
	Poursuite des activités annuelles en lien avec la santé des personnes	Réalisation des activités	Atteint	Atteinte

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
12. Augmenter le nombre de centres de services scolaires et d'établissements d'enseignement privés qui adoptent une démarche de développement durable	Taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable	30 % d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable en 2020	14,8 %	Non atteinte
13. Soutenir les initiatives favorisant l'éducation au développement durable, particulièrement celles touchant au développement socioéconomique des collectivités selon une perspective de développement durable	Nombre de situations d'apprentissage élaborées	8 analyses de livres relatifs au développement durable au primaire et 2 situations d'apprentissage au secondaire	Atteint en 2018-2019	Atteinte
	Formations offertes	3 sessions de formation offertes	Atteint en 2018-2019	Atteinte
	Diffusion d'un guide d'accompagnement	Diffusion d'un guide d'accompagnement	Atteint en 2018-2019	Atteinte
14. Assurer la vitalité des petites communautés	Sommes versées selon les normes précisées	4,5 M\$ versés chaque année	Atteint	Atteinte
15. Mettre en place un programme de rabais à l'achat d'autobus scolaires électriques	Nombre de véhicules achetés	50 véhicules achetés chaque année	32	Non atteinte

**Action 1 :** Mettre en place des mesures pour que les communications entre l'Aide financière aux études et sa clientèle s'effectuent principalement de façon électronique

CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
60 % des relevés fiscaux transmis de façon électronique	85 %	Atteinte
50 % des documents transmis de façon électronique	78 %	Atteinte
Réduction de 50 % du volume d'impression des demandes d'aide	3 100	Atteinte
90 % des certificats de garantie transmis de façon électronique	93 %	Atteinte

Cette action répond à l'objectif 1.1 de la SGDD 2015-2020.

Ces mesures, qui ont pour but de réduire la consommation de papier, sont les suivantes :

- a. Transmission électronique des relevés fiscaux pour les bénéficiaires offrant leur consentement ;
- b. Modification du système informatique pour permettre aux étudiants de transmettre leurs documents par voie électronique directement dans leur dossier ;
- c. Diminution du volume d'impression des demandes d'aide financière en format papier ;
- d. Transmission électronique des certificats de garantie.

Pour l'année financière 2019-2020, les résultats ont été au-delà des cibles en ce qui concerne l'ensemble des indicateurs. Pour ce qui est du nombre de demandes d'aide imprimées, il est passé de 30 000 en 2015-2016 à 3 100 pour l'année 2019-2020, soit une réduction d'un peu plus de 90 %. Des efforts d'optimisation du contenu ont permis de réduire le nombre de pages du document de demande d'aide.

**Action 2 :** Réaliser des projets de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable pour les bureaux administratifs du Ministère

CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
100 %	S. O.	S. O.

Cette action répond à l'objectif 1.1 de la SGDD 2015-2020.

Aucuns travaux n'ayant été réalisés en 2019-2020, aucune cloison n'a été installée.

**Action 3 :** Prendre en compte des principes de développement durable dans le contexte du processus d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants

CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Poursuivre la réflexion sur la possibilité d'inclure les principes de développement durable dans les travaux d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants	Référentiel en cours d'approbation	Atteinte

Cette action répond aux objectifs 1.4 et 1.5 de la SGDD 2015-2020.

Résultat lié à l'objectif 1.4 : Le référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante constitue un ouvrage de référence autant pour la formation initiale que pour la formation continue. Cet outil de référence accorde une place privilégiée aux connaissances, dont certaines sont plus précisément en lien avec les principes de développement durable. L'enseignante ou enseignant qui fonde son enseignement sur l'état actuel des connaissances sur les plans économique, social et environnemental est en mesure de faire acquérir à ses élèves des notions telles que la connaissance de soi et des autres, la culture et le langage de la société à laquelle ils appartiennent de même que la connaissance du monde naturel et social dans lequel ils vivent et agissent.

Résultat lié à l'objectif 1.5 et à l'Agenda 21 de la culture : La mise à jour du référentiel a pris en considération certains des 16 principes de développement durable, lesquels sont placés au cœur des actions de l'enseignante ou enseignant, qui agit à titre de médiateur culturel (protection du patrimoine culturel, préservation de la biodiversité, participation et engagement). Le personnel enseignant est également appelé à agir selon les principes éthiques de la profession en adoptant des comportements équitables et inclusifs qui lui permettent de moduler ses interventions en tenant compte de l'hétérogénéité de son groupe-classe. Cela a pour effet de favoriser le dialogue interculturel et la cohésion sociale (équité et solidarité sociales).

**Action 4 :** Suivre l'évolution des programmes de formation pertinents et de leurs clientèles

CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
s. o.	203 diplômés en formation professionnelle ; 647 diplômés collégiaux ; 788 diplômés universitaires	s. o.

Cette action répond à l'objectif 2.4 de la SGDD 2015-2020.

Le Ministère s'est engagé, dans le cadre de la SGDD 2015-2020, à produire, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), un indicateur présentant le nombre de diplômés des programmes de formation visant l'acquisition de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable.

Le nombre de diplômés des programmes de formation visant le développement de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable connaît une hausse constante depuis 2013. En 2018, 203 diplômes d'études professionnelles (DEP) ont été décernés dans des programmes de formation professionnelle visant le développement de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable. Ce nombre est relativement constant depuis 2013. Au collégial, 647 diplômes (DEC et AEC) ont été délivrés en 2018, soit une augmentation marquée de 24,4 % depuis 2013. Finalement, 788 diplômes universitaires ont été décernés pour l'année 2018, soit une hausse de 8,7 % sur la période 2013-2018.

**Action 5 :** Suivre l'évolution de l'occupation des emplois liés aux domaines des filières vertes et du développement durable<sup>18</sup>

CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
s. o.	36,8 % (Résultats 2018-2019 : 41,5 %)	s. o.
s. o.	43,4 % (Résultats 2018-2019 : 42,4 %)	s. o.
s. o.	50,9 % (Résultats 2018-2019 : 44,5 %)	s. o.
s. o.	63,3 % (Résultats 2018-2019 : 48,8 %)	s. o.

Cette action répond à l'objectif 2.4 de la SGDD 2015-2020.

Le Ministère s'est engagé, dans le cadre de la SGDD 2015-2020, à produire, en collaboration avec l'ISQ, un indicateur concernant l'évolution de l'occupation des emplois liés aux domaines des filières vertes et du développement durable. La situation des personnes en fonction du type de diplôme obtenu est présentée dans le tableau qui suit.

**Répartition des titulaires d'un diplôme lié aux domaines des filières vertes et du développement durable en fonction du type de diplôme (en pourcentage)**

	EN EMPLOI			AUX ÉTUDES	À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	EN INACTIVITÉ
	Domaine lié à la formation		Domaine non lié à la formation			
	Temps plein	Temps partiel				
DEP (après 10 mois)	36,8	2,6	22,5	15,4	12,7	9,9
DEC (après 10 mois)	43,4	8,9	10,4	33,5	3,8	
Baccalauréat (après 20 mois)	50,9	5,2	13,8	25,3	4,8	
Maîtrise (après 20 mois)	63,3	5,0	14,1	12,3	5,3	

**Action 6 :** Analyser les moyens pour la prise en compte du développement durable dans le cadre du développement des programmes d'études professionnelles et techniques, et réviser les documents méthodologiques afférents

CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Documents révisés en 2018	Atteint	Atteinte

Cette action répond à l'objectif 2.4 de la SGDD 2015-2020 et à l'objectif 23, « Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée », de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

En 2019-2020, le Ministère a utilisé les outils élaborés dans presque tous ses ateliers d'analyse de profession en formation professionnelle et en formation technique.

18. Les résultats ont été obtenus à la suite des plus récentes enquêtes menées auprès des personnes diplômées de la formation professionnelle en 2017, de la formation technique au collégial en 2018 et de la formation universitaire en 2019.

**Action 7 :** Suivre l'évolution annuelle de la proportion de la population qui obtient un premier diplôme ou une première qualification<sup>19</sup>

CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
s. o.	100 %	s. o.

Cette action répond à l'objectif 4.1 de la SGDD 2015-2020 et à l'objectif 23 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Le taux annuel d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire permet de suivre l'évolution annuelle d'une population qui obtient un premier diplôme ou une première qualification du secondaire. Il représente une estimation de la probabilité qu'une personne obtienne un premier diplôme ou une première qualification du secondaire au cours de sa vie si les conditions actuelles de diplomation et de qualification par groupe d'âge se maintiennent dans le temps. Cet indicateur a été choisi par le Ministère en collaboration avec l'ISQ<sup>20</sup>.

En augmentation constante depuis l'année 2007 (à l'exception de 2012), le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire parmi l'ensemble de la population au Québec plafonne à 100 % pour 2016-2017, selon les dernières données disponibles, mais non publiées, de 2019. Cet indicateur confirme le constat selon lequel le Québec se distingue du reste du Canada par une diplomation plus fréquente après 20 ans, soutenue par un système d'éducation des adultes et de formation professionnelle plus développé et dynamique.

**Action 8 :** Accélérer l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé

CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
266 nouvelles classes en 2019-2020	Atteint	Atteinte

Cette action répond à l'objectif 4.1 de la SGDD 2015-2020.

En 2019-2020, 266 classes additionnelles ont été autorisées, ce qui porte le nombre total de classes ouvertes à 660. Environ 7 223 enfants ont ainsi eu accès à la maternelle 4 ans à temps plein en 2019-2020.

Par ailleurs, 350 classes additionnelles ont été annoncées pour la rentrée scolaire de septembre 2020.

**Action 9 :** Bonifier les investissements du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances au moyen d'une contribution financière du milieu privé à hauteur de 15 % de la valeur nette investie pour l'achat de l'équipement nécessaire

CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Bonifier de 15 % l'économie consentie à l'achat d'équipement dans les camps de vacances bénéficiaires du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances	s. o.	s. o.

Cette action répond à l'objectif 4.2 de la SGDD 2015-2020.

19. Il est à noter que le Ministère rend compte de l'atteinte de la cible dans la section consacrée au Plan stratégique 2019-2023 du présent rapport.

20. Depuis 2019, cet indicateur n'est plus publié dans le rapport *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale* de Statistique Canada, principalement à cause de sa complexité méthodologique. En raison de sa méthodologie de calcul, il peut être supérieur à 100 %, ce qui rend sa compréhension ardue et limite son utilisation.

Cette mesure spéciale prévue au Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances a pris fin en 2016-2017 en raison de la révision de ce programme pour la période 2017-2020.

**Action 10 :** Interpeller les entreprises d'économie sociale qui souhaitent établir un contrat de service avec le Ministère lorsque des conditions s'y prêtent et intégrer cette pratique aux activités courantes de gestion administrative en favorisant les entreprises d'insertion sociale

CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
1	1	Atteinte

Cette action répond à l'objectif 4.2 de la SGDD 2015-2020.

En 2018-2019, le Ministère a procédé au renouvellement d'un contrat de trois ans pour la destruction des documents confidentiels, conclu avec une entreprise qui favorise l'insertion sociale dans ses activités de gestion administrative.

**Action 11 :** Élaborer et mettre en place un plan d'action en matière de bien-être, de santé et de sécurité en milieu de travail au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Diffusion de la Politique ministérielle sur la santé et le bien-être en milieu de travail et du Plan d'action 2017-2018 en santé et bien-être en milieu de travail	Atteint en 2018-2019	Atteinte
Réalisation des activités	Atteint	Atteinte

Cette action répond aux objectifs 5.1 et 5.2 de la SGDD 2015-2020.

Activités annuelles en lien avec la santé des personnes :

- 39 employés du Ministère ont participé au Défi Entreprises 2019 ;
- 34 employés ont participé à La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie le 20 juin 2019 ;
- 34 employés ont pris part au Pentathlon des neiges en février 2020 ;
- 31 coordonnateurs et chefs d'équipe ont participé à une formation d'une demi-journée sur la civilité au travail (*nouvelle activité en 2019-2020*).

En plus de ces activités, plusieurs manchettes ont été publiées sur l'intranet du Ministère pour promouvoir le Programme d'encouragement financier à la pratique d'activités physiques et inviter le personnel à participer à des conférences-midi en lien avec la santé psychologique.

Par ailleurs, en 2019-2020, les employés ont été invités à prendre part aux activités d'un nouveau comité de promotion de la santé et du bien-être en milieu de travail, mis en place à la fin de l'exercice financier.

**Action 12 :** Augmenter le nombre de centres de services scolaires et d'établissements d'enseignement privés qui adoptent une démarche de développement durable

CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
30 % d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable en 2020	14,8 %	Non atteinte

Cette action répond à l'objectif 6.2 de la SGDD 2015-2020. Elle répond aussi à l'objectif 18 de l'Agenda 21 de la culture du Québec. Elle se trouve également dans le Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020.

Le Ministère a sondé les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subvention pour connaître le taux d'organismes scolaires qui ont adopté une démarche de développement durable jusqu'à présent. La nouvelle Déclaration annuelle de développement durable devait être disponible dans CollecteInfo entre le 17 février et le 20 mars 2020. Étant donné la pandémie, la date de fin de la déclaration a été repoussée au 1<sup>er</sup> mai. Le taux de réponse des centres de services scolaires s'est élevé à 68,1 % (49/72) et celui des établissements d'enseignement privés, à 43,5 % (73/168). Le contexte de la crise sanitaire n'a pas favorisé une participation soutenue des organismes scolaires dans la réponse au questionnaire.

Le taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable s'élève à 14,8 %<sup>21</sup> : la cible n'est donc pas atteinte. Les dernières données disponibles avant cette collecte étaient celles de 2017, où il avait été déterminé que six centres de services scolaires avaient adopté une démarche de développement durable. Compte tenu du nombre potentiel de répondants pour ce qui est des centres de services scolaires (72), un seul organisme scolaire ayant adopté une démarche sans avoir répondu au questionnaire pourrait faire grandement varier le taux final. De plus, en 2017, les établissements d'enseignement privés n'avaient pas été pris en compte, puisque leur taux de réponse était trop faible pour être représentatif. Les critères permettant de déterminer l'adoption d'une démarche de développement durable sont disponibles dans le Plan d'accompagnement-conseil en matière de développement durable 2016-2020<sup>22</sup>. Un portrait des résultats obtenus au moyen de la Déclaration sera publié à l'automne 2020 par le Ministère.

Le Ministère continue d'encourager l'adoption d'une démarche de développement durable dans le réseau scolaire grâce au soutien de la Table d'accompagnement-conseil scolaire en matière de développement durable (TASCO), renforcée en 2019-2020. Il continue aussi de soutenir les organismes scolaires en offrant de l'accompagnement et des ressources, en élaborant du matériel en partenariat avec des organismes externes et en décrivant, sur son site Web<sup>23</sup>, les étapes à suivre pour l'adoption d'une démarche de développement durable. De plus, des formations sur le développement durable destinées au réseau scolaire seront préparées dans la prochaine année, et des actions ciblées seront mises en place pour soutenir davantage le réseau dans ses efforts d'adoption d'une démarche de développement durable.

21. Le taux de centres de services scolaires ayant adopté une démarche de développement durable s'élève à 10,2 % (5/49 répondants) et celui des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subvention, à 17,8 % (13/73 répondants).

22. Les critères sont publiés à l'adresse suivante :

[www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/politiques\\_orientations/Plan\\_accompagnement\\_DD\\_2016-2020.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/Plan_accompagnement_DD_2016-2020.pdf)

23. [www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/societe/developpement-durable/volet-administratif/adoption-dune-demarche/](http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/societe/developpement-durable/volet-administratif/adoption-dune-demarche/)

**Action 13 :** Soutenir les initiatives favorisant l'éducation au développement durable, particulièrement celles touchant au développement socioéconomique des collectivités selon une perspective de développement durable

CIBLES 2019-2020	RÉSULTATS 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
8 analyses de livres relatifs au développement durable au primaire et 2 situations d'apprentissage au secondaire	Atteint en 2018-2019	Atteinte
3 sessions de formation offertes	Atteint en 2018-2019	Atteinte
Diffusion d'un guide d'accompagnement	Atteint en 2018-2019	Atteinte

Cette action répond à l'objectif 6.2 de la SGDD 2015-2020. Elle répond également à l'objectif 18 de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

Dans le cadre d'un projet-pilote, la Chaire de leadership en enseignement des sciences et développement durable de l'Université Laval a été mandatée pour élaborer huit activités pédagogiques liées à l'analyse de livres jeunesse au primaire et deux situations d'apprentissage au secondaire. Elle a aussi offert des sessions de formation. Grâce à ces travaux, les cibles ont été atteintes en 2018-2019.

Par ailleurs, en collaboration avec l'Institut Hydro-Québec en économie, développement et société (EDS), un guide d'implantation d'une démarche de développement durable à l'intention des centres de services scolaires est en élaboration.

En 2019-2020, le projet avec l'Institut EDS s'est traduit par une école d'été en éducation à l'environnement et au développement durable tenue en août 2019 et par l'élaboration d'un guide, dont la publication est prévue d'ici l'automne 2020, contenant des exemples et des recommandations pour l'élaboration d'une démarche de développement durable.

Enfin, le Ministère continue de soutenir le réseau scolaire à l'aide d'un guide facilitant l'intégration du développement durable dans l'enseignement, composé de trois volumes déposés sur son site Web<sup>24</sup>.

**Action 14 :** Assurer la vitalité des petites communautés

CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
4,5 M\$ versés chaque année	Atteint	Atteinte

Cette action répond à l'objectif 6.2 de la SGDD 2015-2020.

Cette action se décline en deux volets :

- 1- Soutenir les écoles de 60 élèves ou moins au moyen d'une aide financière ;
- 2- Compenser financièrement des projets pilotes ayant pour objectif d'améliorer l'offre de services éducatifs dans les petites écoles des petites communautés (allocation destinée aux établissements scolaires).

En 2019-2020, 58 centres de services scolaires ont reçu une allocation, pour un total de 4 860 765 \$. Il est à noter qu'à partir de l'année scolaire 2019-2020, les volets 1 et 2 ont été fusionnés en une seule mesure dont les allocations sont accordées *a priori*.

24. [www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/societe/developpement-durable/volet-pedagogique/](http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/societe/developpement-durable/volet-pedagogique/)

**Action 15 :** Mettre en place un programme de rabais à l'achat d'autobus scolaires électriques

CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
50 véhicules achetés chaque année	32	Non atteinte

Cette action répond à l'objectif 7.2 de la SGDD 2015-2020. Elle s'inscrit également dans le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020.

Cette action consiste à mettre en place un programme de rabais à l'achat d'autobus scolaires électriques d'une valeur de 30 millions de dollars pour la période 2015-2020. Elle vise à appuyer l'électrification des transports scolaires, à réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) et à offrir un soutien accru à la commercialisation de l'innovation en matière d'électrification des transports.

En 2019-2020, les compagnies de transport scolaire possèdent 124 autobus électriques. Elles en ont acheté 33 en 2015-2016, 24 en 2016-2017, 12 en 2017-2018, 23 en 2018-2019 et 32 en 2019-2020. Des échanges sur des moyens de stimuler la vente de tels véhicules ont lieu entre le Ministère et le ministère des Transports (MTQ).

Le Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec vise le remplacement des autobus scolaires à carburant par des autobus électriques. Le Ministère participe au financement de ce programme par une contribution financière annuelle de 6 millions de dollars qui prend la forme d'un transfert de crédits budgétaires de son budget à celui du MTQ.

**Réponses aux recommandations du commissaire au développement durable**

MESURES PRISES	RÉSULTATS 2019-2020
<b>Recommandation 2 :</b>	
Utiliser une méthode qui permet de brosser un portrait plus précis de la proportion des organisations non assujetties qui ont entrepris une démarche de développement durable	
<b>Action 1.</b> Prendre en compte les deux balises et les deux critères du Comité interministériel de développement durable (CIDD) dans l'élaboration de la prochaine collecte de données.	Les deux balises et les deux critères du CIDD ont été pris en compte dans l'élaboration de la collecte de données du printemps 2020.
<b>Action 2.</b> Demander aux organismes scolaires et aux établissements d'enseignement privés de produire une déclaration en lien avec le développement durable à l'intérieur des mécanismes de reddition de comptes déjà mis en place par le Ministère ; la déclaration sera grandement simplifiée par rapport à l'ancien sondage, ce qui allégera la tâche des organismes scolaires et les incitera davantage à remplir la déclaration.	La Déclaration en matière de développement durable a été transmise aux centres de services scolaires et aux établissements d'enseignement privés le 17 février 2020, via la plateforme CollecteInfo du Ministère. Une relance a été envoyée le 13 mars 2020. Le sondage a été fermé le 1 <sup>er</sup> mai 2020. Le taux de réponse est de 68 % pour les centres de services scolaires et de 43 % pour les établissements d'enseignement privés. Le Ministère croit que la crise liée à la COVID-19 et le fait que les écoles aient été fermées durant de nombreuses semaines n'ont pas permis d'obtenir un taux de réponse satisfaisant.
<b>2.1.</b> Organiser la déclaration en lien avec le développement durable de sorte que la collecte soit bisannuelle, en alternance entre les centres de services scolaires et les écoles et centres.	La Déclaration en matière de développement durable a été envoyée aux centres de services scolaires et aux établissements d'enseignement privés en 2020 et sera transmise aux écoles et centres en 2021.

MESURES PRISES	RÉSULTATS 2019-2020
<p><b>2.2.</b> Inclure dans la déclaration en lien avec le développement durable une question pour connaître les besoins des organismes scolaires et savoir si les outils existants sont connus.</p>	<p>Quatre questions ont été incluses dans la Déclaration dans le but de connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le niveau de connaissance du Guide des ressources et mesures budgétaires en développement durable ;</li> <li>• le niveau de connaissance de l'outil de diagnostic préparé par le Ministère ;</li> <li>• le soutien souhaité pour l'implantation d'une démarche de développement durable ;</li> <li>• les activités de formation souhaitées.</li> </ul>
<p><b>2.3.</b> À partir de l'information obtenue par la déclaration en lien avec le développement durable, proposer un tableau comparatif des données récoltées.</p>	<p>Un tableau comparatif a été produit au cours de l'été 2020.</p>
<p><b>2.4.</b> Pour connaître les noms des organisations qui ont entrepris une démarche, inclure des questions sur les critères déterminant l'adoption d'une démarche de développement durable dans la déclaration en lien avec le développement durable.</p>	<p>Des questions ont été incluses dans la Déclaration dans le but de connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le niveau d'engagement en développement durable ;</li> <li>• la présence d'un plan d'action comportant des indicateurs et des cibles ;</li> <li>• les processus de suivi et d'évaluation adoptés ;</li> <li>• le processus de reddition de comptes ;</li> <li>• les domaines couverts par les orientations, les objectifs et les actions.</li> </ul>
<p><b>2.5.</b> À partir des résultats obtenus de la déclaration en lien avec le développement durable, diffuser dans le site Web du Ministère et dans l'infolettre un rapport global incluant une liste des centres de services scolaires ayant adopté une démarche de développement durable, avec leur autorisation.</p>	<p>Le rapport global incluant la liste des centres de services scolaires et établissements d'enseignement privés ayant adopté une démarche de développement durable est prévu pour une publication sur le site Web du Ministère et dans l'infolettre à l'automne 2020.</p>
<p><b>Recommandation 3 :</b> Évaluer la contribution des écoles publiques et des installations du secteur de la santé et des services sociaux aux démarches de développement durable entreprises par les centres de services scolaires et les établissements de santé et de services sociaux</p>	
<p>Voir la sous-action 2.1.</p>	
<p><b>Action 3.</b> Faire connaître les mesures de développement durable et de lutte contre les changements climatiques mises en place ainsi que les outils élaborés par le Ministère, et organiser des formations ou des activités de sensibilisation auprès du personnel des centres de services scolaires et des écoles et des centres.</p>	<p>L'échéance est fixée à septembre 2021.</p>

MESURES PRISES	RÉSULTATS 2019-2020
<b>3.1.</b> Élaborer un plan de travail avec la TASCO.	Le plan de travail a été discuté avec la TASCO à la rencontre de novembre 2019, puis élaboré ; il sera validé par la TASCO au cours de l'année scolaire 2020-2021.
<b>3.2.</b> Élaborer les formations.	L'échéance est fixée à juin 2021.
<b>Action 4.</b> Créer des outils avec la TASCO pour aider les centres de services scolaires à répertorier les actions en développement durable et en éducation au développement durable dans les écoles et les centres.	L'échéance est fixée à septembre 2021.
<b>4.1.</b> Déterminer les besoins du réseau scolaire avec la TASCO.	Les besoins ont été déterminés à la rencontre de novembre 2019, où la nécessité d'un recueil de ressources diverses en développement durable à l'intention des organismes scolaires est ressortie. Un outil sera préparé à ce sujet ainsi qu'un autre visant à aider les centres de services scolaires à répertorier les actions en développement durable et en éducation au développement durable dans les écoles et les centres.
<b>4.2.</b> Préparer les outils.	L'échéance est fixée à décembre 2020.
<b>4.3.</b> Valider les outils auprès de la TASCO.	L'échéance est fixée à juin 2021.
<b>4.4.</b> Diffuser les outils au moyen du site Web et des formations déjà prévues.	L'échéance est fixée à septembre 2021.
<b>Recommandation 4 :</b> Améliorer l'efficacité de la TASCO	
Voir la sous-action 2.2.	
Voir l'action 4.	
<b>Action 5.</b> Proposer et tenir un calendrier des trois rencontres de chaque année scolaire.	Trois rencontres étaient prévues pour l'année scolaire 2019-2020. La première a eu lieu le 26 novembre 2019. La deuxième rencontre était prévue le 17 mars 2020, mais en raison de la crise liée à la COVID-19 et de la fermeture des écoles, il a été impossible de la tenir. La troisième rencontre a eu lieu le 3 juin 2020.  Les dates des rencontres sont décidées à la dernière rencontre de l'année scolaire pour l'année suivante.
<b>Action 6.</b> Élaborer un tableau de bord des mesures du Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020 pour effectuer leur suivi.	Un tableau de bord concernant le Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020 a été conçu et déposé lors de la rencontre du 26 novembre 2019.  Un nouveau tableau de bord sera produit pour le prochain plan d'accompagnement.
<b>Action 7.</b> Intégrer un point de suivi régulier des mesures du Plan d'accompagnement dans les rencontres de la TASCO.	Le point de suivi a été intégré à l'ordre du jour de la rencontre du 26 novembre 2019 ; il avait également été ajouté à l'ordre du jour de la rencontre du 17 mars 2020, qui n'a pas eu lieu.

MESURES PRISES	RÉSULTATS 2019-2020
<p><b>Action 8.</b> Inviter d'autres associations à siéger à la TASCO (association de directeurs d'écoles, association de conseillers pédagogiques, etc.).</p>	<p>Voici la liste des associations de la TASCO ; les associations nouvellement membres sont indiquées par un astérisque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédération des centres de services scolaires du Québec ;</li> <li>• Fédération québécoise des directions d'établissement* ;</li> <li>• Association of Administrators of English Schools of Quebec* ;</li> <li>• Association des commissions scolaires anglophones du Québec ;</li> <li>• Association des directions générales des centres de services scolaires* ;</li> <li>• Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec* ;</li> <li>• Association québécoise des cadres scolaires du Québec* ;</li> <li>• Association des conseillères et des conseillers pédagogiques du Québec* ;</li> <li>• Association québécoise du personnel de direction des écoles* ;</li> <li>• Association montréalaise des directions d'établissement scolaire* ;</li> <li>• Fédération des établissements d'enseignement privés.</li> </ul>
<p><b>8.1.</b> Définir les rôles des membres de la TASCO et déterminer les modalités de communication de l'information aux organismes scolaires.</p>	<p>Un document précisant le fonctionnement de la TASCO a été produit et déposé lors de la rencontre du 26 novembre 2019.</p> <p>Il a également été demandé aux membres de la TASCO de transmettre l'information envoyée par le Ministère à leurs réseaux respectifs, lorsque c'est pertinent.</p>
<p><b>8.2.</b> Faire un suivi auprès des membres au sujet des communications transmises aux organismes scolaires, au moment de la dernière rencontre annuelle de la TASCO.</p>	<p>Le point a été inclus à l'ordre du jour de la rencontre du 3 juin 2020.</p>
<p><b>Action 9.</b> Créer une infolettre destinée aux directions générales des centres de services scolaires et aux établissements d'enseignement privés, validée par la TASCO.</p>	<p>L'échéance est fixée à décembre 2020.</p>
<p><b>9.1.</b> Diffuser l'infolettre au moins une fois durant l'année scolaire.</p>	<p>La première infolettre devrait être diffusée d'ici décembre 2020.</p>
<p><b>Action 10.</b> Créer dans l'infolettre une section particulière sur les outils en développement durable disponibles.</p>	<p>La section sera intégrée dans l'infolettre.</p>

MESURES PRISES	RÉSULTATS 2019-2020
<b>Recommandation 7 :</b> Déposer au CIDD les prochains rapports d'analyse relatifs aux enquêtes, qui incluent de l'information sur la méthode de collecte de données, les limites de l'enquête et l'analyse des résultats, et les rendre publics	
Voir la sous-action 2.3.	
Voir la sous-action 2.4.	
Voir la sous-action 2.5.	
<b>Action 11.</b> Présenter et déposer le rapport d'analyse au CIDD après la réalisation de la prochaine collecte.	Le rapport d'analyse sera présenté et déposé au CIDD à la première rencontre tenue après la réalisation de la collecte.

## 4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le Ministère contribue à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SOVT) 2018-2022. En 2019-2020, il a réalisé de multiples actions dans toutes les régions administratives du Québec, comme le montre le tableau ci-dessous. La majorité de ces actions se déploient en continu, puisqu'elles sont récurrentes d'année en année.

### Sommaire des actions

RÉGION	ACTIONS EN CONTINU <sup>1</sup>	ACTIONS EN COURS	ACTIONS RÉALISÉES	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	10			10
Saguenay-Lac-Saint-Jean	11	2		13
Capitale-Nationale	1			1
Mauricie	8			8
Estrie	7			7
Montréal	10	1		11
Outaouais	7			7
Abitibi-Témiscamingue	13		1	14
Côte-Nord	8	1		9
Nord-du-Québec	2			2
Gaspésie	10			10
Îles-de-la-Madeleine	6			6
Chaudière-Appalaches	9			9
Laval	7			7
Lanaudière	12			12
Laurentides	5			5
Montérégie	5			5
Centre-du-Québec	6			6
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>142</b>

Source : Données compilées par la Direction de l'intervention régionale.

<sup>1</sup> Le terme « en continu » a été ajouté pour décrire l'état de réalisation de certaines mesures. Il reflète la nature récurrente de l'action dans le temps sans suggérer une finalité, contrairement au terme « en cours ».

## Bilan par région

### Région 01 – Bas-Saint-Laurent

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorités 1, 3 et 5</b>	
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.	En continu
Soutenir financièrement l'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif ainsi que des équipements.	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.	En continu
<b>Priorité 2</b>	
Soutenir et financer les centres de services scolaires pour qu'ils assurent des services adaptés à différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes.	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonomes par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
<b>Priorité 4</b>	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme le programme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise et des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Soutenir financièrement les cégeps qui désirent offrir de la formation continue selon, entre autres, le niveau d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre du programme.	En continu
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes.	En continu

## Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 5</b>	
Poursuivre la collaboration pour le suivi des recommandations émanant du groupe de travail du Sommet économique régional.	En continu
<b>Priorité 8</b>	
Déléguer des responsabilités aux collègues pour leur permettre de répondre aux besoins particuliers de leur région, notamment par de la formation créditée conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) ou par de la formation sur mesure non créditée.	En cours
Soutenir financièrement l'adaptation de l'offre de formation aux besoins régionaux en finançant les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études qui mènent à une attestation d'études professionnelles (AEP).	En continu
Favoriser activement la concertation entre les partenaires du marché du travail et ceux de l'éducation pour mieux cerner les enjeux régionaux du marché du travail en siégeant au Conseil régional des partenaires du marché du travail.	En continu
Soutenir financièrement les cégeps qui désirent offrir de la formation continue selon, entre autres, le niveau d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre du programme.	En continu
<b>Priorité 11</b>	
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Adapter les mesures et les services éducatifs à la réalité culturelle des Premières Nations.	En cours
Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement propice à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonomes par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Subventionner l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour le développement de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu

### Région 03 – Capitale-Nationale

ACTION OU RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 4</b>	
Soutenir les écoles québécoises, les cégeps et les universités dans leur passage vers le numérique et ainsi contribuer au perfectionnement des compétences numériques des citoyens du Québec.	En continu

### Région 04 – Mauricie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 11</b>	
Favoriser activement la concertation entre les partenaires du marché du travail et ceux de l'éducation pour mieux cerner les enjeux régionaux du marché du travail en siégeant au Conseil régional des partenaires du marché du travail.	En continu
Soutenir financièrement les centres de services scolaires pour que soient formés des petits groupes et des premières cohortes en formation professionnelle.	En continu
Soutenir les cégeps de la région pour que soit offerte de la formation continue (AEC) associée directement aux besoins et à la concertation régionale et susceptible de répondre aux besoins de compétences des entreprises et organisations.	En continu
<b>Priorité 12</b>	
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonomes par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Soutenir et financer les centres de services scolaires pour qu'ils assurent des services adaptés à différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Soutenir financièrement les cégeps de la région pour qu'ils élaborent et mettent en œuvre des programmes offerts en alternance travail-études visant à accroître les apprentissages en milieu de travail.	En continu
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des centres de services scolaires de la région.	En continu

## Région 05 – Estrie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorités 5 et 7</b>	
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.	En continu
<b>Priorité 8</b>	
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonomes par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Soutenir et financer les centres de services scolaires pour qu'ils assurent des services adaptés à différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Soutenir financièrement les universités québécoises pour faciliter l'accès aux services de reconnaissance des acquis et des compétences, et aider ces établissements à mieux structurer leurs actions d'attraction et de rétention des étudiants internationaux.	En continu
Soutenir financièrement les établissements pour offrir de la formation d'appoint aux personnes immigrantes en démarche d'intégration dans un ordre professionnel.	En continu
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des centres de services scolaires de la région.	En continu

## Région 06 – Montréal

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorités 3 et 4</b>	
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Collaborer aux efforts du gouvernement pour faciliter le passage du statut de résident temporaire au statut de résident permanent et encourager l'établissement durable des personnes immigrantes dont le projet d'immigration est déjà bien amorcé.	En cours
Soutenir financièrement les universités québécoises pour faciliter l'accès aux services de reconnaissance des acquis et des compétences, et aider ces établissements à mieux structurer leurs actions d'attraction et de rétention des étudiants internationaux.	En continu
Soutenir financièrement les établissements pour qu'ils offrent de la formation d'appoint aux personnes immigrantes en démarche d'intégration dans un ordre professionnel.	En continu
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des centres de services scolaires de la région.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 6</b>	
Allouer une aide financière aux écoles pour le développement de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu
<b>Priorité 8</b>	
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir financièrement l'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif ainsi que des équipements.	En continu
Soutenir les écoles québécoises, les cégeps et les universités dans leur passage vers le numérique et ainsi contribuer au perfectionnement des compétences numériques des citoyens du Québec.	En continu

### Région 07 – Outaouais

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 3</b>	
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.	En continu
<b>Priorité 5</b>	
Allouer une aide financière aux écoles pour le développement de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu
<b>Priorité 11</b>	
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonomes par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Soutenir et financer les centres de services scolaires pour qu'ils assurent des services adaptés à différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Soutenir financièrement les universités et les cégeps en région pour qu'ils puissent accueillir de petites cohortes et diversifier leur offre de cours disponible.	En continu
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des centres de services scolaires de la région.	En continu

## Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 2</b>	
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir financièrement les centres de services scolaires en région pour qu'ils puissent accueillir de petites cohortes et diversifier leur offre de cours disponible.	En continu
Soutenir financièrement les universités et les cégeps en région pour qu'ils puissent accueillir de petites cohortes et diversifier leur offre de cours disponible.	En continu
Financer la création d'un pôle régional en enseignement supérieur.	Réalisée
Financer le centre collégial de transfert de technologie de la région dans l'exercice de ses activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information ainsi que pour ses infrastructures de recherche.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonomes par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
<b>Priorité 3</b>	
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des centres de services scolaires de la région.	En continu
Soutenir les cégeps de la région pour qu'ils offrent de la formation continue (AEC) qui réponde aux besoins de compétences des entreprises et organisations convenus en concertation au niveau régional.	En continu
Soutenir financièrement les universités québécoises pour faciliter l'accès aux services de reconnaissance des acquis et des compétences, et aider ces établissements à mieux structurer leurs actions d'attraction et de rétention des étudiants internationaux.	En continu
<b>Priorité 4</b>	
Allouer une aide financière aux écoles pour le développement de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu
<b>Priorité 6</b>	
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement propice à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif.	En continu

## Région 09 – Côte-Nord

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Participer aux travaux de la Conférence administrative régionale (CAR) de la Côte-Nord visant à relever les particularités de la région pour proposer des recommandations en vue d'adapter les actions gouvernementales et d'assurer une meilleure cohérence de leur application dans la région.	En cours
<b>Priorité 5</b>	
Subventionner l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour le développement de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu
<b>Priorité 6</b>	
Assurer, par l'intermédiaire des centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences, un soutien pour améliorer et accroître l'offre de service en reconnaissance des acquis et des compétences, et contribuer à l'harmonisation des pratiques.	En continu
Favoriser activement la concertation entre les partenaires du marché du travail et ceux de l'éducation pour mieux cerner les enjeux régionaux du marché du travail en siégeant au Conseil régional des partenaires du marché du travail.	En continu
<b>Priorité 7</b>	
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir financièrement les universités et les cégeps en région pour qu'ils puissent accueillir de petites cohortes et diversifier leur offre de cours disponible.	En continu
Soutenir financièrement un organisme sans but lucratif qui coordonne l'offre de formation universitaire dans la région.	En continu
Adopter des orientations ministérielles pour favoriser le déploiement de la formation à distance à l'enseignement primaire et secondaire en fonction de la réalité des différents milieux.	En continu
Rembourser des frais pour résident d'une région périphérique visant les étudiants réputés recevoir une contribution parentale et dont la résidence des parents ou l'établissement d'enseignement est situé dans une région périphérique.	En continu

## Région 10 – Nord-du-Québec

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Favoriser activement la concertation entre les partenaires du marché du travail et ceux de l'éducation pour mieux cerner les enjeux régionaux du marché du travail en siégeant au Conseil régional des partenaires du marché du travail.	En continu
<b>Priorité 6</b>	
Collaborer avec les acteurs régionaux en éducation en considérant leur situation régionale.	En continu

## Région 11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 3</b>	
Soutenir les cégeps de la région pour qu'ils offrent de la formation continue (AEC) associée directement aux besoins et à la concertation régionale et susceptible de répondre aux besoins de compétences des entreprises et organisations.	En continu
Financer les centres collégiaux de transfert de technologie de la région dans l'exercice de leurs activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information ainsi que pour leurs infrastructures de recherche.	En continu
Financer les activités qui entourent l'alternance travail-études et l'adéquation formation-emploi et offrir du soutien pour de plus petites cohortes à l'enseignement supérieur.	En continu
Bonifier l'offre de formation professionnelle pour répondre aux besoins du marché et soutenir les petits groupes et les premières cohortes des nouveaux programmes tout en assurant des services adaptés aux différentes réalités.	En continu
Soutenir et financer les centres de services scolaires pour qu'ils assurent des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique et appuyer la Stratégie numérique dans les cégeps et les universités.	En continu
<b>Priorité 4</b>	
Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement propice à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif.	En continu
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.	En continu

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 5</b>	
Soutenir et financer les centres de services scolaires pour qu'ils assurent des services adaptés à différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Officialiser la collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux, et assurer la continuité des services aux jeunes et à leur famille à l'aide d'une entente de complémentarité.	En continu
Offrir des services éducatifs diversifiés et de qualité, et enrichir l'environnement éducatif, favoriser la collaboration et soutenir l'innovation pédagogique dans les petites écoles.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.	En continu

## Région 12 – Chaudière-Appalaches

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 6</b>	
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.	En continu
<b>Priorité 9</b>	
Soutenir financièrement les cégeps de la région pour qu'ils développent et mettent en œuvre des programmes offerts en alternance travail-études visant à accroître les apprentissages en milieu de travail.	En continu
Soutenir financièrement les universités et les cégeps en région pour qu'ils puissent accueillir de petites cohortes et diversifier leur offre de cours disponible.	En continu
Soutenir financièrement un organisme sans but lucratif qui coordonne l'offre de formation universitaire dans la région.	En continu
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des centres de services scolaires de la région.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 10</b>	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme le programme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise et des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer les centres collégiaux de transfert de technologie de la région dans l'exercice de leurs activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information ainsi que pour leurs infrastructures de recherche.	En continu

### Région 13 – Laval

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Soutenir financièrement l'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif ainsi que des équipements.	En continu
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement propice à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif.	En continu
<b>Priorité 2</b>	
Soutenir financièrement les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonomes par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu

## Région 14 – Lanaudière

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 2</b>	
Soutenir les cégeps de la région pour qu'ils offrent de la formation continue (AEC) associée directement aux besoins et à la concertation régionale et susceptible de répondre aux besoins de compétences des entreprises et organisations.	En continu
Soutenir financièrement les universités et les cégeps en région pour qu'ils puissent accueillir de petites cohortes et diversifier leur offre de cours disponible.	En continu
Soutenir financièrement les cégeps de la région pour qu'ils développent et mettent en œuvre des programmes offerts en alternance travail-études visant à accroître les apprentissages en milieu de travail.	En continu
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme le programme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise et des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir financièrement les organismes d'action communautaire autonomes par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
<b>Priorité 7</b>	
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.	En continu
<b>Priorité 12</b>	
Soutenir et financer les centres de services scolaires pour qu'ils assurent des services adaptés à différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement propice à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif.	En continu
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des centres de services scolaires de la région.	En continu
Soutenir financièrement les centres de services scolaires pour qu'ils accueillent des petits groupes et des premières cohortes en formation professionnelle.	En continu

## Région 15 – Laurentides

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des centres de services scolaires de la région.	En continu
Soutenir financièrement les cégeps de la région pour qu'ils développent et mettent en œuvre des programmes offerts en alternance travail-études visant à accroître les apprentissages en milieu de travail.	En continu
<b>Priorité 2</b>	
Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement propice à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif.	En continu
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.	En continu

## Région 16 – Montérégie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 4</b>	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme le programme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise et des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Soutenir financièrement les universités et les cégeps en région pour qu'ils puissent accueillir de petites cohortes et diversifier leur offre de cours disponible.	En continu
Soutenir les cégeps de la région pour qu'ils offrent de la formation continue (AEC) associée directement aux besoins et à la concertation régionale et susceptible de répondre aux besoins de compétences des entreprises et organisations.	En continu
<b>Priorités 5 et 7</b>	
Dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, soutenir financièrement les organismes municipaux, scolaires et de loisir de la région grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.	En continu

## Région 17 – Centre-du-Québec

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
<b>Priorité 1</b>	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme le programme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise et des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
<b>Priorité 2</b>	
Soutenir financièrement l'offre de formation professionnelle pour répondre aux besoins du marché et soutenir les petits groupes et les premières cohortes des nouveaux programmes.	En continu
Soutenir les cégeps de la région pour qu'ils offrent de la formation continue (AEC) associée directement aux besoins et à la concertation régionale et susceptible de répondre aux besoins de compétences des entreprises et organisations.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir et financer les centres de services scolaires pour qu'ils assurent des services adaptés à différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc.	En continu
Bonifier le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des centres de services scolaires de la région.	En continu

## Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires

ORGANISATION PUBLIQUE	INDICATEUR D'OCCUPATION ET DE VITALITÉ DES TERRITOIRES	RÉSULTAT
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de sept ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire	Cohorte de 2011 suivie jusqu'en 2017-2018 (année scolaire) : 81,8 % <sup>1</sup>

Source : Rapport Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2019, p. 18.

[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/statistiques\\_info\\_decisionnelle/taux-diplomation-secondaire-CS-2019.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/taux-diplomation-secondaire-CS-2019.pdf)

<sup>1</sup> Les taux de diplomation ventilés par région sont disponibles dans le Rapport de diplomation et de qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2019.

## 4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chap. D-11.1) permet aux citoyens et citoyennes de divulguer au Protecteur du citoyen un acte répréhensible commis ou sur le point d'être commis à l'égard d'un organisme public. La personne qui divulgue un tel acte bénéficie d'un régime général de protection contre les représailles.

En outre, les membres du personnel de la fonction publique ont la possibilité d'effectuer une divulgation auprès de la personne responsable du suivi des divulgations, dûment nommée par la plus haute autorité de l'organisation, et de bénéficier d'un régime de protection similaire contre les représailles. Au Ministère, cette responsabilité a été attribuée à la directrice de l'accès à l'information et des plaintes. En 2019-2020, cette dernière n'a reçu aucune divulgation, de sorte que le tableau sur le détail de la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics n'est pas présenté.

Conformément aux normes édictées par le Protecteur du citoyen, une procédure de divulgation a été élaborée, et un formulaire sécurisé a été mis à la disposition des membres du personnel. De plus, lors de nouvelles embauches, une séance d'accueil, organisée par la Direction des ressources humaines, inclut une présentation portant sur les dispositions de la Loi.

## 4.5 Accès à l'égalité en emploi

Le gouvernement du Québec souhaite que la diversité de la société québécoise s'exprime dans la fonction publique. C'est pourquoi il a mis sur pied des programmes et adopté des mesures pour favoriser l'embauche de personnes faisant partie de groupes cibles.

### 4.5.1 Données globales

#### Effectif régulier au 31 mars 2020

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER
1 335

#### Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2019-2020

RÉGULIER	OCCASIONNEL <sup>1</sup>	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
169	584	129	48	930

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

<sup>1</sup> Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les personnes embauchées durant la période visée ainsi que les personnes affectées sporadiquement à la correction des épreuves officielles. Ces données excluent les employés occasionnels venant de listes de rappel ainsi que ceux qui sont déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

## 4.5.2 Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Pour améliorer la représentativité de certains groupes cibles dans la fonction publique, le gouvernement a fixé un objectif d'embauche. La mesure, qui vise à ce que 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires soient des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, s'applique à tous les ministères et organismes, et différentes cibles sont à atteindre. Une hausse est constatée dans l'embauche des membres d'au moins un groupe cible pour tous les statuts d'emploi par rapport à l'année 2018-2019.

### Embauche des membres de groupes cibles en 2019-2020

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2019-2020	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%) <sup>1</sup>
Régulier	169	24	31 <sup>3</sup>	2 <sup>3</sup>	9 <sup>3</sup>	31	18,3
Occasionnel <sup>2</sup>	584	39				62	10,6
Étudiant	129	30	5 <sup>3</sup>			33	25,6
Stagiaire	48	12				14	29,2
<b>Total</b>	<b>930</b>	<b>105</b>	<b>36</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>140</b>	<b>15,1</b>

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

- 1 Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule à partir du nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2019-2020 dans le statut d'emploi.
- 2 Le taux d'embauche du statut d'emploi occasionnel inclut les personnes affectées sporadiquement à la correction des épreuves officielles.
- 3 Certaines catégories ont été regroupées pour qu'il soit impossible d'identifier un individu en particulier.

### Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi (%)

STATUT D'EMPLOI	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Régulier	18,3	14,6	13,8
Occasionnel	10,6	10,0	9,4
Étudiant	25,6	17,7	21,6
Stagiaire	29,2	18,4	25,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor ainsi que rapports annuels de gestion de 2018-2019 et 2017-2018.

#### Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de membres des groupes cibles (minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées) chez les employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires, pour augmenter la présence de ces groupes dans la fonction publique.

La stabilité du faible taux d'embauche des membres des groupes cibles au sein du personnel occasionnel est principalement due à l'embauche massive de correcteurs des épreuves ministérielles de français, qui constituent une grande proportion des embauches du personnel occasionnel au Ministère. Les fonctions exercées par les correctrices et les correcteurs requièrent une excellente maîtrise du français écrit. Cela défavorise l'embauche de certains groupes cibles n'ayant pas le français comme langue maternelle.

### Évolution de la présence des membres des groupes cibles (à l'exclusion des membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année<sup>1</sup>

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 (%)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2018 (%)
Anglophones	25	1,9	22	1,8	21	1,8
Autochtones	6	0,5	4	0,3	4	0,3
Personnes handicapées	21	1,6	19	1,5	17	1,5
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>3,9</b>	<b>45</b>	<b>3,6</b>	<b>42</b>	<b>3,6</b>

Source : SAGIR.

<sup>1</sup> Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

#### Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

### Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année<sup>1</sup>

Regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2018 (%)
Montréal et Laval	139	26,6	124	25,8	Données non disponibles pour l'année de transition	Données non disponibles pour l'année de transition
Outaouais et Montérégie	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
Estrie, Lanaudière et Laurentides	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
Capitale-Nationale	1 313	8,8	1 256	8,3		
Autres régions	12	0,0	13	0,0		

Source : SAGIR.

<sup>1</sup> Ces données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

### Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal et Laval : 41 %
- Outaouais et Montérégie : 17 %
- Estrie, Lanaudière et Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

### Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2020<sup>1</sup>

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	3	3,2

Source : SAGIR.

<sup>1</sup> Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

### Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

## 4.5.3 Femmes

### Taux d'embauche des femmes en 2019-2020 par statut d'emploi<sup>1</sup>

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	169	584	129	48	<b>930</b>
Nombre de femmes embauchées	109	420	75	33	<b>637</b>
Taux d'embauche	64,5	71,9	58,1	68,8	<b>68,5</b>

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

<sup>1</sup> Ces données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

## Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2020<sup>1</sup>

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	93	864	224	141	s. o.	4	<b>1 326</b>
Femmes	43	522	171	110	s. o.	0	<b>846</b>
Taux de représentativité des femmes (%)	46,2	60,4	76,3	78,0	s. o.	0,0	<b>63,8</b>

Source : SAGIR.

<sup>1</sup> Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

### 4.5.4 Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

#### Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Conformément au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), le gouvernement du Québec offre à certains employeurs la possibilité d'accueillir et d'accompagner des personnes handicapées pendant un an. Ce programme, conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, est réservé aux ministères et organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la *Loi sur la fonction publique*. Depuis 2017-2018, aucun nouveau participant et aucune nouvelle participante au PDEIPH n'a été accueilli. Toutefois, le Ministère a soumis au Centre de services partagés du Québec une candidature à l'automne 2019 et il continue de promouvoir annuellement ce programme auprès de ses gestionnaires.

#### Nombre de dossiers en lien avec le PDEIPH soumis au Centre de services partagés du Québec

AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020)	AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019)	AUTOMNE 2017 (COHORTE 2018)
1	0	0

**Autres mesures ou actions en 2019-2020 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)**

MESURES OU ACTIONS	GROUPES CIBLES	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES EN 2019-2020
Sollicitation systématique des groupes cibles dans les bassins de qualification lors du recrutement.	Tous	93 personnes embauchées (personnel régulier et occasionnel)
Imputation du traitement des étudiants et stagiaires membres des MVE au budget de la réserve ministérielle.	Tous	Au 31 mars 2020, 34 étudiants
Promotion de la mesure de soutien financier pour attirer les candidats membres des MVE habitant dans la grande région de Montréal qui acceptent un emploi dans la fonction publique à l'extérieur de cette région.	MVE	Aucun employé en 2019-2020
Promotion de la mesure de remboursement des frais de déplacement pour les membres des MVE qui sont promus à un emploi de cadre, classe 4.	MVE	Aucun employé en 2019-2020
Promotion de la mesure d'intégration en emploi qui permet d'offrir un emploi professionnel ou technique d'un an aux nouveaux arrivants membres des MVE dans leur domaine de compétences, qu'ils soient inscrits ou non dans une banque de personnes qualifiées. Le Secrétariat du Conseil du trésor finance, en fonction du budget disponible, le traitement des personnes embauchées et effectue un ajustement des heures rémunérées aux ministères et organismes concernés.	MVE	Aucun employé en 2019-2020
Promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).	Personnes handicapées	Un projet retenu par le Secrétariat du Conseil du trésor. Le participant sera accueilli en 2020-2021.

## 4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chap. A-2.1) précise que les demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel ainsi que les demandes de rectification doivent être traitées dans un délai de 20 jours civils. Ce délai peut être prolongé de 10 jours civils.

### Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues en 2019-2020	463
Nombre total de demandes reçues en 2018-2019 et ayant obtenu une réponse en 2019-2020	53

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

## Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais<sup>1</sup>

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
De 0 à 20 jours	37 + <u>2</u>	34 + <u>1</u>	2
De 21 à 30 jours	97 + <u>1</u>	39 + <u>1</u>	
31 jours ou plus (le cas échéant)	182 + <u>47</u>	30 + <u>1</u>	
<b>Total</b>	<b>316 + <u>50</u></b>	<b>103 + <u>3</u></b>	<b>2</b>

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

<sup>1</sup> Les données soulignées correspondent aux demandes reçues en 2018-2019, mais ayant obtenu une réponse en 2019-2020.

## Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues<sup>1</sup>

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	103 + <u>14</u>	64 + <u>2</u>	s. o.	s. o.
Partiellement acceptée	121 + <u>25</u>	23 + <u>1</u>	s. o.	Voir la note 2
Refusée (entièrement)	47 + <u>7</u>	1	1	Voir la note 2
Autres	45 + <u>4</u>	15	1	Aucun document détenu, fermeture ou désistement
<b>Total</b>	<b>316 + <u>50</u></b>	<b>103 + <u>3</u></b>	<b>2</b>	<b>s. o.</b>

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

<sup>1</sup> Les données soulignées correspondent aux demandes reçues en 2018-2019, mais ayant obtenu une réponse en 2019-2020.

<sup>2</sup> Lorsque le Ministère n'a pas été en mesure de donner un accès total à des documents, il a appuyé ses décisions sur les dispositions législatives de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Celles-ci peuvent être relatives à la protection de renseignements touchant des tiers, à des avis, à des recommandations, à des analyses ou à des documents destinés au ministre. En 2019-2020, les articles principalement invoqués ont été les suivants : 9, 13, 14, 22, 23, 24, 28, 29, 30, 30.1, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 39, 40, 48, 53, 54, 56, 59, 88, 88.1 et 89.

## Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	16

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

En 2019-2020, la Direction de l'accès à l'information et des plaintes (DAIP) a reçu 463 demandes d'accès à l'information relatives à des documents administratifs ou à des renseignements personnels, comparativement à 380 en 2018-2019. Cela équivaut à une augmentation de 21,8 % du nombre de demandes. Malgré cet accroissement important, le délai moyen de traitement des demandes n'a connu qu'une légère hausse, passant de 33,7 jours en 2018-2019 à 34,8 jours en 2019-2020, soit une augmentation de 1,1 jour en moyenne. Les demandes soumises au Ministère ont porté sur des documents administratifs dans une proportion

de 76,7 % et sur des renseignements personnels dans une proportion de 23,3 %. Enfin, sur les 463 demandes, 421 ont été reçues, traitées et fermées durant l'exercice financier. Au 31 mars 2020, 42 demandes étaient toujours en traitement.

Toute citoyenne et tout citoyen peut formuler une demande d'accès à des documents. En 2019-2020, l'origine des demandes est la suivante :

- 147 (31,7 %) : citoyennes ou citoyens ;
- 97 (21 %) : représentantes ou représentants des médias ;
- 77 (16,6 %) : chercheurs parlementaires ;
- 62 (13,4 %) : associations ou groupes ;
- 54 (11,7 %) : représentantes ou représentants du domaine légal ;
- 19 (4,1 %) : organismes publics et communautaires ;
- 7 (1,5 %) : entreprises privées.

### **Explication de l'écart par rapport à la cible**

Le nombre de demandes d'accès à l'information reçues par le Ministère a connu une augmentation de 21,8 % durant la dernière année et de 65,9 % depuis cinq ans, passant de 279 en 2015-2016 à 463 en 2019-2020. Dans les dernières années, le traitement des demandes s'est complexifié en raison du nombre et de la diversité des documents visés. Pour ces raisons, le délai de traitement a augmenté et le nombre de demandes ayant obtenu une réponse a baissé, le délai légal de 20 jours civils étant toujours respecté. Par ailleurs, les activités de la DAIP ont été perturbées par la crise sanitaire de la COVID-19 vécue à la fin de l'exercice financier 2019-2020, ce qui a retardé le traitement de certaines demandes d'accès.

### **Demandes d'accès aux fins d'enquête ou de vérification**

La DAIP a répondu à 1 793 demandes de renseignements personnels, portant sur 2 787 personnes physiques, dans un délai moyen de 5,2 jours. Ces demandes ont été faites par des équipes d'enquête et de vérification d'organismes publics, par exemple une direction de la protection de la jeunesse ou un corps de police.

### **Activités en protection des renseignements personnels**

En matière de protection des renseignements personnels, le personnel de la DAIP a également été actif sur différents plans :

- l'élaboration de 40 projets de sondage, en collaboration avec diverses unités ministérielles ;
- la production de 233 avis portant sur des communications de renseignements personnels ;
- le traitement de 78 demandes de consultation en lien avec une collecte, une communication ou l'utilisation de renseignements personnels ;
- la collaboration avec 9 équipes de chercheurs relativement à des renseignements détenus par le Ministère, et l'offre de 15 formations sur ce sujet auprès de 174 membres du personnel et de 8 ressources externes ;
- la gestion des projets ministériels à l'égard de la protection de la vie privée.

## 4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

### Comité permanent et mandataire

QUESTIONS	RÉPONSE
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquez lesquelles :	Non

Source : Direction des communications.

### Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSE
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	Non
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française :	Non

Source : Direction des communications.

### Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSE
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? Si oui, expliquez lesquelles : La politique linguistique institutionnelle est disponible sur l'intranet du Ministère et tout nouvel employé doit être informé de son existence et de l'obligation de se conformer à ses dispositions.	Oui
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ?	

Source : Direction des communications.

La politique linguistique du Ministère vise à faciliter l'application des dispositions de la *Charte de la langue française* (RLRQ, chap. C-11) sur le plan administratif. Cette politique tient notamment compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration (Politique linguistique gouvernementale) et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

Plus qu'un guide pour les membres du personnel, cette politique linguistique institutionnelle est une incitation à ne pas perdre de vue l'importance de la qualité de la langue française dans toutes les communications et toutes les activités. En ce sens, le Ministère met à la disposition de son personnel des ouvrages de référence et d'aide à la rédaction en version papier ou numérique. De même, les Services linguistiques gèrent une boîte courriel, à l'intention des employées et des employés, réservée aux questions d'ordre linguistique ou en lien avec l'application de la politique.

Par ailleurs, une série de capsules linguistiques ont été publiées sur l'intranet du Ministère, et différentes formations ont été proposées, entre autres en rédaction et sur l'utilisation de l'outil Antidote, ses fonctionnalités et ses limites.

Notons que tous les documents et textes que produit le Ministère, pour diffusion interne ou externe, font l'objet d'une révision linguistique professionnelle. Ainsi, au cours de l'année 2019-2020, 1 266 documents rédigés en français ont été soumis à la révision linguistique (81 423 pages) et 38 documents ont été traduits de l'anglais au français (441 pages).

De plus, pour répondre aux besoins du réseau scolaire anglophone et des communautés autochtones, le Ministère a traité 1 343 demandes de services linguistiques en langue anglaise. Au total, 2 060 documents (18 137 pages) ont été traduits du français à l'anglais, ou révisés s'ils étaient rédigés en anglais.

## 4.8 Égalité entre les femmes et les hommes

### Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 a été lancée le 29 juin 2017. Elle comprend six orientations stratégiques et poursuit les trois principaux objectifs suivants :

- réduire les inégalités persistantes et préoccupantes ;
- agir pour l'ensemble des femmes tout en tenant compte de la dimension intersectorielle ;
- mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur poursuit une action structurante et s'assure de la mise en œuvre de quatre interventions.

**Action structurante :** Accorder une place plus formelle à l'éducation à la sexualité en mettant en œuvre des apprentissages chaque année, du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire

En 2019-2020, la mise en œuvre des contenus obligatoires en éducation à la sexualité s'est poursuivie pour tous les élèves du primaire et du secondaire. Les contenus pour le préscolaire demeurent disponibles pour les milieux qui souhaitent les offrir.

De nombreux documents et outils à la disposition du personnel scolaire ont été mis à jour, dont 39 canevas pédagogiques qui permettent de comprendre les contenus et les intentions éducatives et d'obtenir des suggestions concrètes pour l'animation en classe.

Un document de soutien à l'adaptation des services éducatifs liés aux contenus obligatoires en éducation à la sexualité pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) a été diffusé auprès du personnel scolaire, accompagné d'une présentation virtuelle.

Une équipe du Ministère, composée de professionnels formés en sexologie ou en pédagogie, poursuit son accompagnement et son soutien personnalisés auprès du réseau scolaire pour une mise en œuvre réussie des contenus obligatoires en éducation à la sexualité.

**Intervention ministérielle 1 :** Sensibiliser la population à des activités physiques et sportives non stéréotypées sexuellement

Le Ministère soutient financièrement l'organisme Égale Action, notamment pour répondre à l'orientation 1 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, « Ensemble pour une socialisation et une éducation égalitaires, sans stéréotypes sexuels et sans sexisme ». L'organisme est soutenu annuellement à hauteur de 175 000 \$, et l'une des responsabilités prévues à la convention d'aide financière est directement liée à l'orientation susmentionnée, à savoir « Sensibiliser la population à des activités physiques et sportives non stéréotypées sexuellement ».

Égale Action organise chaque année le Gala Femmes d'influence en sport au Québec. Cet événement vise à souligner et à reconnaître l'implication ainsi que les réalisations des femmes dans le domaine du sport au Québec. Cette initiative contribue aussi à atténuer les stéréotypes sexuels en présentant des modèles de femmes engagées et faisant preuve de leadership, issues du milieu sportif.

Annuellement, deux communiqués sur cet événement d'envergure sont produits et diffusés, l'hiver pour présenter les finalistes et au printemps pour annoncer l'identité des personnes et organisations lauréates des différentes catégories.

De plus, deux autres communiqués proposant des portraits de femmes d'influence en sport sont diffusés chaque hiver et chaque printemps, encore une fois dans le but de promouvoir des modèles de leadership féminin en sport.

**Intervention ministérielle 2 :** Traiter de l'égalité entre les femmes et les hommes dans des activités d'éducation interculturelle

Le Ministère soutient les écoles primaires et secondaires pour la mise en place d'initiatives ou d'activités en soutien à l'éducation interculturelle organisées en classe ou dans des activités parascolaires. Le Ministère encourage ainsi les écoles à intégrer la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs activités de rapprochement, de dialogue et de relations interculturelles harmonieuses. En 2019-2020, une somme de 625 200 \$ était disponible pour les centres de services scolaires. Un total de 49 centres de services scolaires ont formulé une demande de soutien, et une somme de 521 200 \$ leur a été allouée pour le déploiement d'activités d'éducation interculturelle. Le nombre de centres de services scolaires participant au déploiement d'activités d'éducation interculturelle est en progression de 11,4 % en 2019-2020.

**Intervention ministérielle 3 :** Informer et sensibiliser les responsables de l'orientation scolaire et professionnelle sur les stéréotypes concernant les métiers et les professions et sur l'importance de la diversification des choix de formation et de carrière

Pour bonifier les services d'orientation scolaire et professionnelle, des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) sont obligatoirement offerts à tous les élèves du 3<sup>e</sup> cycle du primaire depuis septembre 2017 et à tous les élèves du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire depuis septembre 2018. Ces contenus sont progressivement élargis au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire depuis l'année scolaire 2019-2020, et d'abord offerts aux élèves de 3<sup>e</sup> secondaire. Tous les COSP seront obligatoires en 2021-2022 pour tous les élèves, de la 5<sup>e</sup> année du primaire à la 5<sup>e</sup> année du secondaire.

Ces contenus visent à aider l'élève à approfondir sa connaissance de lui-même, du monde scolaire et du monde du travail pour qu'il s'outille davantage et soit en mesure de faire des choix qui correspondent à ses aspirations. Les contenus en lien avec la connaissance du monde du travail favorisent l'exploration d'une grande diversité de voies professionnelles et adoptent une approche non genrée et exempte de stéréotypes.

Le Ministère forme et accompagne les responsables de l'orientation scolaire et professionnelle des réseaux scolaires public et privé dans la mise en œuvre des COSP, notamment dans la bonification de matériel pédagogique existant pour qu'il soit conforme aux COSP. Le Ministère s'assure, dans le matériel qu'il partage et dans son accompagnement, que les principes directeurs des COSP sont respectés pour que les élèves puissent explorer librement les meilleurs choix pour eux, peu importe leur région, leur sexe ou leurs préférences.

**Intervention ministérielle 4 :** Bonifier l'aide financière aux études pour les étudiantes et étudiants chefs de famille monoparentale

Le Ministère a la volonté d'améliorer la conciliation des responsabilités associées à la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale et politique. Les familles monoparentales doivent pouvoir compter sur un soutien particulier pour la poursuite d'un projet d'études. Le Ministère a donc bonifié l'aide accordée à ces familles pour l'année d'attribution 2017-2018, bonification qui restera en vigueur au cours des prochaines années. À sa mise en place, cette mesure avait pour but de fournir une aide additionnelle totale de 11,2 millions de dollars à 11 300 étudiantes et étudiants chefs de famille monoparentale, soit en moyenne 994 \$ de plus en bourses par année.

Le Programme de prêts et bourses a subi une baisse globale d'inscriptions, et le nombre de bénéficiaires chefs de famille monoparentale a également beaucoup diminué. Toutefois, grâce à ces bonifications, l'aide moyenne en bourse accordée demeure élevée.

Pour l'année d'attribution 2019-2020, les données sont partielles puisque l'année de référence se termine au 30 août 2020. En date du 31 mars 2020, 8 322 chefs de famille monoparentale ont bénéficié du Programme de prêts et bourses et ont reçu en moyenne 1 525 \$ de plus en bourses, soit près de 21,7 % d'augmentation par rapport à l'année de référence de la mesure, soit 2016-2017. Ces bonifications ont permis d'augmenter de façon importante la somme de l'aide versée par chef de famille monoparentale.

## Autres interventions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

**Intervention ministérielle 1 :** S'assurer que le matériel didactique approuvé par le ministre est exempt de stéréotypes et fait la promotion de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes

Le matériel didactique doit être exempt de discrimination et de stéréotypes dans sa représentation des relations entre les hommes et les femmes de même qu'entre les divers groupes qui composent la société. À cette fin, tous les manuels scolaires et la plupart des ouvrages de référence soumis à l'approbation du ministre doivent être évalués sur le plan socioculturel. Depuis novembre 2017, les documents reproductibles des guides d'enseignement le sont également.

### Matériel dont les aspects socioculturels ont été évalués<sup>1</sup> depuis 2017-2018

ANNÉES	NOMBRE DE MANUELS	NOMBRE DE GUIDES D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE DE DICTIONNAIRES	NOMBRE DE GRAMMAIRES	NOMBRE D'ATLAS
2017-2018	12	1 <sup>2</sup>	1	0	0
2018-2019	2	10	5	0	0
2019-2020	0	0	1	0	0

Source : Logiciel SAMDI.

1 Pour une année donnée, la quantité de matériel évalué sous les aspects socioculturels pourrait ne pas correspondre à la quantité de matériel approuvé puisqu'on observe occasionnellement des délais entre l'évaluation du matériel et son approbation, qui peuvent alors avoir lieu à des années différentes.

2 Les aspects socioculturels des documents reproductibles des guides d'enseignement sont évalués seulement depuis novembre 2017.

Pendant l'année 2019-2020, le Ministère a évalué 100 % des ouvrages nécessitant une approbation sur le plan des aspects socioculturels, soit un dictionnaire.

**Intervention ministérielle 2 :** Poursuivre le soutien à la réalisation d'activités qui favorisent la diversification des choix de formation et d'emploi comme le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excelle Science*

Le concours *Chapeau, les filles!* et son volet *Excelle Science* visent à favoriser la diversification des choix de carrière des femmes inscrites à des formations professionnelles ou techniques ou à un baccalauréat en sciences ou dans des domaines du génie où l'on constate une sous-représentation des femmes.

C'est grâce à la mise en commun des contributions financières de 21 partenaires que sont attribués des bourses nationales à *Chapeau, les filles!* et des prix nationaux à *Excelle Science*. Au total, 66 femmes de toutes les régions du Québec ont été récompensées.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2019-2020	2018-2019	2017-2018
Nombre de participantes - <i>Chapeau, les filles!</i> - <i>Excelle Science</i>	Maintenir, voire augmenter le nombre	383	348	422
		62	92	102
Nombre de partenaires		21	21	20
Nombre de projets novateurs	Maintenir, voire augmenter le nombre	23	18	21
Nombre de journées thématiques <i>Les filles et les sciences, un duo électrisant!</i>	Maintenir le nombre de journées dans les régions du Québec	2	3	4

Source : Données compilées par la Direction de l'adéquation formation-emploi.

Le nombre de participantes à *Chapeau, les filles!* a connu une légère hausse cette année, passant de 348 en 2018-2019 à 383 en 2019-2020. La participation au volet *Excelle Science* a connu une baisse de 30 participantes en 2019-2020 comparativement à l'année 2018-2019.

Les projets novateurs, soutenus financièrement par le Ministère, sont des projets menés par le réseau scolaire et les cégeps qui visent à favoriser l'accès des femmes à des emplois traditionnellement masculins. Un total de 23 projets a été accepté en 2019-2020. Les 13 projets provenant du réseau scolaire ont reçu un financement de 113 928,55 \$, tandis que les 10 autres, déposés par les cégeps, ont bénéficié d'une somme de 84 473 \$.

Soutenues financièrement par le Ministère, les journées thématiques *Les filles et les sciences, un duo électrisant!* sont tenues chaque année dans quelques villes du Québec (Montréal, Québec, Rimouski et Sherbrooke) pour initier les filles de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire aux sciences et à la technologie. En 2019-2020, l'activité a eu lieu le 22 février 2020 dans les villes de Québec et de Rimouski. Quant à l'activité qui était prévue le 14 mars 2020 dans la ville de Montréal, elle a été annulée en raison de la crise sanitaire de la COVID-19.

**Intervention ministérielle 3 :** Soutenir les écoles dans l'application des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la *Loi sur l'enseignement privé* relatives au milieu positif, bienveillant et sécuritaire ainsi qu'à la prévention et au traitement de la violence

Avec la collaboration des agents de soutien régional (ASR), le Ministère crée des documents de soutien et des ateliers de formation visant à répondre aux besoins des organismes scolaires. Ces travaux ont pour objectif de favoriser un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire selon une approche éducative, inclusive et ouverte à la diversité en vue de prévenir des situations de violence ou d'intimidation et d'intervenir, s'il y a lieu. Ces travaux prennent en considération le vivre-ensemble, les diverses manifestations de la violence, les discriminations ainsi que les rapports de pouvoir.

Les mandats confiés aux ASR s'inscrivent dans les orientations ministérielles, notamment celles du Programme de formation de l'école québécoise, et se déclinent ainsi :

1. Soutenir et accompagner les centres de services scolaires ;
2. Poursuivre les activités de recherche et de développement ;
3. Collaborer au développement de l'expertise nationale ;
4. Mettre en place et coordonner un groupe-relais régional.

En 2019-2020, les ASR ont été très actifs dans le développement des connaissances et la formation continue du personnel des centres de services scolaires qu'ils accompagnent, notamment pour la promotion des relations interpersonnelles saines et bienveillantes. Ils ont également travaillé sur les pratiques efficaces d'intervention lors de situations de violence ou d'intimidation et ont produit du matériel de soutien à cet effet à l'intention des milieux scolaires. D'autres préoccupations font aussi l'objet de travaux des ASR et de l'équipe ministérielle, dont l'intimidation liée au poids, la violence provenant des adultes, la diversité sexuelle et la citoyenneté à l'ère numérique.

Par le biais de trois rencontres nationales, de deux rencontres sur le Web et de fréquentes communications, l'équipe du Ministère déployée pour le dossier du climat scolaire, de la violence et de l'intimidation a assuré la formation continue des ASR tout en favorisant leur réseautage et leur collaboration.

## Analyse différenciée selon les sexes

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a été intégrée dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 comme l'une des approches privilégiées pour atteindre l'égalité entre les sexes.

Dans cette perspective, le Ministère poursuit l'application de la règle de gestion relative à l'ADS dans ses interventions. Ainsi, en 2019-2020, la grille d'analyse a été appliquée dans les interventions suivantes :

- le projet de loi n° 40, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* ;
- les modifications au *Règlement sur l'aide financière aux études*.

De plus, un critère éliminatoire de prise en compte de l'analyse différenciée selon le sexe dans les projets de recherche est inscrit dans les appels de propositions pour le Programme de recherche-action sur le numérique en éducation et en enseignement supérieur (PRAN), le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS) et le Programme de recherche en littératie (PREL).

En 2019-2020, lorsque l'information était disponible, la Direction des indicateurs et des statistiques du Ministère a ventilé les données selon le sexe dans l'ensemble des publications statistiques et dans les indicateurs de l'éducation.

## 4.9 Politique de financement des services publics

Le Ministère n'exige aucune tarification pour les services éducatifs dans le réseau scolaire public, car ils doivent être gratuits pour toute résidente et tout résident du Québec. Dans le cas des élèves venant de l'extérieur de la province, une tarification est appliquée, et les revenus générés permettent de récupérer les subventions versées aux centres de services scolaires pour les élèves n'ayant pas droit à la gratuité scolaire. Les centres de services scolaires peuvent toutefois exiger une tarification particulière relativement à certains services non financés par le Ministère. Les organismes des réseaux en font état dans leur propre rapport annuel.

Dans le réseau des cégeps, la gratuité des services éducatifs est prévue par la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chap. C-29) pour les étudiants résidents du Québec inscrits à temps plein. Ceux qui étudient à temps partiel sont assujettis à un tarif de 2 \$ par période d'enseignement. Par ailleurs, des droits de scolarité sont exigés des étudiants non résidents du Québec, droits qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants. Enfin, les cégeps peuvent exiger des droits autres que les droits de scolarité, notamment des droits d'admission, des droits d'inscription et d'autres droits afférents aux services d'enseignement collégial, à condition qu'ils soient adoptés par règlement et soumis à l'approbation du ministre. Les cégeps peuvent également imposer des droits de toute autre nature, qui ne sont pas assujettis à l'approbation du ministre.

Conformément à la *Loi sur l'enseignement privé*, les établissements privés qui sont agréés aux fins de subvention et qui offrent des services à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire, secondaire ou collégial exigent des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère. Cependant, les élèves et les étudiants non résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces élèves et étudiants.

En ce qui concerne le réseau des universités, le Conseil du trésor approuve le montant des droits de scolarité qui sont exigés des étudiants résidents du Québec pour chaque unité de cours créditée en vue de l'obtention d'une sanction d'études. Un montant forfaitaire est ajouté dans le cas des étudiants non résidents du Québec, montant qui est récupéré par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces étudiants. Par ailleurs, les universités peuvent exiger des frais afférents, dont la croissance est balisée par les règles budgétaires lorsqu'ils sont obligatoires.

Enfin, tous les établissements d'enseignement supérieur peuvent imposer des frais aux étudiants pour des services non financés par le Ministère, tels que les cafétérias, le stationnement ou la formation sur mesure non créditée.

## Biens et services actuellement tarifés

### SERVICES TARIFÉS PAR LE MINISTÈRE

#### Révision de la correction des épreuves uniques (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)

Coût des biens et des services	20,00 \$ la copie
Date de la dernière révision tarifaire	1 <sup>er</sup> juillet 2019 <sup>1</sup>
Frais exigés	11,30 \$ par révision jusqu'au 30 juin 2019 et gratuit à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2019
Revenus annuels générés par les services tarifés	45,30 \$
Niveau de financement atteint	56,6 %
Méthode de fixation des tarifs	Coût unitaire payé à la correctrice ou au correcteur
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	56,5 % jusqu'au 30 juin 2019, 0 % par la suite Mesure visant à couvrir une partie des dépenses engagées pour la correction
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i> (RLRQ, chap. A-6.001)

Source : Direction des ressources financières.

<sup>1</sup> Les données présentées couvrent la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2019. Le service est devenu gratuit le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

#### Révision de la correction de l'épreuve uniforme de français ou d'anglais, langue d'enseignement et littérature (enseignement collégial)

Coût des biens et des services	150 \$ (2016)
Date de la dernière révision tarifaire	1 <sup>er</sup> janvier 2020
Frais exigés	11,40 \$ par révision jusqu'au 31 décembre 2019 et 11,60 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2020
Revenus annuels générés par les services tarifés	1 128,20 \$
Niveau de financement atteint	7,7 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le Ministère sur la base du coût unitaire payé à la correctrice ou au correcteur en 2000
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	8 % Mesure visant à couvrir une partie des dépenses engagées pour la correction
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Système de gestion des épreuves ministérielles au collégial (GEMC).

### Délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire)<sup>1</sup>

Coût des biens et des services	2 352,38 \$ par permis
Date de la dernière révision tarifaire	1 <sup>er</sup> janvier 2020
Frais exigés	338 \$ par permis délivré jusqu'au 31 décembre 2019 et 344 \$ à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2020
Revenus annuels générés par les services tarifés	676 \$
Niveau de financement atteint	14 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> (RLRQ, chap. E-9.1, r. 1)
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Toute majoration exige la révision du <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> .
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des ressources financières et matérielles et Direction de l'enseignement privé.

**1** Deux nouveaux permis d'établissement d'enseignement privé ont été délivrés au cours de la période. Il est à noter qu'un établissement a été autorisé par le Ministère, mais les exigences préalables n'ont jamais été remplies, et le permis n'a pas été délivré. En avril 2020, une procédure de révocation de permis a été entamée pour fermer ce dossier.

### Délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (enseignement collégial)<sup>1</sup>

Coût des biens et des services <sup>2</sup>	2 414,28 \$ par permis
Date de la dernière révision tarifaire	1 <sup>er</sup> janvier 2019
Frais exigés	338 \$ par permis délivré
Revenus annuels générés par les services tarifés	1 352 \$
Niveau de financement atteint	14 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i>
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	14 % Toute majoration exige la révision du <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> .
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de la planification de l'offre, de la formation continue et de l'enseignement privé.

**1** Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, quatre délivrances de permis ont été autorisées.

**2** La somme de 2 414,28 \$ est le résultat de la division du montant des frais exigés (338 \$) par 14 %.

## SERVICES TARIFÉS DANS LES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION

### Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec (centres de services scolaires)

Coût des biens et des services	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à mi-temps	4 257 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans (élève ordinaire)	7 407 \$
	Enseignement primaire (élève ordinaire)	7 407 \$
	Enseignement secondaire général (élève ordinaire)	9 264 \$
	Enseignement à un élève handicapé <sup>1</sup>	26 251 \$
	Formation générale des adultes <sup>2</sup>	9 264 \$
	Formation professionnelle <sup>3</sup>	environ 14 467 \$
Date de la dernière révision tarifaire	2019-2020	
Frais exigés	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à mi-temps	3 402 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans (élève ordinaire)	5 920 \$
	Enseignement primaire (élève ordinaire)	5 920 \$
	Enseignement secondaire général (jeunes – élève ordinaire)	7 404 \$
	Enseignement à un élève handicapé <sup>1</sup>	20 980 \$
	Formation générale des adultes <sup>2</sup>	7 404 \$
	Formation professionnelle <sup>3</sup>	environ 11 562 \$
Revenus annuels générés par les services tarifés	27 373 174 \$ <sup>4</sup>	
Niveau de financement atteint	80 %	
Méthode de fixation des tarifs	Établissement du tarif au même niveau que le montant de base du financement par élève ordinaire ou handicapé qui est résident du Québec, prévu dans les règles budgétaires des centres de services scolaires	
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	80 % Partie financée par le Ministère ; l'écart est financé par la taxe scolaire et d'autres sources de revenus.	
Mode d'indexation des tarifs	Conformément aux montants inscrits dans les règles budgétaires des centres de services scolaires et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>	

Source : Direction des ressources financières.

1 Ce service vise l'éducation préscolaire 4 ans et 5 ans ainsi que l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (secteur des jeunes).

2 La tarification est réduite à 80 % de cette somme pour la personne inscrite à la formation à distance.

3 La somme varie selon le programme d'études.

4 D'après les rapports financiers des centres de services scolaires 2018-2019.

## Droits d'admission, droits d'inscription et autres droits afférents aux services d'enseignement collégial

Coût des biens et des services	n. d.
Date de la dernière révision tarifaire	2002-2003
Frais exigés	Respectivement plafonnés à 30 \$ (admission), à 20 \$ (inscription) et à 25 \$ (autres) par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	99 102 664 \$ <sup>1</sup> , ce qui inclut le revenu provenant des droits de scolarité exigibles des étudiants à temps partiel (articles 24 et 24.2 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> )
Niveau de financement atteint	n. d.
Méthode de fixation des tarifs	Par règlement du collège, soumis à l'approbation du ministre, conformément au 2 <sup>e</sup> alinéa de l'article 24.5 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i>
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun
Mode d'indexation des tarifs	Tarif non indexé car considéré comme fixé par approbation du ministre, conformément au 2 <sup>e</sup> alinéa de l'article 24.5 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> et aux articles 83.2 et 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Service des affaires institutionnelles.

<sup>1</sup> Compilation des rapports financiers annuels des cégeps (non audités) pour l'exercice terminé le 30 juin 2019.

## Formation donnée à des étudiants inscrits à temps partiel dans un cégep

Coût des biens et des services	n. d.
Date de la dernière révision tarifaire	n. d.
Frais exigés	2 \$ par période d'enseignement pour les sessions d'été et d'automne 2017 pour tous les programmes. À compter de la session d'hiver 2018, les droits s'appliquent aux programmes conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC), mais pas à ceux conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC).
Revenus annuels générés par les services tarifés	n. d.
Niveau de financement atteint	n. d.
Méthode de fixation des tarifs	Droits exigibles conformément à l'article 24.2 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i>
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Aucun
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 24.2 de la <i>Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

### Droits de scolarité des étudiants canadiens non résidents du Québec (cégeps)

Coût des biens et des services	14 935 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2019-2020
Frais exigés	1 572 \$ par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	605 343 \$ (2018-2019)
Niveau de financement atteint	21,0 %
Méthode de fixation des tarifs	Droits habituellement exigés dans les collèges de l'Ontario
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Moyenne des droits exigés dans les collèges de l'Ontario, pour que les droits imposés au Québec demeurent compétitifs par rapport à ceux des collèges des autres provinces
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'annexe C109 du <i>Régime budgétaire et financier des cégeps</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

### Droits de scolarité des étudiants internationaux (cégeps)

Coût des biens et des services	14 935 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2019-2020
Frais exigés	Formation préuniversitaire : 6 180 \$ par session Formation technique : entre 6 180 \$ et 9 580 \$ par session
Revenus annuels générés par les services tarifés	5 667 052 \$ (2018-2019)
Niveau de financement atteint	Varie selon le programme d'études mais, globalement, 100 % de la dépense par étudiant
Méthode de fixation des tarifs	Droits fixés en fonction du coût subventionné des études
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Coût des biens et des services
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'annexe C109 du <i>Régime budgétaire et financier des cégeps</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

### Contribution additionnelle exigée des étudiants canadiens non résidents du Québec (collèges privés)

Coût des biens et des services	14 935 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2019-2020
Frais exigés	1 572 \$ par session, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité exigés de chaque étudiant inscrit dans un collège privé pour les services éducatifs
Revenus annuels générés par les services tarifés	166 191 \$ (2018-2019)
Niveau de financement atteint	21 % pour le montant forfaitaire, auquel s'ajoutent les droits de scolarité exigés de chaque étudiant
Méthode de fixation des tarifs	Droits habituellement exigés dans les collèges de l'Ontario
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Moyenne des droits exigés dans les collèges de l'Ontario, pour que les droits imposés au Québec demeurent compétitifs par rapport à ceux des collèges des autres provinces
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'annexe 028 des <i>Règles budgétaires des établissements privés</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

### Contribution additionnelle exigée des étudiants internationaux (collèges privés)

Coût des biens et des services	14 935 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2019-2020
Frais exigés	Formation préuniversitaire : 3 707 \$ par session, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges Formation technique : entre 3 707 \$ et 5 754 \$ par session, auxquels s'ajoutent les droits de base exigés par les collèges
Revenus annuels générés par les services tarifés	15 316 984 \$ (2018-2019)
Niveau de financement atteint	Collèges privés internationaux : varie, selon le programme d'études, entre 50 % et 77 % pour le montant forfaitaire, auquel s'ajoutent les droits de scolarité exigés de chacun des étudiants
Méthode de fixation des tarifs	Droits fixés en fonction du coût subventionné des études
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Coût des études dans les cégeps
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'annexe 028 des <i>Règles budgétaires des établissements privés</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

### Droits de scolarité (universités)

Coût des biens et des services	29 678 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2019-2020
Frais exigés	84,80 \$ par unité
Revenus annuels générés par les services tarifés	595 347 577 \$ (2018-2019)
Niveau de financement atteint	8,6 %
Méthode de fixation des tarifs	Indexation annuelle en fonction de l'évolution du revenu disponible des ménages par habitant au Québec à partir de 2013-2014
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Maintien de la part des étudiants aux coûts de leurs études dans le revenu disponible des ménages.
Mode d'indexation des tarifs	Conformément au document <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : année universitaire 2019-2020</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

### Montant forfaitaire exigé des étudiants canadiens ou résidents permanents du Canada qui ne sont pas résidents du Québec et de certains étudiants internationaux

Coût des biens et des services	29 678 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2019-2020
Frais exigés	179,87 \$ par unité, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité de base
Revenus annuels générés par les services tarifés	83 297 703 \$ (2018-2019)
Niveau de financement atteint	18,2 %, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité exigés de chacun des étudiants
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi pour correspondre à la moyenne des droits exigés dans les autres provinces canadiennes
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Moyenne des droits exigés dans les autres provinces canadiennes pour que les droits imposés au Québec demeurent compétitifs par rapport à ceux des autres universités
Mode d'indexation des tarifs	Conformément au document <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : année universitaire 2019-2020</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

## Montant forfaitaire exigé des étudiants internationaux réglementés (universités)

Coût des biens et des services	29 678 \$ par année
Date de la dernière révision tarifaire	2019-2020
Frais exigés	Montant forfaitaire de 450,82 \$ additionné, au 2 <sup>e</sup> cycle, de 382,97 \$ à 494,76 \$ par unité et, au 3 <sup>e</sup> cycle, de 396,76 \$ par unité, ce à quoi s'ajoutent les droits de scolarité de base. Les universités peuvent également exiger jusqu'à 10 % de ces sommes en montant forfaitaire facultatif. Depuis la session d'automne 2019, l'ensemble des secteurs disciplinaires au 1 <sup>er</sup> cycle sont déréglementés, et les universités déterminent le niveau des droits de scolarité.
Revenus annuels générés par les services tarifés	238 772 595 \$ (2018-2019)
Niveau de financement atteint	Variable selon le programme et le cycle d'études. 46 % pour les étudiants du 2 <sup>e</sup> cycle et 40 % pour les étudiants du 3 <sup>e</sup> cycle, auxquels s'ajoutent les droits de scolarité pour chaque étudiant.
Méthode de fixation des tarifs	Historiquement, correspondait au coût moyen par cycle d'études. Depuis 2016-2017, l'indexation annuelle est réalisée en fonction de l'évolution du revenu disponible des ménages par habitant au Québec.
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Historiquement, il s'agissait d'atteindre le coût moyen subventionné pour les étudiants internationaux soumis aux montants forfaitaires. Depuis 2016-2017, il s'agit de s'assurer du maintien de la part des étudiants aux coûts de leurs études dans le revenu disponible des ménages.
Mode d'indexation des tarifs	Conformément au document <i>Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : année universitaire 2019-2020</i> et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Sources : Direction des études, du développement et des systèmes et Direction des contrôles financiers et de la conformité.

## Biens et services qui pourraient être tarifés

Voici une liste des services qui ne sont pas tarifés par le Ministère, mais qui pourraient l'être :

- modification d'un permis d'établissement d'enseignement privé ;
- renouvellement d'un permis d'établissement d'enseignement privé ;
- délivrance d'un duplicata de certificat d'admissibilité ;
- impression d'un duplicata ou d'une attestation de délivrance de diplôme ;
- production d'un relevé de notes (résultats manuscrits dans les archives) ;
- vérification de l'exactitude d'un diplôme ;
- réimpression d'un relevé des apprentissages ;
- authentification d'un document officiel de fréquentation scolaire ou d'un bulletin.

## 4.10 Aide financière aux études accordée par dérogation

En vertu de l'article 44 de la *Loi sur l'aide financière aux études* (RLRQ, chap. A-13.3), le ministre peut déroger à certaines des dispositions de celle-ci s'il estime que, sans une aide financière, la poursuite des études d'une personne serait compromise. Il peut le faire dans les deux cas suivants : a) la personne n'est pas admissible aux programmes d'aide financière aux études ; b) elle est admissible, mais elle n'aurait pas eu droit à une aide financière suffisante.

Avant de rendre une telle décision, le ministre doit, conformément à l'article 46 de la Loi, obtenir l'avis du Comité d'examen des demandes dérogatoires. Ce dernier, constitué en réponse à l'article 45 de la Loi, a pour mandat d'analyser les demandes d'aide financière dérogatoires qui lui sont soumises et de formuler des avis qui seront pris en compte dans la décision du ministre.

Le Comité d'examen des demandes dérogatoires est constitué de cinq membres. Il s'est réuni à 10 reprises au cours de l'exercice financier 2019-2020. Il a analysé 374 demandes et a produit des avis favorables relatifs au versement d'une somme de 2 502 320 \$ pour le volet Inadmissibilité aux programmes d'aide financière. Il a aussi examiné 359 demandes et produit des avis favorables relatifs au versement d'une somme de 204 307 \$ pour le volet Aide financière insuffisante. Le total de l'aide financière dérogatoire accordée s'élève donc à 2 706 627 \$.

Bien que soit constatée une diminution du nombre de demandes acceptées entre les années 2018-2019 et 2019-2020, les sommes versées par le biais de l'aide financière dérogatoire ont connu une augmentation de 7,6 %.

ANNÉE	DEMANDES LIÉES À L'INADMISSIBILITÉ AUX PROGRAMMES			DEMANDES LIÉES À L'INSUFFISANCE DE L'AIDE FINANCIÈRE			TOTAL			AIDE FINANCIÈRE VERSÉE (k\$)
	Analysées	Acceptées	(%)	Analysées	Acceptées	(%)	Analysées	Acceptées	(%)	
2019-2020	374	300	80,2	359	82	22,8	733	382	52,1	2 706,6
2018-2019	381	288	75,6	322	128	39,8	703	416	59,2	2 501,4
2017-2018	356	287	80,6	373	236	63,3	729	523	71,7	2 126,5

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes, relatives aux années financières.

## 4.11 Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais

Le Comité d'examen sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais a le mandat d'examiner toute demande exposant un motif grave d'ordre familial ou humanitaire qui peut justifier une déclaration d'admissibilité à l'enseignement en anglais. Il traite les cas d'enfants dont l'admissibilité a été refusée sur la base des critères prévus à la *Charte de la langue française* (RLRQ, chap. C-11).

ANNÉE	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Nombre d'enfants visés	167	110	122
Recommandations positives du Comité	55	38	42
Recommandations négatives du Comité	90	50	59
Recommandations auxquelles le ministre a donné son accord	55	38	42
Demandes en traitement	18	18	13
Dossiers fermés	4	4	8

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

En 2019-2020, le Comité d'examen a reçu 135 demandes portant sur 149 enfants, auxquelles se sont ajoutées 18 requêtes visant le même nombre d'enfants, mais qui ont été soumises en 2018-2019 et dont la décision a été rendue en 2019-2020, pour un total de 153 demandes relatives à 167 enfants.

Conformément à la recommandation du Comité, 55 enfants se sont vu accorder l'admissibilité à l'enseignement en anglais, pour une situation grave d'ordre familial ou humanitaire, au sens de l'article 85.1 de la Charte. À la fin de l'année financière, les dossiers de 18 enfants étaient toujours en traitement.

Enfin, quatre demandes ont été fermées par le Ministère pour les raisons suivantes :

- Deux demandes ont été soumises au-delà du délai de 30 jours maximal prévu par la Charte, soit plus de 7 mois après le délai prévu par la Charte et plus de 11 mois après la réception d'une réponse négative du Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais, et cela, sans justification ;
- Une demande est demeurée sans suite après une requête de pièces justificatives, nécessaires pour l'analyse du dossier ;
- Une demande a été redirigée vers le Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais pour analyse, cette démarche étant une condition préalable à l'analyse d'un dossier par le Comité d'examen.

# ANNEXES

## Annexe I : Rapports d'activité 2019-2020 des fonds spéciaux

### Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le présent rapport d'activité<sup>25</sup> rend compte des résultats atteints par la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport relativement à la gestion du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour l'exercice financier 2019-2020.

En juin 2006, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* (RLRQ, chap. F-4.003) pour faciliter la pratique d'activités physiques par la population québécoise et ainsi contribuer au développement d'une culture sportive.

Depuis la création de ce fonds en 2006, 1 595 demandes de soutien financier ont été autorisées conformément aux règles de ses huit programmes :

- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) ;
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II (PSISR – phase II) ;
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III (PSISR – phase III) ;
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (PSISR – phase IV) ;
- le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR – R-22) ;
- le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) ;
- le Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ) ;
- le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux<sup>26</sup> (PSESI).

### Bilan financier du Fonds

Les revenus du Fonds proviennent du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* (RLRQ, chap. I-2). Le tableau suivant présente les enveloppes annuelles du Fonds destinées à financer des subventions de contrepartie, notamment auprès de municipalités, d'organismes scolaires et d'organismes à but non lucratif, par l'intermédiaire des programmes sous la responsabilité du Fonds.

25. Conformément à l'article 12 de la *Loi instituant le fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* : [www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/F-4.003](http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/F-4.003).

26. Ce programme était connu sous le nom de Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP). Le 25 mars 2014, le Secrétariat du Conseil du trésor a approuvé les modifications qui y ont été apportées.

## Répartition des enveloppes du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (M\$)

ANNÉE	ENVELOPPE CONSACRÉE AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES	ENVELOPPE CONSACRÉE AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS	TOTAL
2019-2020 <sup>1</sup>	66,0	4,0	70,0
2018-2019	66,0	4,0	70,0
2017-2018	56,0	4,0	60,0

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

<sup>1</sup> Selon le décret n° 1138-2018, adopté par le gouvernement le 15 août 2018, la somme versée au Fonds devait être augmentée, et la proportion d'attributions des subventions de contrepartie relativement à la somme versée mensuellement par le ministre des Finances devait être modifiée.

Dans le Plan économique du Québec de mars 2018, une enveloppe supplémentaire de 100 millions de dollars était allouée au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, dont 50 millions pour le financement du PSISR – phase IV. Le gouvernement bonifiait l'aide qu'il destinait à ce programme de 50 millions de dollars dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2016, et de 50 millions dans celui de mars 2017.

De plus, l'enveloppe financière destinée au PSESI pour l'année financière 2019-2020 est de 4 millions de dollars. À ce jour, les programmes ont généré des investissements de plus de 3,1 milliards de dollars dans toute la province. Ces investissements ont d'importantes retombées pour la collectivité.

## Bilan financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2019-2020 (M\$)

	REVENUS	DÉPENSES	SURPLUS (DÉFICIT)
PSISR (phases I, II, III et IV), PSSPA, PSIJQ et PSR – R-22	66,0	65,9	0,1
PSESI	4,0	5,4	(1,4)
Intérêts	4,1		4,1
Frais administratifs		0,8	(0,8)
<b>Total</b>	<b>74,1</b>	<b>72,1</b>	<b>1,9</b>
<b>Surplus du Fonds en 2019-2020</b>			
Surplus du Fonds en 2019-2020			1,9
Surplus accumulé au 31 mars 2019			203,3
Surplus accumulé au 31 mars 2020			205,2

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

## Résultats par programme

### Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phases I, II et III

En 2019-2020, aucun projet n'a été autorisé dans le cadre de ces programmes puisqu'ils n'acceptent plus de nouvelles demandes d'aide financière. Les règles et les normes de ces programmes peuvent être consultées sur le site Web du Ministère<sup>27</sup>.

### Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phase IV

Le PSISR – phase IV finance la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air. En 2019-2020, 70 projets ont été autorisés, pour une aide financière de 36,4 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère<sup>28</sup>.

### Bilan du PSISR – phase IV

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
<b>Appel de projets (de novembre 2017 à février 2018)</b>				
<b>Demandes reçues</b>	731	1 638,4 <sup>2</sup>	651,0 <sup>2</sup>	s. o.
<b>Demandes autorisées</b>	209	453,7	156,6	35,0
<b>2019-2020<sup>1</sup></b>	70	124,2	36,4	29,0
<b>2018-2019</b>	139 <sup>2</sup>	329,5 <sup>2</sup>	120,2 <sup>2</sup>	36,0 <sup>2</sup>

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

1 Les résultats ont été actualisés pour chaque exercice financier.

2 Les résultats sont différents de ceux présentés dans le Rapport annuel de gestion 2018-2019. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets peuvent, entre autres, être annulés, entre la réalisation des deux rapports, ce qui influe sur les données.

### Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ)

Le PSIJQ vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'infrastructures temporaires ou permanentes pour l'organisation et la tenue des Jeux du Québec. Il dispose d'une enveloppe de 25 millions de dollars. L'aide financière ne peut excéder 5 millions de dollars pour chaque ville hôte des Jeux du Québec (pour un seul projet ou au total pour plusieurs projets).

27. [www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/loisir-sport/PSISR\\_ReglesNormes\\_PSISR\\_Phase2.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISR_ReglesNormes_PSISR_Phase2.pdf)  
et [www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/loisir-sport/PSISR\\_3\\_reglesnormes\\_2015.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISR_3_reglesnormes_2015.pdf)

28. [www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/programme-de-soutien-aux-installations-sportives-et-recreatives-psisr-phase-iv/?no\\_cache=1&cHash=07c7f579828de221b0cbc0ebc638aa1a](http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/programme-de-soutien-aux-installations-sportives-et-recreatives-psisr-phase-iv/?no_cache=1&cHash=07c7f579828de221b0cbc0ebc638aa1a)

Le PSIJQ vise les Jeux de 2020 à 2024 inclusivement :

- 2020 : Ville de Laval (été<sup>29</sup>);
- 2021 : Ville de Rivière-du-Loup (hiver);
- 2022 : Ville de Rimouski (été);
- 2023 et 2024 : à déterminer.

Le processus pour le dépôt des demandes a été lancé à l'automne 2018 pour les Jeux du Québec de 2020 et de 2021. Des lettres d'annonces ont été signées en mars 2019 pour :

- l'allocation d'une aide financière maximale de 5 millions de dollars à la Ville de Laval pour le projet d'installations d'athlétisme;
- l'allocation d'une aide financière maximale de 5 millions de dollars à la Ville de Rivière-du-Loup pour le projet de mise aux normes, de rénovation et d'aménagement des arénas.

Les règles et les normes du PSIJQ ont été approuvées par le Conseil du trésor en août 2018.

### **Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)**

Le PSSPA a été instauré pour soutenir la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air au Québec. L'approbation des règles et des normes du PSSPA s'est faite le 5 juin 2018. L'enveloppe destinée au programme est de 20 millions de dollars jusqu'en 2023-2024. Elle a été bonifiée en 2019-2020 en raison de la forte demande. Initialement, 6 millions de dollars sur trois ans étaient prévus.

En 2019-2020, 72 projets ont été autorisés, pour une aide financière de 5,9 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère<sup>30</sup>.

#### **Bilan du PSSPA**

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
<b>Appels de projets (PSSPA n° 1 du 29 août 2018 au 12 novembre 2018, et PSSPA n° 2 du 4 octobre 2019 au 6 décembre 2019)</b>				
<b>Demandes reçues</b>	514	64,1	34,1	s. o.
<b>Demandes autorisées 2019-2020</b>	72	11,7	5,9	50,0
<b>Demandes en cours</b>	137	19,0	10,1	s. o.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

29. En raison des mesures sanitaires dues à la COVID-19 annoncées par les autorités de la santé publique, la 55<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec est reportée en 2021, soit du 23 au 31 juillet 2021.

30. [www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/loisir-sport/PSSPA\\_Guide.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSSPA_Guide.pdf)

## Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR – R-22)

Le PSR – R-22 a été créé pour financer le remplacement ou la modification de systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 en réponse au Protocole de Montréal, qui vise, d'ici 2020, la réduction et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone. Grâce à ce soutien financier, le Ministère souhaite améliorer la qualité des infrastructures sportives et contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales. Il vise également à favoriser la pratique d'activités physiques, récréatives et sportives dans un cadre sain et sécuritaire.

En 2019-2020, 17 projets ont été autorisés, pour une aide financière totale de 10,7 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère<sup>31</sup>.

### Bilan du PSR – R-22

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Appel de projets : 1 (avril-mai 2012), 2 (juillet-août 2016), 3 (mai-août 2017), 4 (août-octobre 2018) et 5 (février 2019) <sup>2</sup>				
Demandes reçues	193	673,1	130,7	s. o.
Demandes en cours d'analyse	5	19,3	4,2	s. o.
Demandes autorisées	128	467,0	90,9	19,0
2019-2020 <sup>1</sup>	17	44,1	10,7	24,0
2018-2019	40	121,4	26,8	22,0
2012-2018	71	301,5	53,4	18,0

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

<sup>1</sup> Les résultats ont été actualisés pour chaque exercice financier.

<sup>2</sup> Un cinquième appel de projets a été lancé en février 2019, et les organismes admissibles avaient jusqu'en avril 2019 pour déposer une demande d'aide financière.

31. [www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/programme-de-soutien-pour-le-remplacement-ou-la-modification-des-systemes-de-refrigeration-fonctionn/?no\\_cache=1&cHash=c297737feedc9672b9f903b37362bbd](http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/programme-de-soutien-pour-le-remplacement-ou-la-modification-des-systemes-de-refrigeration-fonctionn/?no_cache=1&cHash=c297737feedc9672b9f903b37362bbd)

## Résultats du PSR – R-22 en 2019-2020

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques	Quantité de gaz R-22 qui sera retirée des systèmes de réfrigération	8 000 kg de réfrigérant R-22 retirés chaque année	6 139 kg Cible non atteinte	La quantité retirée de réfrigérant est calculée selon les données disponibles pour les installations soutenues par le programme.
Assurer la pérennité, la fonctionnalité et la mise aux normes des installations existantes	Nombre de projets soutenus financièrement	20 projets chaque année	17 projets Cible non atteinte	17 projets ont obtenu une autorisation finale, mais 5 sont toujours en cours d'analyse.
Favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif	Taux d'utilisation des arénaux soutenus financièrement	80 % et plus	77 % Cible non atteinte	Le taux d'utilisation est calculé selon les données disponibles pour les installations soutenues par le programme depuis ses débuts (cumulatif).

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

### Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI)

Le PSESI a pour objectif de favoriser le développement d'une culture sportive au sein de la population par l'organisation au Québec d'événements sportifs internationaux. Les organismes admissibles à ce programme sont les fédérations sportives reconnues par le Ministère.

Dans le cadre de ce programme, le Fonds a soutenu 20 événements en 2019-2020, pour une aide financière totale de 2,4 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère<sup>32</sup>.

32. [www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique-programme-de-soutien-aux-evenements/?no\\_cache=1&cHash=99eeebd0698506df7f22ae0a02e84811](http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique-programme-de-soutien-aux-evenements/?no_cache=1&cHash=99eeebd0698506df7f22ae0a02e84811)

## Bilan du PSESI

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues de 2006-2007 à 2019-2020	427	713,2	79,8	s. o.
Demandes autorisées	319	627,2	69,5	11,0
2019-2020 <sup>1</sup>	20	24,9	2,4	10,0
2018-2019	23	58,7	5,7	10,0
De 2006-2007 à 2017-2018	276	543,5	61,4	11,0

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

<sup>1</sup> Les résultats ont été actualisés pour l'exercice financier 2019-2020.

## Résultats du PSESI

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS <sup>1</sup>
Faire la promotion du sport auprès de la population, notamment auprès des jeunes	Pourcentage des événements comportant des activités de promotion du sport ou d'initiation à sa pratique, réalisées auprès de la population, notamment auprès des jeunes	80 % des événements soutenus financièrement comportent une activité de promotion ou d'initiation.	En 2018-2019 : 100 % (21 sur 21) Cible atteinte
Valoriser et enrichir l'expertise sportive québécoise	Participation d'athlètes québécois aux événements	Dans 80 % des cas, des athlètes québécois participent aux événements soutenus financièrement.	En 2018-2019 : 100 % (21 sur 21) Cible atteinte
	Pourcentage des événements comportant des activités de formation (athlètes, entraîneurs, officiels)	80 % des événements soutenus financièrement comportent une activité de formation.	En 2018-2019 : 86 % (18 sur 21) Cible atteinte
	Pourcentage d'aide par rapport à l'ensemble des investissements <sup>2</sup>	L'aide représente 15 % ou moins des coûts totaux.	En 2019-2020 : Aide / coûts totaux 2,4 M\$ / 24,9 M\$ = 10 % Cible atteinte

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

<sup>1</sup> Ces résultats sont ceux de l'exercice financier 2018-2019, puisque les données relatives aux événements soutenus en 2019-2020 ne sont pas encore disponibles.

<sup>2</sup> Cet indicateur ne correspond à aucun objectif particulier du PSESI. L'atteinte de la cible liée à cet indicateur signifie qu'un plus grand nombre d'événements aura été soutenu, ce qui répond à l'ensemble des objectifs du programme.

## Fonds pour l'excellence et la performance universitaire

Le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires a été institué par la *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie* (RLRQ, chap. M-15.1.0.1). Il a pour mandat de financer certaines activités prioritaires faisant l'objet d'un réinvestissement dans les universités, soit la promotion de la philanthropie, l'amélioration de la santé financière des établissements ainsi que le soutien de l'excellence en recherche. Depuis la création du Fonds en 2011-2012, seul le volet Placements Universités relatif à la philanthropie est en vigueur.

### Bilan financier du Fonds pour l'excellence et la performance universitaire en 2018-2019 (M \$)<sup>33</sup>

	REVENUS	DÉPENSES	SURPLUS
Placements Universités	25,0	25,0	(0,0)
<b>Total</b>	<b>25,0</b>	<b>25,0</b>	<b>(0,0)</b>
Surplus cumulés du Fonds au 31 mars 2019			0,0

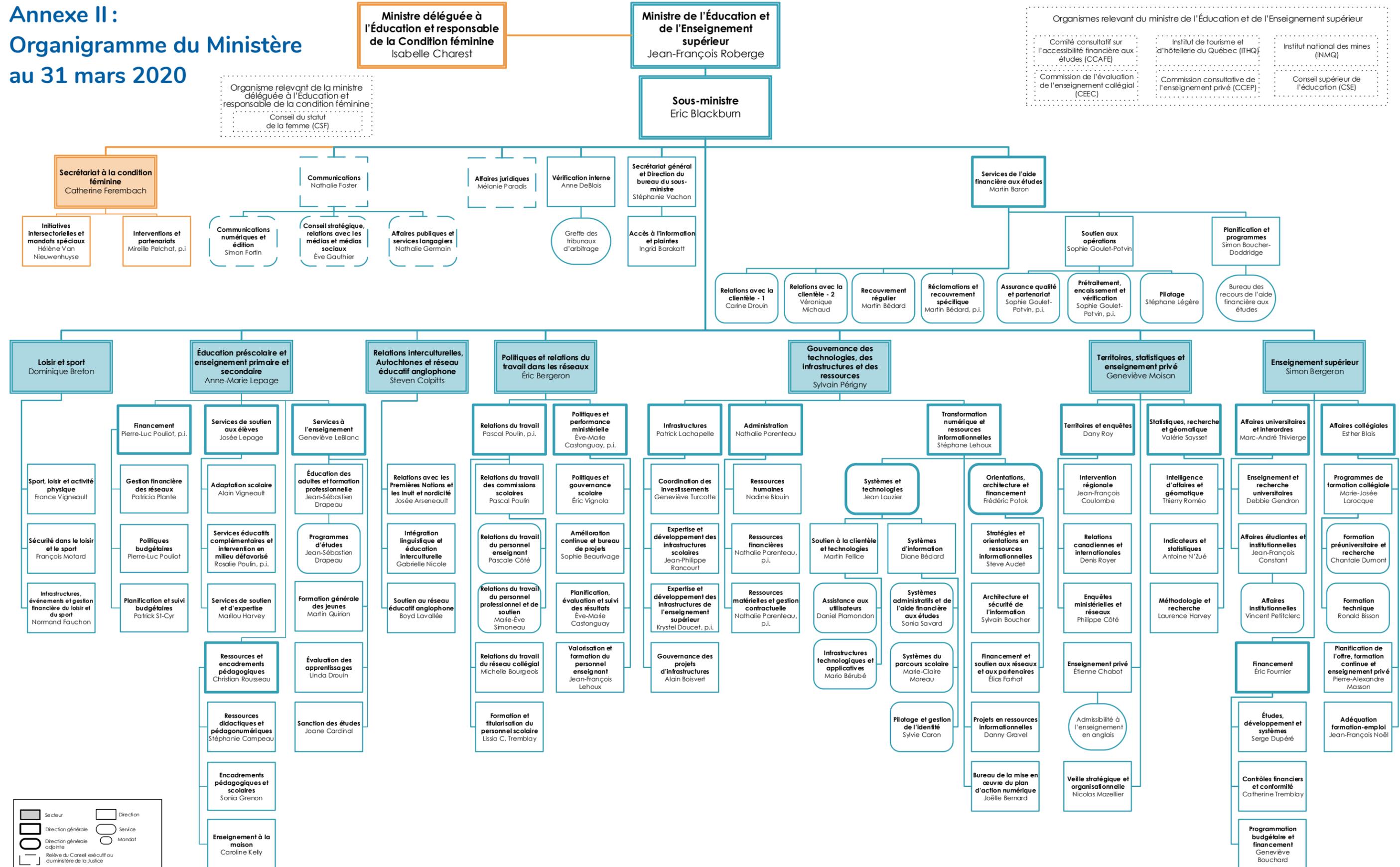
Source : Direction de la programmation budgétaire et du financement.

Les règles du Fonds obligent le Ministère à verser aux établissements universitaires des subventions égales aux dons et aux legs qu'ils reçoivent d'autres sources.

33. Les données de l'année 2019-2020 ne sont pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport. À titre d'information, celles de l'année 2018-2019 sont présentées.



# Annexe II : Organigramme du Ministère au 31 mars 2020







# Annexe III : Tableau synoptique du Plan stratégique 2019-2023

## ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE DE TOUTES ET DE TOUS

Orientation 1 : Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie

Objectifs	Indicateurs	Valeur de départ	Cible 2019-2020	Cible 2020-2021	Cible 2021-2022	Cible 2022-2023
<b>*1.1</b> Agir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves	<b>1. Nombre total de classes de maternelle 4 ans dans le réseau public</b> Indicateur lié à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction du taux de vulnérabilité des enfants.	2018-2019 394	660	1 010	1 410	1 960
	<b>2. Nombre de nouvelles intervenantes et de nouveaux intervenants en soutien aux élèves</b>	Ajout annuel 2018-2019 1 600	1 540	980	1 000	1 040
<b>1.2.1</b> Accroître la réussite des élèves	<b>Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire</b> <i>Suivi annuel par diplôme et qualification</i>	2017-2018				
	<b>3. Global après 5 ans</b>	<b>72,7 %</b> (cohorte 2013) - DES : 69,2 % - DEP, ASP, AEP : 0,1 % - Qualifications : 3,4 %	<b>73,3 %</b> (cohorte 2015)	<b>74,3 %</b> (cohorte 2016)	<b>75,3 %</b> (cohorte 2017)	<b>76,2 %</b> (cohorte 2018)
	<b>4. Global après 7 ans PEVR</b>	<b>81,8 %</b> (cohorte 2011) - DES : 75,7 % - DEP, ASP, AEP : 1,7 % - Qualifications : 4,4 %	<b>83,0 %</b> (cohorte 2013)	<b>83,5 %</b> (cohorte 2014)	<b>84,0 %</b> (cohorte 2015)	<b>84,5 %</b> (cohorte 2016)
	<b>Écarts de réussite</b> (réduction en points de pourcentage) <b>PEVR</b>	Cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018	Cohorte 2013	Cohorte 2014	Cohorte 2015	Cohorte 2016
	<b>5. Garçons et filles</b> (12 points en 1999-2000)	8,5	7,3	6,7	6,1	5,6
	<b>6. EHDA et élèves réguliers</b> (réseau public seulement)	30,2	27,8	26,6	25,3	24,1
	<b>7. Élèves des écoles défavorisées</b> (réseau public seulement)	8,2	7,4	7,0	6,5	6,2
	<b>8. Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans</b>	Année 2015-2016 Suivi jusqu'en 2017-2018 81,7 %	Année 2017-2018 Suivi jusqu'en 2019-2020 82,0 %	Année 2018-2019 Suivi jusqu'en 2020-2021 82,3 %	Année 2019-2020 Suivi jusqu'en 2021-2022 82,6 %	Année 2020-2021 Suivi jusqu'en 2022-2023 82,9 %
	<b>9. Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public PEVR</b>	2018-2019 12,1 %	11,9 %	11,7 %	11,5 %	11,1 %

Objectifs	Indicateurs	Valeur de départ	Cible 2019-2020	Cible 2020-2021	Cible 2021-2022	Cible 2022-2023
	<b>10. Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4<sup>e</sup> année du primaire dans le réseau public PEVR</b>	2013 86,9 %	87,1 %	87,2 %	87,3 %	87,4 %
<b>1.2.2</b> Accroître la réussite des étudiantes et des étudiants	<b>11. Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales 2 ans après la durée prévue du programme initial</b>	Cohorte 2012 suivie jusqu'en 2016-2017 65,0 %	Cohorte 2015 65,3 %	Cohorte 2016 65,6 %	Cohorte 2017 66,0 %	Cohorte 2018 68,0 %
	<b>Taux global de réussite des cours suivis au 1<sup>er</sup> trimestre</b>	Cohorte 2017	Cohorte 2019	Cohorte 2020	Cohorte 2021	Cohorte 2022
	<b>12. Collégial</b>	83,7 %	84,0 %	85,0 %	86,0 %	87,0 %
	<b>13. Universitaire (baccalauréat)</b>	Valeur de départ et cibles à déterminer en collaboration avec le réseau universitaire				
	<b>14. Taux d'accès au baccalauréat chez les 18 à 25 ans</b>	2017-2018 41,8 %	42,0 %	42,8 %	43,8 %	44,8 %
<b>Taux d'obtention d'un diplôme universitaire</b>	<b>15. Baccalauréat 6 ans après l'inscription</b>	Cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018 79,6 %	Cohorte 2013 79,7 %	Cohorte 2014 79,8 %	Cohorte 2015 79,9 %	Cohorte 2016 80,0 %
	<b>16. Maîtrise 4 ans après l'inscription</b>	Cohorte 2013 suivie jusqu'en 2017-2018 77,6 %	Cohorte 2015 78,0 %	Cohorte 2016 78,5 %	Cohorte 2017 79,0 %	Cohorte 2018 80,0 %
<b>1.3.1</b> Accroître la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air dans l'ensemble de la population	<b>Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge</b>	2017				
	<b>17. Chez les 12 à 17 ans</b>	54,5 %	59,3 %	60,4 %	61,5 %	62,6 %
	<b>18. Chez les 18 ans et plus</b>	54,6 %	56,9 %	57,4 %	58,0 %	58,5 %
<b>1.3.2</b> Soutenir l'excellence sportive	<b>19. Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en % des médailles canadiennes)</b>	Moyenne des cinq dernières éditions	Aucuns Jeux			
	Jeux olympiques d'été	32,1 %		33,7 %		
	Jeux paralympiques d'été	39,2 %		41,2 %		
	Jeux olympiques d'hiver	49,9 %			52,4 %	
	Jeux paralympiques d'hiver	4,2 %			4,4 %	
	Jeux d'été du Canada	19,4 %			20,4 %	
	Jeux d'hiver du Canada	27,1 %				28,4 %

## ENJEU 2 : LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE

Orientation 2 : Offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires

Objectifs	Indicateurs	Valeur de départ	Cible 2019-2020	Cible 2020-2021	Cible 2021-2022	Cible 2022-2023
* 2.1 Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes	20. Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge ! ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire PEVR	2018-2019 25,0 %	37,0 %	48,0 %	57,0 %	65,0 %
	21. Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires	Début en 2019-2020	25,0 %	48,0 %	100,0 %	100,0 %
* 2.2 Accroître le nombre d'enseignantes et d'enseignants dans le réseau scolaire	22. Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement	17 248 inscriptions en 2018-2019	10,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
	23. Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement	7 395 documents délivrés en 2017-2018	10,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
* 2.3 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures	24. Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant PEVR	47,5 % en 2018-2019	46,0 %	47,0 %	48,0 %	50,0 %
	Taux annuel de réalisation des investissements	2017-2018				
	25. en ajout d'espaces du réseau scolaire	58,0 %	80,0 %	80,0 %	80,0 %	80,0 %
	26. en maintien des actifs pour tous les ordres d'enseignement	107,0 %	80,0 %	80,0 %	80,0 %	80,0 %

PEVR : fait référence à un indicateur qui doit être pris en considération dans les plans d'engagement vers la réussite des centres de services scolaires.

\* : objectif lié à des priorités gouvernementales.

## Annexe IV : Lois et règlements

(En date du 23 juillet 2020)

Le 14 août 2019, par le décret n° 820-2019, il a été édicté qu'à l'égard de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie, le ministre de l'Économie et de l'Innovation exerce les fonctions du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

### Lois et règlements dont la responsabilité de l'application relève, en totalité ou en partie, du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 (par l'effet du décret n° 1275-2018 du 18 octobre 2018)

En matière d'éducation, de loisir et de sport :

***Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation*** (RLRQ, chap. C-60)

***Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture*** (RLRQ, chap. E-1)

***Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones*** (RLRQ, chap. E-2.3)

- *Règlement sur le remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections scolaires* (RLRQ, chap. E-2.3, r. 1)

***Loi sur l'enseignement privé*** (RLRQ, chap. E-9.1)

- *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 1)
- *Règlement sur la définition de résident du Québec* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 2)
- *Règlement sur les ententes des établissements d'enseignement privés relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 2.1)
- *Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 3)

***Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*** (RLRQ, chap. F-4.003)

***Loi sur l'Institut national des mines*** (RLRQ, chap. I-13.1.2)

## **Loi sur l'instruction publique** (RLRQ, chap. I-13.3)

- *Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 1)
- *Règlement sur les autorisations d'enseigner* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 2) (remplacé)
- *Règlement sur les autorisations d'enseigner* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 2.01)
- *Règlement sur le calcul du montant pour le financement de besoins locaux des commissions scolaires pour l'année 2019-2020* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 2.1)
- *Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2018-2019* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 3.8)
- *Règlement sur la définition de résident du Québec* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 4)
- *Règlement concernant les dérogations à la liste des matières du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 5)
- *Règlement sur la détermination du montant de base pour le calcul du produit maximal de la taxe scolaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 6) (abrogé)
- *Règlement sur l'enseignement à la maison* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.01)
- *Règlement sur les ententes des commissions scolaires relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.1)
- *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.2)
- *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 7)
- *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 7.1)
- *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 8)
- *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 9)
- *Régime pédagogique de la formation professionnelle* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 10)
- *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 11)
- *Règlement relatif aux situations permettant à certaines personnes de bénéficier du droit à la gratuité des services éducatifs ou de formation* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 11.1)
- *Règlement sur le transport des élèves* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 12)
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (A. M. 2012-05-10, 2012, G. O. 2, p. 2904), et ses modifications subséquentes
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (C. T. 201768, 2004, G. O. 2, p. 5323), et ses modifications subséquentes

### **Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis** (RLRQ, chap. I-14)

Selon l'article 722 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire crie et la Commission scolaire Kativik sont régies par la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* telle qu'elle se lisait le 8 juin 1978 et avec ses modifications dans la mesure où ces modifications leur sont expressément applicables. Il en est de même des règlements adoptés en vertu de cette loi dans la mesure où ils sont expressément applicables. Toujours selon l'article 722, le Comité naskapi de l'éducation est régi par la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* telle qu'elle se lisait le 22 juin 1979 et telle qu'elle a été modifiée par la suite dans la mesure où ces modifications lui sont expressément applicables. Il en est de même des règlements pris en vertu de cette loi dans la mesure où ils sont expressément applicables.

- *Règlement sur les ententes prévues par l'article 450 de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* (RLRQ, chap. I-14, r. 1)
- *Règlement définissant ce qui constitue une fonction pédagogique ou éducative aux fins de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* (RLRQ, chap. I-14, r. 2)
- *Règlement sur la procédure d'élection des commissaires à la Commission scolaire crie* (RLRQ, chap. I-14, r. 3)

### **Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport** (RLRQ, chap. M-15)

- *Règlement sur les délégations de pouvoirs et de fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (RLRQ, chap. M-15, r. 1)

### **Loi sur la sécurité dans les sports** (RLRQ, chap. S-3.1)

(à l'exception des mesures suivantes, qui relèvent du ministre de la Sécurité publique : le chapitre V, « Sports de combat pratiqués par des professionnels », le chapitre V.3, « Tir à la cible », l'article 55.3 ainsi que les articles 20, 21, 26 à 30 et 47 à 53 à l'égard de la pratique du tir à la cible)

- *Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 1)
- *Règlement d'exclusion au Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 2)
- *Règlement sur les exclusions à la Loi sur la sécurité dans les sports et au Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 3)
- *Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 4)
- *Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 5)
- *Règlement sur la qualification en plongée subaquatique récréative* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 8)
- *Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 10)

## En matière d'enseignement supérieur :

### **Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants** (RLRQ, chap. A - 3.01)

- *Règlement sur les établissements d'enseignement de niveau collégial ou universitaire* (RLRQ, chap. A3.01, r. 1)

### **Loi sur l'aide financière aux études** (RLRQ, chap. A-13.3)

- *Règlement sur l'aide financière aux études* (RLRQ, chap. A-13.3, r. 1)

### **Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel** (RLRQ, chap. C-29)

- *Règlement sur la définition de résident du Québec* (RLRQ, chap. C-29, r. 1)
- *Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger* (RLRQ, chap. C-29, r. 2)
- *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un collège d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chap. C-29, r. 3)
- *Règlement sur le régime des études collégiales* (RLRQ, chap. C-29, r. 4)
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* (C. T. 202574, 2005, G. O. 2, p. 3446), et ses modifications subséquentes
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* (C. T. 202573, 2005, G. O. 2, p. 3419), et ses modifications subséquentes

### **Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial** (RLRQ, chap. C-32.2)

### **Loi sur l'enseignement privé** (RLRQ, chap. E-9.1)

- *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 1)
- *Règlement sur la définition de résident du Québec* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 2)
- *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 4)

### **Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire** (RLRQ, chap. E-14.1)

### **Loi sur les fondations universitaires** (RLRQ, chap. F-3.2.0.1)

### **Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec** (RLRQ, chap. I-13.02)

- *Règlement sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec* (RLRQ, chap. I-13.02, r. 1)

**Loi sur les investissements universitaires** (RLRQ, chap. I-17)

- *Règlement sur les investissements universitaires* (RLRQ, chap. I-17, r. 1)

**Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie**

(RLRQ, chap. M-15.1.0.1)

- *Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies* (RLRQ, chap. M-15.1.0.1, r. 1)
- *Règlement numéro 5 sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds de recherche du Québec – Santé* (RLRQ, chap. M-15.1.0.1, r. 2)
- *Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds de recherche du Québec – Société et culture* (RLRQ, chap. M-15.1.0.1, r. 3)

**Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur** (RLRQ, chap. P-22.1)

**Loi sur l'Université du Québec** (RLRQ, chap. U-1)

## En matière de condition féminine :

**Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine** (RLRQ, chap. M-17.2)

- *Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits concernant l'application de la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine à l'égard de la condition féminine* (RLRQ, chap. M-17.2, r. 1)

Lois et règlements dont la responsabilité de l'application relève, en totalité ou en partie, d'un ministre autre, mais en vertu desquels le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (par l'effet du décret n° 1275-2018 du 18 octobre 2018) exerce certaines fonctions

**Charte de la langue française** (RLRQ, chap. C-11), chapitre VIII, « La langue d'enseignement »

- *Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick* (RLRQ, chap. C-11, r. 2)
- *Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement d'enseignement privé non agréé aux fins de subventions* (RLRQ, chap. C-11, r. 2.1)
- *Règlement concernant la demande de recevoir de l'enseignement en anglais* (RLRQ, chap. C-11, r. 5)
- *Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage* (RLRQ, chap. C-11, r. 6)
- *Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire* (RLRQ, chap. C11, r. 7)
- *Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne* (RLRQ, chap. C-11, r. 8)

Autres lois dont la responsabilité de l'application relève, en totalité ou en partie, d'un autre ministre et en vertu desquelles le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (par l'effet du décret n° 1275-2018 du 18 octobre 2018) exerce certaines fonctions, mais qui ne sont pas intégrées au Recueil des lois et des règlements du Québec

**Loi sur la Commission scolaire du Littoral** (SQ, 1966-67, chap. 125)

À l'origine, il s'agissait de la *Loi concernant la Commission scolaire de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent* (SQ, 1966-67, chap. 125). Le titre de la loi a été remplacé par *Loi sur la Commission scolaire du Littoral* (LQ, 1988, chap. 84, art. 686).

**Loi du mérite scolaire** (SRQ, 1964, chap. 245)

## Lois et règlements édictés entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020 dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur, du loisir et du sport

### Lois

*Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

Projet de loi n° 40, sanctionné le 2 février 2020

*Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans*

Projet de loi n° 5, sanctionné le 7 novembre 2019

*Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées*

Projet de loi n° 12, sanctionné le 7 juin 2019

*Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire*

Projet de loi n° 3, sanctionné le 17 avril 2019

### Règlements

*Règlement sur les autorisations d'enseigner (RLRQ, chap. I-13.3, r. 2.01)*

Arrêté du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du 4 septembre 2019 (2019, G. O. 2, p. 3873)

*Règlement concernant certaines dispositions de la loi sur l'instruction publique applicables à la Commission scolaire du Littoral*

Décret n° 785-2019 du 8 juillet 2019 (2019, G. O. 2, p. 2861)

*Règlement modifiant le règlement sur l'enseignement à la maison*

Décret n° 787-2019 du 8 juillet 2019 (2019, G. O. 2, p. 2861)

*Règlement relatif aux situations permettant à certaines personnes de bénéficier du droit à la gratuité des services éducatifs ou de formation (RLRQ, chap. I-13.3, r. 11.1)*

Décret n° 722-2019 du 3 juillet 2019 (2019, G. O. 2, p. 2847)

*Règlement modifiant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*

Décret n° 544-2019 du 5 juin 2019 (2019, G. O. 2, p. 1920)

*Règlement sur le calcul du montant pour le financement de besoins locaux des commissions scolaires pour l'année scolaire 2019-2020 (RLRQ, chap. I-13.3, r. 2.1)*

Décret n° 546-2019, du 5 juin 2019 (2019, G. O. 2, p. 1921)

*Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.2)*

Arrêté du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du 7 juin 2019 (2019, G. O. 2, p. 1823A)

*Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chap. E-9.1, r. 1)*

Avis du 13 avril 2019 (2019, G. O. 1, 13 avril 2019, p. 309, a. 7)

# Annexe V : Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes 2019-2020<sup>34</sup>

## Orientation 1 – Soutenir la persévérance et la réussite scolaires auprès de tous les élèves

### OBJECTIF 1 – ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ (LM)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	LM 2.1	Maintien, développement et/ ou enrichissement de programmes adaptés au milieu minoritaire	1		24 805 490	24 805 490	25 223 676	25 223 676
	LM 2.2	Plan d'action sur la lecture, POP Explo et <i>Livres ouverts</i> pour l'anglais, langue d'enseignement, bibliothèques et campagnes gouvernementales	2	Plusieurs activités n'ont pas eu lieu à cause de la fermeture des écoles et de l'annulation des comités de travail dues à la COVID-19.	437 306	437 306	268 700	268 700
	LM 2.3	Immobilisations	-		0	0	0	0
3. Rendement des élèves	LM 3.1	Ressources en évaluation et services aux élèves ayant des besoins particuliers	2	Plusieurs travaux ont été suspendus à cause de la COVID-19.	956 900	956 900	953 544	953 544
4. Milieux scolaires enrichis	LM 4.1	Centres scolaires et communautaires	1		1 824 400	1 824 400	1 824 400	1 824 400

34. Le montant additionnel de 3 500 652 \$ décrit à la clause 1.4.3 de l'Entente Canada-Québec 2019-2020 n'a pas été dépensé en raison de la signature tardive de cette entente ainsi que de la situation de crise sanitaire liée à la COVID-19.

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	LM 5.1	Amélioration et diversification des services institutionnels, développement de ressources et soutien à l'accès aux services éducatifs en langue anglaise	1		1 776 116	1 776 116	1 643 116	1 643 116
	LM 5.2	Recherche ayant des retombées sur l'enseignement en milieu minoritaire et diffusion du savoir	1		2 943 299	2 943 299	2 943 299	2 943 299
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.2	Recherche sur les innovations pédagogiques, recherche sur la persévérance et la réussite scolaires et éducation à la sexualité du préscolaire à la fin du secondaire	2	La COVID-19 a provoqué beaucoup de retard dans la livraison de certains projets en cours.	1 201 650	1 201 650	1 052 244	1 052 244

\* État de réalisation : 1 = Objectif atteint ; 2 = Objectif partiellement atteint ; 3 = Objectif non atteint.

## OBJECTIF 2 – FRANÇAIS, LANGUE SECONDE (FLS)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	FLS 2.1	Maintien, développement et/ou enrichissement de programmes pour l'apprentissage du français, langue seconde et appui aux bibliothèques scolaires	1		2 103 867	2 103 867	2 035 397	2 035 397
3. Rendement des élèves	FLS 3.1	Mesure d'accueil en français, langue seconde	1		1 235 015	1 235 015	1 241 473	1 241 473

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
4. Milieux scolaires enrichis	FLS 4.1	Enrichissement de l'apprentissage de la langue seconde par des initiatives scolaires, communautaires et parascolaires	2	Les projets d'échanges linguistiques ont été interrompus dès le début de la crise de la COVID-19.	406 100	406 100	408 600	408 600
	FLS 4.2	Assistants en français, langue seconde	-		0	0	0	0

\* État de réalisation : 1 = Objectif atteint ; 2 = Objectif partiellement atteint ; 3 = Objectif non atteint.

## OBJECTIF 2 – ANGLAIS, LANGUE SECONDE (ALS)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	ALS 2.1	Soutien à l'offre de programmes	1		14 677 631	14 677 631	15 193 980	15 193 980
3. Rendement des élèves	ALS 3.1	Utilisation du site Quebec Reading Connection	1		171 565	171 565	168 750	168 750
	ALS 3.2	Soutien aux pratiques évaluatives	2	Plusieurs travaux ont été reportés à cause de la COVID-19.	17 425	17 425	8 000	8 000
4. Milieux scolaires enrichis	ALS 4.1	Programme d'échanges et d'immersion	2	Les projets d'échanges linguistiques ont été interrompus dès le début de la crise de la COVID-19.	2 035 616	2 035 616	1 740 004	1 740 004
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	ALS 5.1	Programme d'échanges	1		200 000	200 000	125 000	125 000

\* État de réalisation : 1 = Objectif atteint ; 2 = Objectif partiellement atteint ; 3 = Objectif non atteint.

## Orientation 4 – Soutenir l'école dans la transmission des compétences du XXI<sup>e</sup> siècle et dans son évolution au sein d'une société numérique

### OBJECTIF 1 – ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ (LM)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
3. Rendement des élèves	LM 3.2	Ressources en évaluation et services aux élèves ayant des besoins particuliers	2	Le nombre de ressources prévu n'a pas été atteint, puisque les travaux ont été interrompus à cause de la COVID-19.	25 000	25 000	25 000	25 000
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	LM 5.1	Amélioration et diversification des services institutionnels, développement de ressources et soutien à l'accès aux services éducatifs en langue anglaise	1		2 428 722	2 428 722	2 428 722	2 428 722
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.2	Recherche ayant des retombées sur l'enseignement en milieu minoritaire et diffusion du savoir	1		1 206 038	1 206 038	1 256 038	1 256 038

\* État de réalisation : 1 = Objectif atteint ; 2 = Objectif partiellement atteint ; 3 = Objectif non atteint.

## Orientation 5 – Viser une adéquation optimale entre le développement de la formation professionnelle et l'évolution prévisible des besoins du marché du travail

### OBJECTIF 1 – ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ (LM)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	LM 2.3	Valorisation de la formation professionnelle et technique	1		2 000	2 000	2 000	2 000
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	LM 5.1	Développement de ressources et soutien à l'accès aux services éducatifs en langue anglaise	1		1 013 791	1 013 791	1 013 791	1 013 791
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.1	Formation professionnelle et soutien aux enseignants en exercice, aux administrateurs et au personnel éducatif	2	En formation professionnelle, il y a eu annulation des stages de fin d'année scolaire à cause de la COVID-19.	224 000	224 000	224 000	224 000
	LM 6.2	Reconnaissance	-		0	0	0	0

\* État de réalisation : 1 = Objectif atteint ; 2 = Objectif partiellement atteint ; 3 = Objectif non atteint.

## Orientation 7 – Accroître la participation et la responsabilisation des personnes et des organisations

### OBJECTIF 1 – ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ (LM)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	LM 2.1	Maintien, développement et/ou enrichissement de programmes adaptés au milieu minoritaire	1		1 188 243	1 188 243	1 143 243	1 143 243
	LM 2.2	Initiatives des représentants du réseau visant le maintien, le développement et/ou l'enrichissement de programmes adaptés au milieu minoritaire	1		1 500 000	1 500 000	1 553 432	1 553 432
3. Rendement des élèves	LM 3.1	Ressources en évaluation et services aux élèves ayant des besoins particuliers	2	Les travaux ont été reportés à cause de la COVID-19.	117 298	117 298	57 000	57 000
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.1	Formation professionnelle et soutien aux enseignants en exercice, aux administrateurs et au personnel éducatif	1		396 795	396 795	434 843	434 843

\* État de réalisation : 1 = Objectif atteint ; 2 = Objectif partiellement atteint ; 3 = Objectif non atteint.

## OBJECTIF 2 – FRANÇAIS, LANGUE SECONDE (FLS)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	FLS 5.1	Développement et gestion des tests d'évaluation en français, langue seconde au collégial	1		93 338	93 338	93 338	93 338
	FLS 5.2	Développer les meilleures pratiques en enseignement du français, langue seconde	1		232 155	232 155	232 155	232 155
6. Appui au personnel éducatif et recherche	FLS 6.1	Développement professionnel et recherche	2	Certaines formations prévues au printemps ont été annulées à cause de la COVID-19.	407 950	407 950	467 462	467 462

\* État de réalisation : 1 = Objectif atteint ; 2 = Objectif partiellement atteint ; 3 = Objectif non atteint.

## OBJECTIF 2 – ANGLAIS, LANGUE SECONDE (ALS)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	ALS 5.1	Développement d'habiletés langagières à l'enseignement supérieur en anglais, langue seconde	1		513 452	513 452	513 452	513 452
6. Appui au personnel éducatif et recherche	ALS 6.1	Soutien aux pratiques évaluatives et de recherche	1		580 973	580 973	479 160	479 160
	ALS 6.2	Perfectionnement, projets de recherche et soutien aux enseignants des commissions scolaires anglophones pour une offre de programme adaptée	1		210 000	210 000	178 316	178 316

\* État de réalisation : 1 = Objectif atteint ; 2 = Objectif partiellement atteint ; 3 = Objectif non atteint.

## Synthèse des états financiers pour 2019-2020

OBJECTIF PAR ORIENTATION	PRÉVISIONS PAR ORIENTATION ( \$ )		DÉPENSES PAR ORIENTATION ( \$ )	
	2019-2020		2019-2020	
	Canada	Québec	Canada	Québec
<b>Orientation 1</b>	<b>54 792 380</b>	<b>54 792 380</b>	<b>54 830 183</b>	<b>54 830 183</b>
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	33 945 161	33 945 161	33 908 979	33 908 979
Français, langue seconde (FLS)	3 744 982	3 744 982	3 685 470	3 685 470
Anglais, langue seconde (ALS)	17 102 237	17 102 237	17 235 734	17 235 734
<b>Orientation 4</b>	<b>3 659 760</b>	<b>3 659 760</b>	<b>3 709 760</b>	<b>3 709 760</b>
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	3 659 760	3 659 760	3 709 760	3 709 760
Français, langue seconde (FLS)	0	0	0	0
Anglais, langue seconde (ALS)	0	0	0	0
<b>Orientation 5</b>	<b>1 239 791</b>	<b>1 239 791</b>	<b>1 239 791</b>	<b>1 239 791</b>
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	1 239 791	1 239 791	1 239 791	1 239 791
Français, langue seconde (FLS)	0	0	0	0
Anglais, langue seconde (ALS)	0	0	0	0
<b>Orientation 7</b>	<b>5 240 204</b>	<b>5 240 204</b>	<b>5 152 401</b>	<b>5 152 401</b>
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	3 202 336	3 202 336	3 188 518	3 188 518
Français, langue seconde (FLS)	733 443	733 443	792 955	792 955
Anglais, langue seconde (ALS)	1 304 425	1 304 425	1 170 928	1 170 928
Total LM	42 047 048	42 047 048	42 047 048	42 047 048
Total FLS	4 478 425	4 478 425	4 478 425	4 478 425
Total ALS	18 406 662	18 406 662	18 406 662	18 406 662
<b>Total général</b>	<b>64 932 135</b>	<b>64 932 135</b>	<b>64 932 135</b>	<b>64 932 135</b>

